

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2012



1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
1.1.	Responsables du document de référence	2
1.1.1.	Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence	2
1.1.2.	Personne responsable de l'information financière	2
1.2.	Contrôleurs légaux des comptes	2
1.3.	Renseignements sur la Société	3
1.3.1.	Informations juridiques	3
1.3.2.	Statuts et relations Actionnaires	3
1.3.3.	Historique de la Société	5
1.3.4.	Capital et évolution du capital	6
2	PRÉSENTATION DU GROUPE	10
2.1.	Principales activités et marchés	10
2.1.1.	Principales activités	10
2.1.2.	Principaux marchés	11
2.2.	Organisation de la Société	15
2.2.1.	Organigramme fonctionnel	15
2.2.2.	Organigramme juridique	16
2.2.3.	Fonctionnement du Conseil d'Administration	17
2.2.4.	Fonctionnement de la Direction Générale	17
2.3.	Informations financières sélectionnées	18
2.3.1.	Le chiffre d'affaires	18
2.3.2.	La répartition géographique du chiffre d'affaires	18
2.3.3.	L'alignement stratégique des activités	18
2.3.4.	La rentabilité	19
2.4.	Investissements significatifs des trois derniers exercices	20
2.4.1.	Investissements récurrents du Groupe	20
2.4.2.	Investissements non récurrents du Groupe	20
2.4.3.	Les investissements futurs	20
2.5.	Facteurs de risques	21
	Risque de change	21
	Risque de taux	21
	Risque sur actions	21
	Risque de liquidité	21
	Risque industriel et environnemental	21
	Risque sur le chiffre d'affaires	22
	Risque juridique	22
3	GOVERNANCE DU GROUPE	23
3.1.	Principaux Actionnaires et évolution boursière	23
3.1.1.	Actionnaires fondateurs	23
3.1.2.	Étude TPI	23
3.1.3.	Évolution du cours de Bourse	23
3.2.	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	24
3.2.1.	Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	24
3.2.2.	Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	29
3.2.3.	Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	32
3.2.4.	Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	33
3.2.5.	Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	36
3.2.6.	Déclaration des administrateurs au titre du paragraphe 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus	36
	Annexe I : Liste des mandats en cours des administrateurs d'ESI Group et exercés en dehors de l'entité	36
3.3.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ESI Group	38
	Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	38
	Autres informations	38
3.4.	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux	39
3.4.1.	Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration	39
3.4.2.	Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction	39
3.4.3.	Pactes d'Actionnaires	39
4	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUILLET 2013	40
4.1.	Activité de l'exercice FY12	40
4.1.1.	Activité de l'exercice FY12	40
4.1.2.	Résultats des comptes consolidés	41
4.1.3.	Recherche et développement	43
4.1.4.	Présentation des comptes annuels et affectation	44
4.2.	Perspectives d'avenir	46
4.2.1.	Événements postérieurs à l'exercice	46
4.2.2.	Tendances	46
4.3.	Responsabilité d'entreprise – ESG (Environnement, Social, Gouvernance)	47
4.3.1.	Environnement	47
4.3.2.	Social	47
4.3.3.	Gouvernance	53
4.4.	Conventions	53
4.4.1.	Conventions conclues au titre de l'exercice	53
4.4.2.	Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice	54
4.5.	Litiges	54
4.6.	Autres points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle	55
5	LES COMPTES	56
5.1.	Les comptes consolidés	56
5.1.1.	Compte de résultat consolidé	56
5.1.2.	Bilan consolidé	57
5.1.3.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	58
5.1.4.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	59
5.1.5.	Annexe aux comptes consolidés	60
	Note 1. Informations générales	60
	Note 2. Principes et méthodes comptables	61
	Note 3. Périmètre de consolidation	66
	Note 4. Informations sur le compte de résultat	66
	Note 5. Information sur le bilan	70
	Note 6. Information par zone géographique	79
	Note 7. Risques monétaires	79
	Note 8. Actifs et passifs éventuels	79
	Note 9. Autres informations	80
5.1.6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
5.2.	Les comptes annuels	82
5.2.1.	Bilan au 31 janvier 2013	82
5.2.2.	Compte de résultat au 31 janvier 2013	84
5.2.3.	Annexes aux comptes annuels	85
	Note A. Faits significatifs de l'exercice	85
	Note B. Principes et méthodes comptables	85
	Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan	87
	Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan	90
	Note E. Notes relatives au compte de résultat	93
	Note F. Autres informations	95
5.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	100
5.2.5.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	101
6	RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	102
6.1.	Assemblée Générale Ordinaire	102
6.2.	Assemblée Générale Extraordinaire	103
6.3.	Décisions communes	107
7	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	108
7.1.	Communiqués de presse et avis financiers	109
7.1.1.	Communiqués de presse et avis financiers en français	109
7.1.2.	Communiqués de presse et avis financiers en anglais	110
7.1.3.	Informations déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Paris	110
7.2.	Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale	111
8	TABLE DE CONCORDANCE	112
8.1.	Informations requises par le règlement européen 809/2004	112
8.2.	Informations requises dans le rapport financier annuel	114



ESI Group

Société anonyme au capital de 17 613 387 euros
Siège social, 100/102, avenue de Suffren, 75015 Paris
381 080 225 RCS Paris

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice fiscal 2012 (clos le 31 janvier 2013)



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le jeudi 30 mai 2013 (dépôt D. 13-0582) conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 100/102, avenue de Suffren, 75015 Paris, ainsi que sur le site Internet d'ESI Group (www.esi-group.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Responsables du document de référence

1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence

Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général d'ESI Group :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, répertorié au chapitre 4, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

« J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les

comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

« Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux présenté au chapitre 5.1.6 qui contient une observation : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe qui concerne l'application par anticipation par votre Société de l'amendement à la norme « IAS 19 – Avantages du personnel ».

« Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 99 et 100 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2012 sous le numéro D.12-0560, qui contient une observation. »

« Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 janvier 2011 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 95 et 96 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2011 sous le numéro D.11-0531, qui contient une observation. »

1.1.2. Personne responsable de l'information financière

Monsieur Nanno Wams, Directeur Administratif et Financier d'ESI Group.

1.2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Monsieur Pierre Marty.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.
Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1
Représenté par Madame Christine Vitrac.

Dates de nomination : AGO du 16 décembre 1997, AGM du 26 juin 2003, AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Emmanuel Roger.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour 6 exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

1.3. Renseignements sur la Société

1.3.1. Informations juridiques

La raison sociale de la Société est : « ESI Group ».

La Société a été créée le 28 janvier 1991 pour une durée de quarante-vingt-dix-neuf années sous la forme d'une société anonyme régie par la loi française.

La Société ESI Group est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris (75000) sous le numéro 381 080 225 RCS Paris – France.

Son siège social est au 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris.

L'exercice fiscal débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.3.2. Statuts et relations Actionnaires

1.3.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et en tous pays :

- l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- d'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

À cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisition et de cession de participation. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.3.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Voir le chapitre 3.2 : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

1.3.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. À ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux Actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque l'actif net est, ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Conformément à l'extrait de l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfiques et l'actif social, à une part proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

Il n'existe aucune obligation statutaire concernant les franchissements de seuils autre que la législation en vigueur.

1.3.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Augmentation et réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération.

Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraires émises pour réaliser une augmentation de capital.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le président du tribunal de commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfiques ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraire doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de quelque manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi

et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

Forme et transmission des actions (article 9 des statuts)

Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'Actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.2.5. Assemblées Générales (article 18 des statuts)

En application de l'article 18 des statuts, les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, ou en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'Actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales Actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement Actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être Actionnaire.

1.3.2.6. Convention d'Actionnaires

Voir le chapitre 3.4. : Conflits d'intérêt, point 3.4.3.

1.3.3. Historique de la Société

En 1973, Alain de Rouvray, actuel Président-Directeur Général, procède à la création de la société ESI avec trois collègues et partenaires ingénieurs titulaires d'un *Ph.D.* (doctorat) de l'Université de Berkeley en Californie (Jacques Dubois, Iraj Farhooman, Eberhard Haug). La principale activité de la jeune Société est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial en Europe. Progressivement, ESI développe des techniques sophistiquées dans le domaine de la simulation numérique tout en acquérant une bonne compréhension des procédés industriels et des attentes du marché. La Société ouvre une filiale en Allemagne en 1979, ESI GmbH.

En 1985, ESI réussit la première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (*crash test* en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. C'est le début du développement de l'outil phare de la Société, le logiciel PAM-CRASH.

En 1991, ESI Group obtient des fonds en venture capital par Burr, Egan et Deleage pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. Pour faciliter la commercialisation de ses logiciels, ESI Group ouvre des filiales aux États-Unis et au Japon et quelques années plus tard en Corée du Sud.

En 1997, ESI Group fait l'acquisition de la filiale de Framatome, Framasoft rebaptisée SYSTUS International, un des principaux éditeurs français dans le domaine de la simulation numérique en mécanique et en particulier pour l'industrie nucléaire (SYSTUS, SYSWELD). Avec le rachat, en décembre 1999, de l'éditeur français Dynamic Software, propriétaire du logiciel de presse virtuelle Optris, ESI Group renforce sa position de leader dans la simulation d'emboutissage.

Le 6 juillet 2000, ESI Group réussit son introduction en Bourse sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris et lève environ 30 millions d'euros.

Entre 2000 et 2005, ESI Group poursuit une stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement des sociétés telles que Mecas, pour renforcer son réseau de distribution en Europe de l'Est, Straco et VASCI (Vibro-Acoustic Sciences), pour la simulation du bruit et du confort acoustique, ou L3P, pour la simulation de procédés de fabrication de matériaux composites. ESI Group renforce ensuite son positionnement stratégique

1.3.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société s'appliquent à ESI Group.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil au sein de la société ESI Group.

1.3.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.

dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition des équipes et du logiciel ProCAST auprès de la société américaine UES, suivie de l'intégration de la société suisse Calcom en complément du logiciel de fonderie Simulor issu d'Aluminium Pechiney. En juillet 2003, ESI Group acquiert, auprès de la société américaine EASI, la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO) pour la création de modèles, la conception et le contrôle des processus. Enfin, l'intégration de la division Produits de CFD Research Corporation en 2004 permet à ESI Group de diversifier son activité dans le domaine de la dynamique des fluides visant des secteurs à fort potentiel de croissance, comme l'électronique, la biotechnologie et les énergies alternatives.

En février 2006, ESI Group procède à l'acquisition de la branche d'activité Services dédiée à la simulation numérique sur le marché coréen et des droits de propriété intellectuelle de modèles numériques d'humains « *H-Models* » de la société coréenne IPS International. En avril 2006, ESI Group annonce la signature d'un partenariat stratégique qui débouche sur la reprise des activités de la société ATE Technology International Ltd, basée en Chine, dont les équipes apportent une expertise métier pour les solutions intégrées dans le domaine aéronautique. Ces opérations marquent clairement la volonté d'ESI Group de développer son activité de services à haute valeur ajoutée auprès de ses clients pour promouvoir l'innovation et l'adoption de la simulation réaliste et de contribuer au renforcement de l'assistance à la base installée.

En octobre 2008, ESI Group procède à l'acquisition du logiciel Vdot de gestion des processus de développement de produits auprès de la société américaine Procelerate Technologies Inc. Cet outil facilite la capture et l'automatisation des meilleures pratiques des clients, et complète très naturellement l'offre de solutions de simulation numérique en offrant l'intégration et la synchronisation dans le « *Product Lifecycle Management* » (PLM) des tâches de prototypage virtuel.

En décembre 2008, ESI Group acquiert la société de services américaine et leader Mindware Engineering Inc. Cette acquisition permet d'accélérer l'adoption du prototypage virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation. La compa-

tibilité culturelle des équipes renforce la position d'acteur majeur dans le monde en pleine mutation de la simulation numérique en fournissant des solutions multidomaines et multiphysiques à haute valeur ajoutée. Cette acquisition s'intègre également dans la stratégie de développement aux États-Unis.

En 2008 et 2009, ESI Group renforce sa présence internationale et ouvre deux nouvelles filiales en Italie et au Brésil. Avec cette extension géographique, ESI Group vise à apporter un meilleur support à ses clients pour les aider à conserver leur avantage compétitif au niveau international.

En 2009, ESI Group s'implante en Tunisie par la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée et renforce son partenariat stratégique avec la société Acoustica.

En 2010, ESI Group ouvre un nouveau centre R&D à Bordeaux pour la simulation des matériaux composites, couvrant la conception, la fabrication et la performance. En mai 2010, ESI Global Forum 2010, la première conférence utilisateurs mondiale sur le prototypage virtuel organisée à Munich en Allemagne, a remporté un grand succès avec la participation active de plus de 280 fabricants, ingénieurs, analystes et directeurs de sociétés clientes et partenaires d'industries variées à travers le monde.

En 2011, ESI Group a procédé à l'acquisition de la société IC.IDO (« *I see, I do* », « Je vois, je fais »), leader européen des solutions de réalité virtuelle immersive. La société allemande est implantée commercialement en Europe et aux États-Unis. Ses technologies de réalité virtuelle permettent aux clients industriels de présenter avec une transparence exceptionnelle, de manipuler en temps réel et d'échanger virtuellement, des informations sur les prototypes de leurs produits, ainsi que de résoudre des problématiques de fabrication et de durabilité dans un environnement immersif et distribué. ESI Group a également procédé à l'acquisition de la

société Efield, spécialiste européen des solutions de simulation virtuelle de phénomènes électromagnétiques. Cette acquisition vient naturellement compléter l'offre électromagnétique d'ESI Group, domaine d'expertise en plein essor et de plus en plus réglementé au regard de l'électronisation croissante des produits manufacturés et renforcer sa diversification sectorielle vers l'aéronautique, l'électronique et la défense mais aussi son réseau de distribution international en s'installant en Scandinavie.

En 2012, ESI Group a procédé à l'acquisition d'OpenCFD Ltd, le leader des logiciels *Open Source* dans le domaine de la dynamique des fluides (CFD) auprès de SGI, leader reconnu dans le domaine de l'informatique technique. ESI Group devient ainsi le propriétaire de la marque logicielle OpenFOAM®, très largement reconnue dans l'industrie automobile, l'aéronautique, l'énergie et bien d'autres secteurs industriels. ESI Group a ouvert en septembre son premier bureau en Russie et se rapproche d'un marché en pleine expansion sollicitant des solutions d'Ingénierie Virtuelle dans les domaines de l'aéronautique, l'énergie, l'industrie lourde et l'automobile. En novembre, la Société a signé un accord de joint-venture avec BIAM (Beijing Institute of Aeronautical Materials) qui fait suite au partenariat stratégique signé en 2011.

ESI Group dont le siège social est situé à Paris emploie en 2013 plus de 1 000 professionnels dans le monde. L'entreprise et son réseau mondial d'agents offrent des prestations commerciales et techniques dans plus de 30 pays.

Pionnier et principal acteur mondial de la simulation numérique, ESI Group est aujourd'hui reconnu comme un fournisseur de premier plan de solutions de prototypage virtuel multidomaines avec prise en compte réaliste de la physique des matériaux. Cette offre constituée d'une solution unique, ouverte et collaborative accélère l'innovation et permet de simuler le comportement des produits et les procédés de fabrication.

1.3.4. Capital et évolution du capital

Actions composant le capital (article 7 des statuts)

À la date de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012, le capital d'ESI Group s'établit à 17 600 637 euros et est constitué de 5 866 879 actions.

En dehors des plans de stock-options, d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

1.3.4.1. Titres non représentatifs du capital

À la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

1.3.4.2. Répartition du capital et des droits de vote

Répartition des droits de vote

Au 30 avril 2013, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 625 518.

Au 30 avril 2012, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 655 807.

Au 30 avril 2011, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 708 222.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice par la Société

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas procédé à l'achat d'actions dans le cadre de son programme d'autodétention.

Le programme de rachat d'actions propres vise à permettre la mise en place d'options d'achat dans le cadre de la politique de compensation du Groupe.

Répartition du capital au 30 avril 2013

Actions du capital	5 891 479.
Autodétention au nominatif	425 422.
Autodétention au porteur	0.

- Le 26 mars 2012, le groupe familial Lorient de Rouvray a déclaré un franchissement de concert à la hausse du seuil de 30 % du capital, représentant une détention de 1 775 040 actions, soit 30,26 % du capital et 44,93 % des droits de vote. Par décision 212C0534, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de la Société.
- Le 18 juillet 2012, Monsieur Alain Lorient de Rouvray a franchi individuellement à la hausse le seuil de 20 % du capital de la Société, représentant une détention de 1 178 831 actions, soit 20,09 % du capital et 27,63 % des droits de vote.
- Le 21 septembre 2012, les sociétés OTC Asset Management et Sunny Asset Management ont déclaré un franchissement de concert à la hausse du seuil de 5 % du capital, représentant une détention de 296 156 actions, soit 5,05 % du capital et 3,87 % des droits de vote.
- Le 4 décembre 2012, les sociétés OTC Asset Management et Sunny Asset Management ont déclaré un franchissement de concert à la baisse du seuil de 5 % du capital intervenu le 28 novembre 2012, représentant une détention de 275 971 actions, soit 4,70 % du capital et 3,42 % des droits de vote.

La Société n'a pas connaissance d'autres Actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote, à l'exception de ceux nommés au paragraphe 1.3.4.6.

Contrat de liquidité

Conformément aux exigences d'Euronext, la société ESI Group SA a souscrit un nouveau contrat de liquidité avec CM-CIC Securities,

en remplacement d'un précédent contrat, afin d'améliorer la fluidité des transactions et d'amortir les fluctuations des cours. Ce contrat de liquidité est entré en vigueur le 12 mars 2009.

1.3.4.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.3.4.4. Capital social autorisé, mais non émis

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 et par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 par le biais des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e et 17^e résolutions et l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012 dans sa 8^e résolution ont autorisé le Conseil d'Administration, à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
10 ^e résolution	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS. Art. L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-134, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.	26 mois	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
11 ^e résolution	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du DPS. Art. L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135 et L. 225-136, L. 225-148, L. 228-92 du Code de commerce.	26 mois	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
12 ^e résolution	Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires en application des résolutions 10 et 11. Art. L. 225-135-1 du Code de commerce.	26 mois	15 % de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global.	Néant
13 ^e résolution	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Art. L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.	26 mois	150 000 000 € Plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 10, 11, 12, 14 et 15.	Néant
14 ^e résolution	Émission d'actions sans DPS afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature. Art. L. 225-129 à L. 225-129-6, et L. 225-147 du Code de commerce.	26 mois	10 % du capital social de la Société dans la limite du plafond global de 90 000 000 €.	Néant
15 ^e résolution	Augmentation de capital sans DPS par placement privé. Art. L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.	26 mois	20 % du capital social de la Société dans la limite du plafond global de 90 000 000 €.	Néant
17 ^e résolution	Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Art. L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.	38 mois	Dans la limite de 30 000 actions représentant 0,51 % du capital social au jour de l'AG.	Néant

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012

8 ^e résolution	Autorisation à donner au CA pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au PEE	26 mois	Dans la limite de 2 % du capital social au jour de l'AGM	Néant
---------------------------	--	---------	--	-------

1.3.4.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous option

Néant.

1.3.4.6. Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, et contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE Nom – Prénom – Raison sociale	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
AU 30 AVRIL 2013				
Famille de Rouvray	1 795 274	30,47 %	3 459 401	45,37 %
Dubois Jacques	461 419	7,83 %	922 838	12,10 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 256 693	38,30 %	4 382 239	57,47 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
des Isnards Charles Helen	2 801	0,05 %	2 802	0,04 %
Laraki Othman	1	0,00 %	2	0,00 %
Bernard Francis	2 021	0,03 %	2 022	0,03 %
de la Serre Michel	1 615	0,03 %	1 615	0,02 %
d'Hotelans Éric	1 339	0,02 %	1 339	0,02 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	27 321	0,46 %	41 520	0,54 %
Public nominatif	33 745	0,57 %	53 461	0,70 %
Public porteur	3 148 298	53,44 %	3 148 298	41,29 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 182 043	54,01 %	3 201 759	41,99 %
Autodétention	425 422	7,22 %	0	0,00 %
TOTAL	5 891 479	100,00 %	7 625 518	100,00 %
AU 30 AVRIL 2012				
Famille de Rouvray	1 775 040	30,26 %	3 439 167	44,92 %
Dubois Jacques	481 419	8,21 %	962 838	12,58 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 256 459	38,46 %	4 402 005	57,50 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
des Isnards Charles-Helen	2 501	0,04 %	2 502	0,03 %
Laraki Othman	1	0,00 %	1	0,00 %
Bernard Francis	1 721	0,03 %	1 721	0,02 %
de la Serre Michel	230	0,00 %	230	0,00 %
d'Hotelans Éric	626	0,01 %	626	0,01 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	24 623	0,42 %	38 820	0,51 %
Public nominatif	73 577	1,25 %	128 184	1,67 %
Public porteur	3 086 798	52,61 %	3 086 798	40,32 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 160 375	53,87 %	3 214 982	41,99 %
Autodétention	425 422	7,25 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 879	100,00 %	7 655 807	100,00 %
AU 30 AVRIL 2011				
Famille de Rouvray	1 729 705	29,48 %	3 398 530	44,09 %
Dubois Jacques	536 419	9,14 %	1 072 838	13,92 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 266 124	38,63 %	4 471 368	58,01 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
des Isnards Charles-Helen	2 001	0,03 %	2 001	0,03 %
Laraki Othman	1	0,00 %	1	0,00 %
Bernard Francis	1 271	0,02 %	1 271	0,02 %
de la Serre Michel	230	0,00 %	230	0,00 %
d'Hotelans Éric	626	0,01 %	626	0,01 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)	23 673	0,40 %	37 869	0,49 %
Public nominatif	83 380	1,42 %	121 055	1,57 %
Public porteur	3 077 930	52,47 %	3 077 930	39,93 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 161 310	53,89 %	3 198 985	41,50 %
Autodétention	415 422	7,08 %	0	0,00 %
TOTAL	5 866 529	100,00 %	7 708 222	100,00 %

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de l'événement	Nature de l'opération	Variation du capital Émission en numéraire			Montant succesif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (En euros)
		Nominal (En euros)	Prime (En euros)	Nombre d'actions créées			
AGE 28/01/1991	Constitution de la Société	15,24		2 500	38 112	2 500	15,24
AGE 26/07/1991	Augmentation de capital en numéraire	15,24	(2 274 021)	834	50 827	3 334	15,24
AGE 26/07/1991	Incorporation de la prime d'émission	15,24	(2 261 779)		2 312 606	3 334	694
AGE 31/07/1991	Division du nominal et attribution gratuite	694		300 060	2 312 606	303 394	7,62
AGE 05/11/1996	Augmentation de capital en numéraire	7,62	3 565 206	32 276	2 558 628	335 670	7,62
AGE 26/03/1997	Incorporation de la prime d'émission Et prélèvement sur la réserve légale	7,62	(3 577 448) (4 631)		6 140 707	335 670	18,29
AGE 24/04/1997	Augmentation de capital en numéraire	18,29	130 801,26	975	6 158 544	336 645	18,29
AGE 09/12/1998	Division du nominal	18,29		3 703 095	6 158 544	4 039 740	1,52
AGE 15/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	1,52	4 364 334	524 902	6 958 752	4 564 642	1,52
AGE 08/07/1999	Incorporation de la prime d'émission	1,52	4 175 251		11 134 003	4 564 642	2,44
AGE 14/06/2000	Augmentation du capital en numéraire	2,44	2 783 502	1 141 161	13 917 505	5 705 803	2,44
CA 09/05/2001	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	2,44	103 236	42 324	14 020 741	5 748 127	2,44
CA 09/05/2001 (AGE 14/06/2000)	Conversion du capital de FF en euros Et incorporation de la prime d'émission par élévation du nominal des actions	2,44			14 020 741	5 748 127	3
		3	3 223 640		17 244 381	5 748 127	3
CA 08/03/2002	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	7 500	2 500	17 251 881	5 750 627	3
CA 08/03/2005	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	301 500	100 500	17 553 381	5 851 127	3
CA 07/06/2007	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	36 156	12 052	17 589 537	5 863 179	3
CA 14/04/2008	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3		3 350	17 599 587	5 866 529	3
CA 01/02/2012	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	5,86	350	17 600 637	5 866 879	3
CA 28/02/2013	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	5,86	4 250	17 613 387	5 871 129	3

Contrôle

Le Groupe Fondateurs est l'Actionnaire principal de la Société, avec au 30 avril 2013, 38,30 % du capital et 57,47 % des droits de vote exerçables.

Afin de s'assurer que le contrôle du Groupe Fondateurs n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié le décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence.

Des Comités, destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses

décisions, ont par ailleurs été mis en place et émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Il est précisé que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est composé en majorité d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit ne comprend que des membres indépendants.

2 PRÉSENTATION DU GROUPE

2.1. Principales activités et marchés

2.1.1. Principales activités

ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits de nos clients pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation de ces produits.

Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel multidomains avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototypage physique des composants et des sous-ensembles pendant la phase de développement du produit, permettant la prise de décision face à un prototype virtuel « vivant ».

2.1.1.1. Stratégie

2.1.1.1.1. Accélérer l'innovation industrielle par l'Ingénierie Virtuelle du Produit

Les enjeux économiques mondiaux actuels rendent la compétitivité de plus en plus aguerrie pour les industriels, qui doivent apporter des solutions innovantes dans un laps de temps réduit.

Pour ESI Group et ses clients, cela justifie plus que jamais le bien-fondé de l'utilisation de l'Ingénierie Virtuelle du Produit.

Avec l'Ingénierie Virtuelle du Produit, les industries manufacturières sont dotées des moyens nécessaires pour faire face au plus grand défi industriel : mettre sur le marché des produits innovants à moindre coût, plus rapidement, et avec une fiabilité accrue.

Les principales problématiques de nos clients sont :

- identifier les enjeux en termes de sécurité et de performance au tout début du cycle de conception ;
- évaluer comment les nouveaux matériaux et procédés de fabrication impacteront la performance du produit et son fonctionnement ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques pour assurer un cycle et des coûts de maintenance optimaux ;
- prédire la performance des équipements utilisés dans des conditions extrêmes, et anticiper les actions qui réduiront les temps d'arrêts de production et les coûts de réparation.

L'objectif d'ESI Group est de donner à ses clients, issus de tous les secteurs industriels, la capacité de fabriquer virtuellement et ensuite d'assembler pièce par pièce un produit virtuel complet et physiquement réaliste, qui pourra ensuite être testé dans des conditions d'utilisations normales et exceptionnelles. Les clients d'ESI Group peuvent ainsi avoir une vision « vivante » et complète des problèmes de fabrication, d'assemblage et de couplage entre les caractéristiques des différents produits et de leur performance – et tout cela, bien avant que tout prototype physique soit réalisé et testé.

L'Ingénierie Virtuelle du Produit fournit des informations vitales lors des itérations successives pendant la phase de conception, permettant de préparer les tests physiques dans les meilleures

conditions, en allant jusqu'à la précertification ou dans d'autres cas, en éliminant entièrement la nécessité de tests physiques jusqu'à la validation finale.

Par ailleurs, les technologies récentes alliant immersion totale et interactivité en 3D, offrent une visualisation et une manipulation en temps réel des prototypes physiques. L'utilisation de solutions de réalité virtuelle tel que IC.IDO d'ESI Group, permet maintenant aux industries de donner vie à leurs produits bien avant leur production et sans même avoir recours au préalable à un prototype physique. Cette révolution technologique permet une prise de décision collaborative et en parallèle (multifonctions, multisites, multiphysiques) à chacune des étapes du processus de conception.

En un mot, l'Ingénierie Virtuelle du Produit permet aux clients d'ESI Group d'obtenir leur produit bon du premier coup, avec fiabilité, productivité et innovation et dans les délais.

2.1.1.1.2. Comblent les lacunes et la complexité du développement virtuel du produit avec la méthode de prototypage virtuel intégral d'ESI Group

Le prototypage, réel ou virtuel, est essentiel dans le cadre du processus de développement traditionnel d'un produit. Les industries construisent et testent les prototypes physiques pour évaluer la pertinence de la conception du produit et examiner les améliorations potentielles en procédant par tâtonnements.

La simulation par ordinateur permet de réduire les délais et les coûts pour produire et tester des prototypes réels, offrant le privilège d'anticiper les résultats des tests, d'éliminer les tests inutiles et de mener les changements de conception de façon plus intelligente, et réduisant ainsi le nombre des tests réels nécessaires.

Cependant, une fois un prototype réel réalisé, il est encore d'usage et même prudent de calibrer le modèle de simulation pour les faire coïncider aux résultats des tests, afin de rendre crédibles les modèles de simulation.

Bien que la méthodologie ci-dessus permette d'obtenir des résultats concrets, elle présente tout de même des risques et quelques lacunes non négligeables :

- les effets de couplage entre les différentes disciplines de conception et les réglementations ne sont pas évidents ;
- les conséquences du procédé de fabrication et ses défauts sur les pièces des produits – et également lors de l'assemblage – sont ignorées ;
- le calibrage est souvent fait de manière globale, tardive et improvisée sur les prototypes qui ne représentent pas au final le produit réel ;
- les innovations peuvent être rejetées à tort en raison d'une complexité ingérable.

À l'inverse, l'Ingénierie Virtuelle du Produit d'ESI Group apporte une réponse pertinente et efficace face à ces préoccupations

fondamentales, en plaçant la fabrication virtuelle et la réalité virtuelle au cœur d'une méthodologie de conception complète qui provient des règles rigoureuses utilisées pour la construction de modèles fiables :

- fabrication virtuelle, étape par étape, en contrôlant et assemblant le produit et ses composants pièce par pièce ;
- évaluation virtuelle de la performance multidomaines, progressivement optimisée ;
- construction des relations de cause à effet entre la conception et les paramètres de fabrication : allant de la pièce du composant jusqu'au système, et réalisation des arbitrages pertinents en utilisant la réalité virtuelle interactive sur les modèles de plus en plus complexes ;
- calibrage, au tout début de la modélisation, des propriétés physiques des matériaux pour assurer des modèles de prévisions réalistes et prédictifs selon les circonstances et les limites identifiées ;
- mise à jour rigoureuse de ces modèles prédictifs au travers de processus prédéfinis lors de l'assemblage et lors des tests multidomaines ;
- évaluation des différentes interactions de robustesse et de sécurité, régulièrement contrôlées à chaque étape et en toute transparence, ce qui permet de capturer les meilleures pratiques.

L'Ingénierie Virtuelle du Produit prévient les risques, gère la complexité, le calibrage et la prise de décision de manière interactive. Cette méthodologie unique prend en compte les défis de la compétitivité industrielle en réduisant les coûts et les délais de mise sur le marché. Le bénéfice est visible à chaque étape du processus de développement du produit, et permet d'aller jusqu'à la précertification virtuelle avant de passer le test réel final – qui peut être requis pour la validation finale.

Les innovations deviennent ainsi plus faciles à évaluer et à mettre en œuvre.

La Société dispose déjà de nombreux succès récents et exceptionnels de l'utilisation de la méthodologie unique de l'Ingénierie Virtuelle intégrale du Produit, qui est le résultat à la fois d'une collaboration remarquable en co-création entre ESI Group et les leaders mondiaux des diverses industries. D'autres exemples seront rendus possibles grâce à la disponibilité de plus grandes puissances de calcul à des coûts abordables et de solutions logicielles plus conviviales.

2.1.1.2. Principales activités

Le Groupe a deux activités principales : l'édition et la distribution de logiciels et la réalisation de prestations de conseil.

2.1.1.2.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activités de Licences)

L'activité Édition/Distribution des licences est la principale activité du Groupe : elle a représenté 71,1 % du chiffre d'affaires 2012. Les

2.1.2. Principaux marchés

2.1.2.1. Le marché du Prototypage Virtuel

L'activité d'ESI Group s'inscrit dans la grande évolution des industriels vers le « tout numérique » et le suivi informatique total de la vie du produit « PLM ». Elle apporte une amélioration considérable et essentielle dans le processus de prise de décision

proiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation de progiciels propres basées sur un système de location annuelle qui génère *de facto* une forte récurrence des revenus.

La très forte valeur ajoutée des solutions d'ESI Group nécessite d'importants travaux de Recherche et Développement qui mobilisent des ingénieurs chercheurs hautement qualifiés.

La distribution des solutions est réalisée dans le monde entier, en direct, par des filiales de distribution et de services ou encore en indirect *via* un réseau de distributeurs ou d'agents.

2.1.1.2.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

À côté de son activité principale de vente de progiciels, le Groupe exerce une activité complémentaire de vente de prestations de conseil directement liée au prototypage virtuel.

Cette activité couvre trois domaines distincts :

- les projets spéciaux à caractère R&D, portant sur la création de modèles préindustriels de simulation numérique pour de nouvelles applications. Ces projets d'études avancées et à risques peuvent durer deux à trois ans, et sont menés en collaboration avec des laboratoires universitaires et/ou des services de recherche d'entreprises industrielles. Ils s'assimilent pour le Groupe à une activité de Recherche et de Développement ou de veille technologique. Ils donnent lieu pour partie à des cofinancements de type gouvernementaux en Europe et aux États-Unis. Ils permettent au Groupe d'être impliqué, en partenariats scientifiques très en amont, dans de nombreux projets d'innovation de haute technologie ;
- les études conjointes industrielles visent à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement, par exemple dans les projets spéciaux décrits ci-dessus. Le Groupe adapte ses logiciels spécialisés et le partenaire industriel effectue les essais sur prototypes nécessaires à la validation des modèles de simulation spécialisés. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais elle autofinance ses développements logiciels, et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;
- les études et services, qui comprennent les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels) et les services d'accompagnement de l'activité Vente de progiciels (formation et assistance technique hors site et sur site). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des progiciels.

en permettant la prise en compte « réaliste » de la physique et du comportement des matériaux dans le maquettage numérique, réputé « idéal » et surabondant dans son tolérancement, tel qu'il est effectué dans les modèles traditionnels de CAO/FAO/IAO et de gestion des données techniques (GDT).

Caractéristiques du marché

La spécificité de l'activité d'ESI Group et son positionnement unique au sein du Prototypage Virtuel rendent très difficile toute tentative de circonscription définie de son marché. Le Groupe dispose ainsi de peu d'informations permettant d'évaluer précisément les dimensions et perspectives à court terme de ce marché tandis que la définition de ce dernier se veut très évolutive selon qu'elle est émise par tel ou tel acteur.

Pour autant, l'organisme américain d'études de marché CIMData a publié en avril 2013 une étude sur le PLM où l'activité de prototypage virtuel est incluse dans la dénomination « *Simulation & Analysis Supplier* ». La majorité des sociétés citées sont des acteurs du marché de l'Analyse qui n'apportent pas le réalisme physique du prototypage virtuel tel que proposé par ESI Group.

De fortes barrières à l'entrée

La complexité des problèmes adressés par ESI Group, la longue expérience qu'elle a su acquérir en travaillant en étroit partenariat avec les plus grands industriels, le niveau élevé de ses investissements en Recherche et Développement et la gamme étendue des solutions qu'elle propose, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI Group nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CFAO/IAO, mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI Group reposent ainsi sur :

- les partenariats développés depuis de longues années avec de grands industriels, aussi bien utilisateurs (industries manufacturières) que fournisseurs (plates-formes, logiciels) de systèmes d'informatique technique ;
- les équipes de chercheurs de haut niveau que la Société a su réunir, et que sa spécialisation et la renommée acquise dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques lui permettent d'attirer de façon régulière et soutenue ;
- des accords de licence qui ont été conclus dans un certain nombre de domaines particulièrement complexes ou très spécialisés.

L'ensemble de ces partenariats est le fruit d'une expérience exceptionnelle acquise par ESI Group depuis la création de la société ESI France en 1973, dans la résolution de problèmes complexes pour de grands industriels présents au niveau international et dans de multiples disciplines et secteurs industriels (automobile, défense, aérospatial, électronucléaire, transport, énergie, électronique, grande consommation, biomédical, etc.).

2.1.2.2. Zones géographiques

La segmentation des marchés est organisée d'une part par zone géographique et d'autre part par secteur industriel.

Chiffre d'affaires	FY12		FY11		FY10	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
Europe Moyen-Orient et Afrique	46 953	43 %	40 731	43 %	34 993	42 %
Asie	40 094	37 %	33 788	36 %	30 635	36 %
Amériques	21 981	20 %	19 700	21 %	18 545	22 %
TOTAL	109 028	100 %	94 220	100 %	84 173	100 %

À l'image des années précédentes, ESI Group a maintenu une forte implantation internationale avec 88,6 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

Aujourd'hui, on ne peut exclure a priori l'arrivée en tant que concurrent sur le secteur d'intervention d'ESI Group, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs mais, s'agissant surtout des grands acteurs de la CFAO, cette évolution ne semble pas souhaitée ni prévue par les grands constructeurs automobiles qui apprécient d'avoir affaire à des interlocuteurs spécialisés dans le domaine de la simulation à base de physique, distincts de leurs autres fournisseurs de technologie de base.

Mais on peut souligner l'aspect fédérateur généré par Dassault Systèmes avec CATIA V5/V6 qui est souhaité par les sociétés d'automobiles pour assurer des communications entre le monde de la CFAO, de la gestion de données calculs et le lien avec les systèmes de gestion de ressources. Également, on peut noter l'arrivée de Siemens/UGS dans le domaine de la gestion de la donnée technique avec les solutions TeamCenter, standard *de facto* du marché automobile. Cette année, Siemens complète son offre en Simulation en rachetant la société belge LMS mais il reste à prouver le bénéfice des synergies de cette acquisition pour Siemens.

Compte tenu des barrières à l'entrée techniques considérables qui protègent son métier, cette évolution ne pourrait en tout état de cause s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur, et il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI Group, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres. Il est à noter que depuis 2000, HKS maintenant Simulia, division de Dassault Systèmes, essaie d'entrer sur le marché impact (crash) sans succès marquant.

De la nécessité d'une rupture méthodologique

Reconnues par tous les grands donneurs d'ordres de marchés bien spécifiques et matures comme celui de l'automobile, les solutions développées par ESI Group sont néanmoins adaptables à de très nombreux secteurs d'intervention.

L'adoption étendue de ces solutions suppose néanmoins un changement méthodologique radical au regard des méthodes traditionnelles « d'essais-erreurs » encore majoritairement utilisées par de très nombreux industriels.

Après un ralentissement conjoncturel où les budgets de recherche et développement des industriels ont été fortement révisés à la baisse, la reprise de l'économie mondiale et l'accentuation de la pression concurrentielle internationale devraient ainsi pousser à l'accélération de la mise en œuvre du changement méthodologique qui préside à l'essor du prototypage virtuel « de masse », en particulier dans les domaines tels que l'aéronautique, l'énergie, l'électronique.

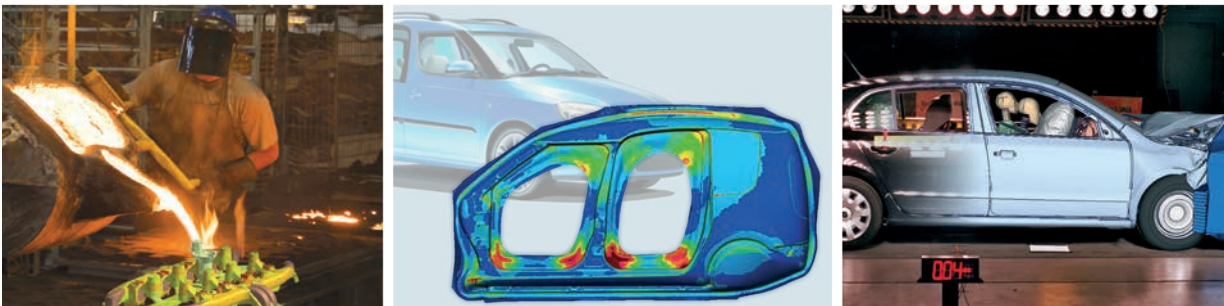
2.1.2.3. Secteurs industriels

L'offre d'ESI Group est organisée par lignes de produits et solutions industrielles découpées en secteurs industriels :

L'offre « Transports terrestres » (Automobile, Ferroviaire...)

ESI Group propose un éventail de solutions différenciées pour la prise en compte du prototypage virtuel de composants et sous-ensembles de l'industrie du transport dans les domaines suivants :

- Sécurité passager (airbag, siège, etc.) ;
- Fabrication et assemblage d'une caisse de véhicule ;
- Étude de l'habitacle et de son environnement ;
- Confort (bruit, vibrations, etc.) ;
- Moteur et transmission ;
- Aérodynamique, aérothermique sous capot.

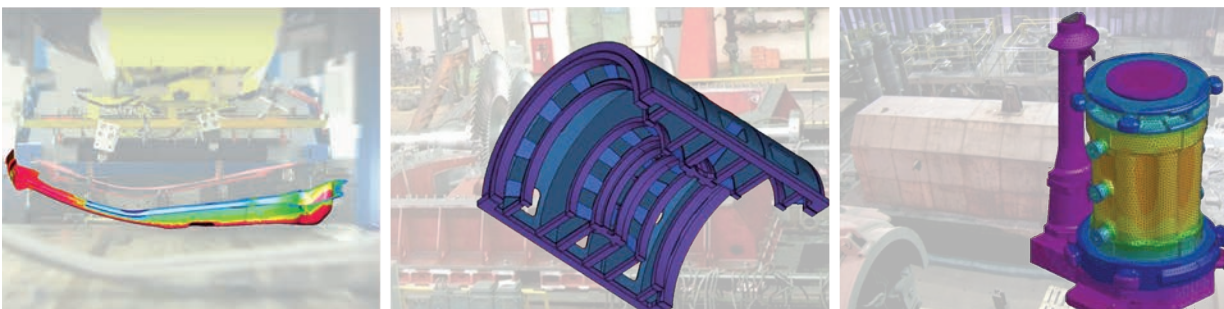


Le prototypage virtuel pour les Transports terrestres.

L'offre « Industries manufacturières »

Destinées aux industries de transformation, au secteur de l'énergie et de l'industrie lourde, les solutions d'ESI Group couvrent d'autres besoins de simulation tels que :

- Procédés de fabrication (matériaux métalliques, plastiques ou composites) ;
- Optimisation d'assemblage de pièces, et simulation de leur comportement au sein de leur environnement.



Le prototypage virtuel pour les Industries manufacturières.

L'offre « Aéronautique et l'Aérospatiale »

La diversification de l'offre permet de proposer d'autres solutions dans les domaines tels que :

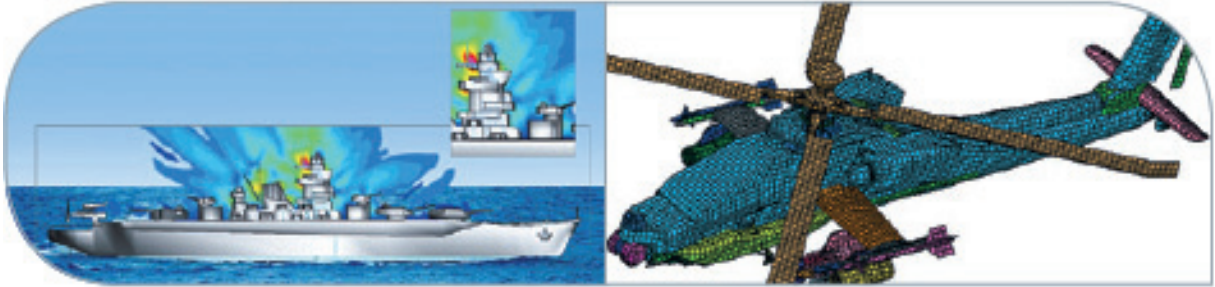
- Étude et optimisation de l'écoulement d'air, du bruit, d'impact, effet électromagnétique, etc. ;
- Amélioration du confort vibro-acoustique.



Le prototypage virtuel pour l'Aéronautique et l'Aérospatiale.

L'offre « Gouvernement et Défense »

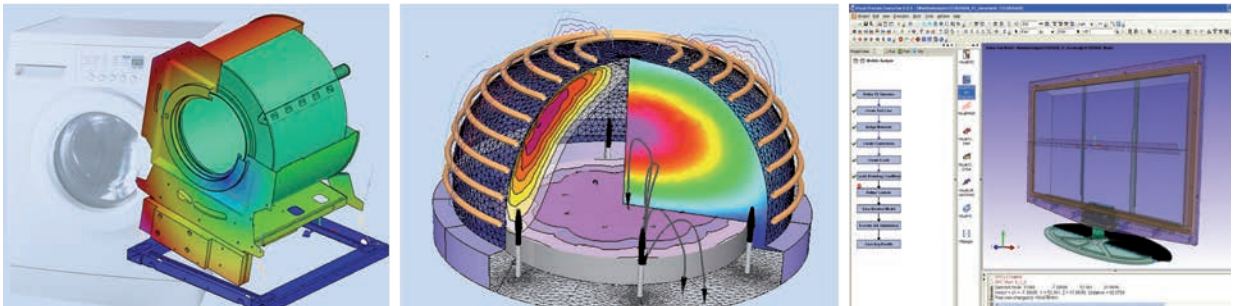
- Phénomènes physiques complexes lors d'opérations de largage de missiles, d'éjection de sièges, etc. ;
- Confort des véhicules militaires.



Le prototypage virtuel pour les industries de défense.

L'offre « Électronique et Biens de consommation »

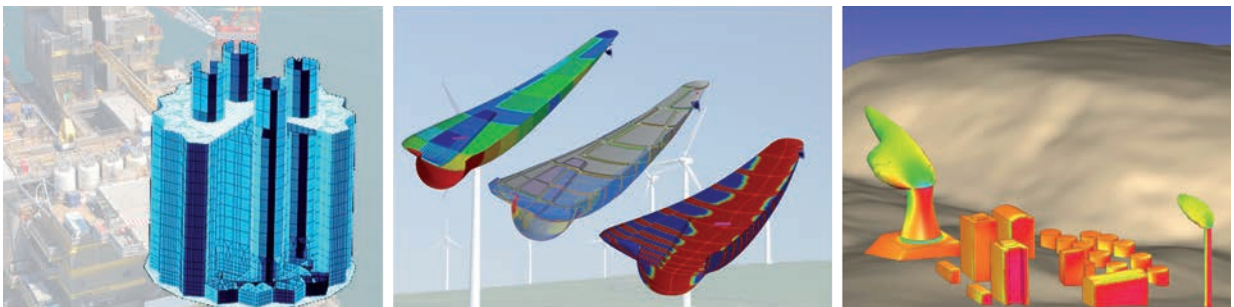
- Réactions physiques et chimiques intervenant dans l'industrie ;
- Conditions hypothétiques accidentelles et des mesures de sécurité associées.



Le prototypage virtuel pour l'Électronique et les Biens de consommation.

L'offre « Énergie »

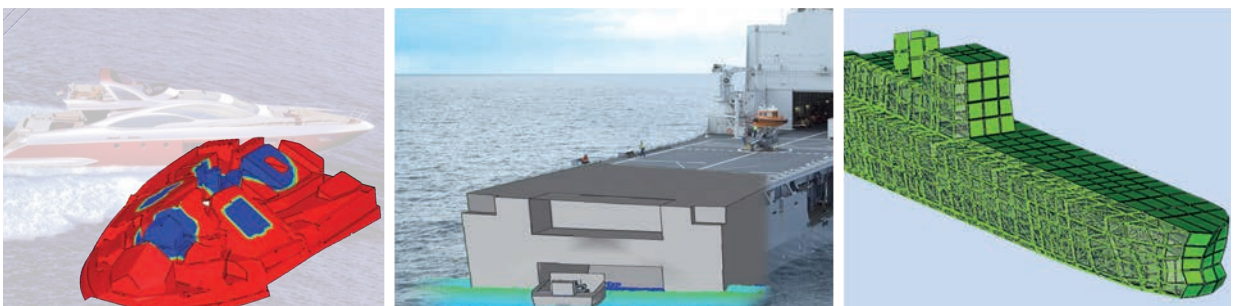
- Validation de la conformité aux règlements techniques (sécurité et durée de vie) ;
- Amélioration de la performance des nouvelles technologies type éolienne ;
- Optimisation de la consommation d'énergie.



Le prototypage virtuel pour l'Énergie.

L'offre « Marine »

- Amélioration des performances pour la marine industrielle ou de plaisance.



Le prototypage virtuel pour la Marine.

De façon synthétique, on peut classer géographiquement des clients d'ESI Group selon le tableau suivant :

	Amériques	Asie/Pacifique	Europe
Transports terrestres	Ford Motor Company General Motors Chrysler LLC	Nissan Honda Hyundai Mazda Motor Corporation Mitsubishi Motor (MMC) Toyota Motor	Volkswagen Group Renault PSA Peugeot-Citroën TRW
Énergie	General Electric Siemens Westinghouse Electric	Hyundai Group Samsung Group	Areva EDF ONET
Industries manufacturières	General Electric R&D ALCOA Caterpillar USA	Nippon Steel Hitachi Takata	Montupet Arcelor-Mittal Constellium
Gouvernement et Défense	US Army US Military		DCNS DGA
Électronique et Biens de consommation	Applied Materials Intel	Samsung Electronics NEC LG	Safran Engineering Services Bosch
Aéronautique et Aérospatiale	NASA Boeing Lockheed Martin	AVIC Japan Aerospace Exploration	EADS Safran Thales

2.2. Organisation de la Société

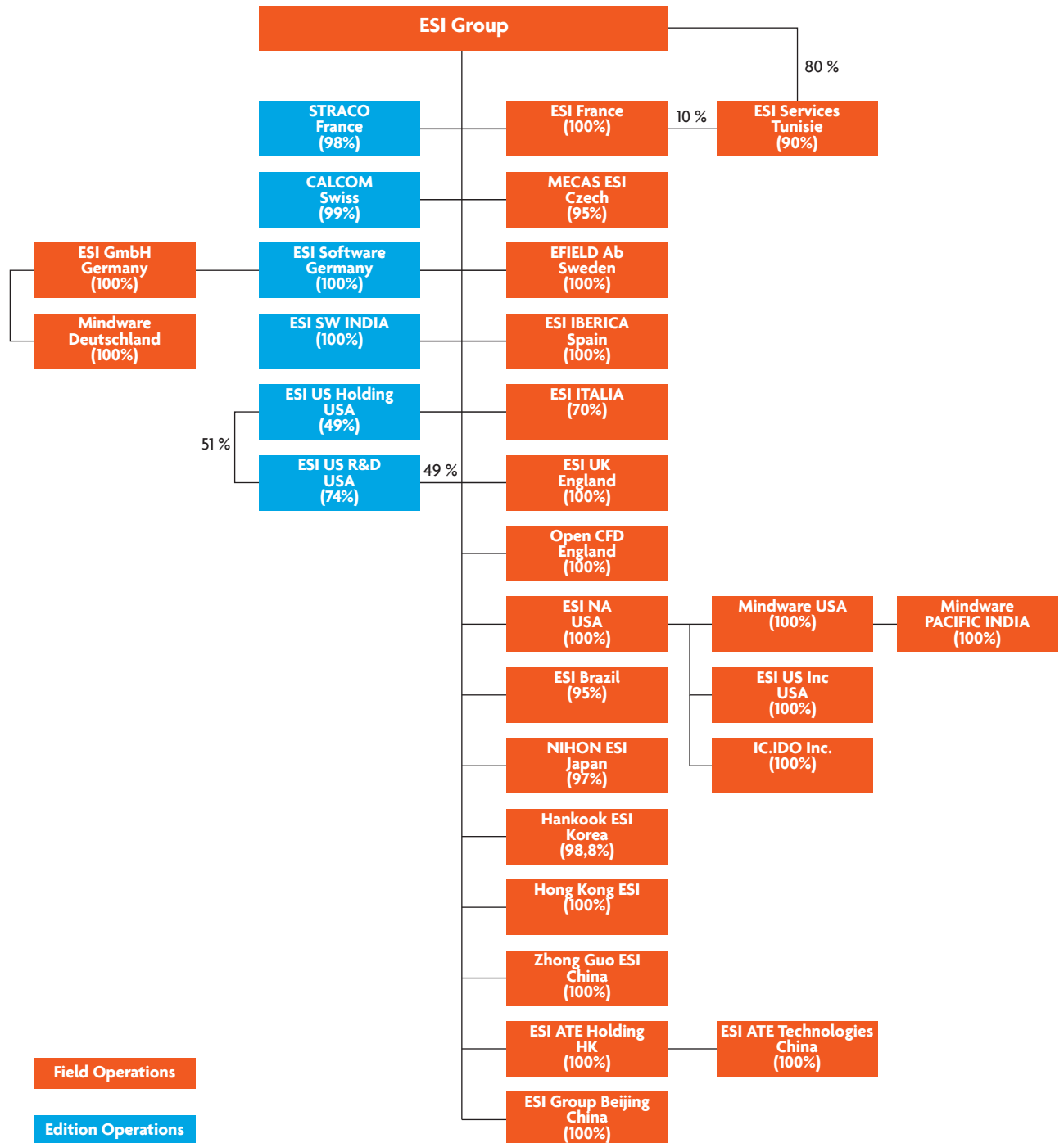
2.2.1. Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :



2.2.2. Organigramme juridique

L'organigramme juridique du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :



2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Voir le chapitre 3.2 : Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale

2.2.4.1. Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée expirant en même temps que le mandat du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume également la Direction Générale.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration peut, avec l'accord du Directeur Général ou du Président si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, décider, avant l'expiration de leur mandat, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration.

2.2.4.2. Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont repris dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

2.2.4.3. Limitations apportées à la Direction Générale

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

2.2.4.4. Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee* (GEC))

Le GEC prend toute décision courante afférente à la stratégie de développement de la Société dans les domaines suivants :

- Distribution (Établissements et filiales) ;
- Ventes et Marketing ;
- Opérations Produits ;
- Opérations Services ;
- Finance et Administration ;
- Ressources Humaines ;
- Qualité ;
- IT.

Pour ce faire, le GEC procède à une revue des actions en cours et détermine sous quel délai elles peuvent être conclues/traitées.

Le GEC prépare et soumet au Conseil d'Administration tout dossier requérant son autorisation pour la réalisation et/ou la mise en place de certaines opérations.

Le GEC est composé de sept membres de l'équipe dirigeante et d'une secrétaire. Le nombre de ses membres peut être modifié en fonction de l'évolution de l'équipe dirigeante.

Ses membres sont les suivants :

- Alain de Rouvray : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'ESI Group SA ;
- Vincent Chaillou : Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition ;
- Christopher St. John : Directeur de la division Distribution ;
- Tomasz Kisielewicz : Vice-Président Exécutif Engineering Services ;
- Nanno Wams : Directeur Administratif et Financier ;
- Olivier Pradal : Directeur des Ressources Humaines ;
- Naury Birnbaum : Directeur de la Stratégie ;
- Corinne Romefort-Régnier : Responsable de la Gouvernance et de la Communication Financière assure le secrétariat du Comité.

Il est indiqué que Monsieur Naury Birnbaum a quitté ses fonctions de Directeur de la Stratégie et ne fait plus partie du GEC depuis le 2 mai 2013.

Le GEC peut être amené à inviter toute personne pouvant lui apporter des précisions sur les sujets traités afin de lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Toute personne appelée à assister aux réunions du GEC est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les membres du GEC.

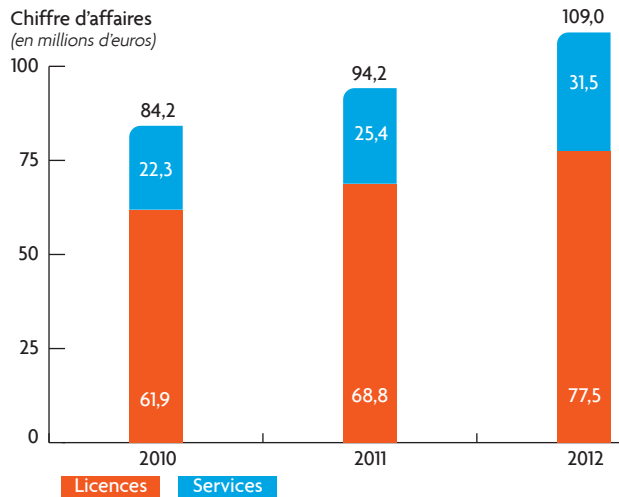
2.3. Informations financières sélectionnées

Ces informations sont reprises dans les comptes consolidés.

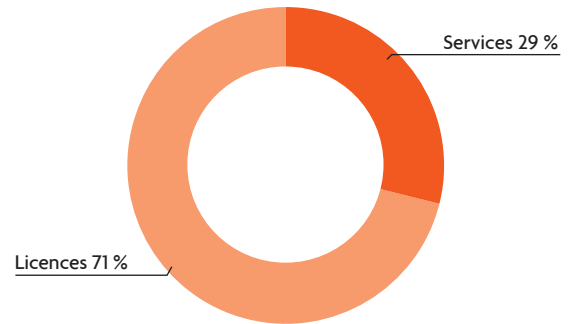
2.3.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2012/13 ressort en croissance de 15,7 % à 109,0 millions d'euros.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

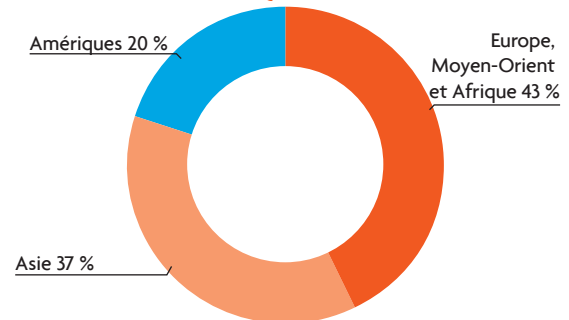


2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires

Cette évolution reflète notamment le maintien des équilibres globaux par zone géographique.

La part des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) représente désormais 11,9 % des prises d'ordres contre 11,5 % en 2011/12. Cela témoigne de la volonté de ces économies nouvelles de s'engager à proposer des produits innovants de qualité et à des prix compétitifs. L'intégration systématique du prototypage virtuel s'avère une approche indispensable d'aide à la décision au sein du cycle de développement « produit/process » pour renforcer l'apport technologique et maintenir les avantages compétitifs d'une main-d'œuvre à coûts réduits.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



2.3.3. L'alignement stratégique des activités

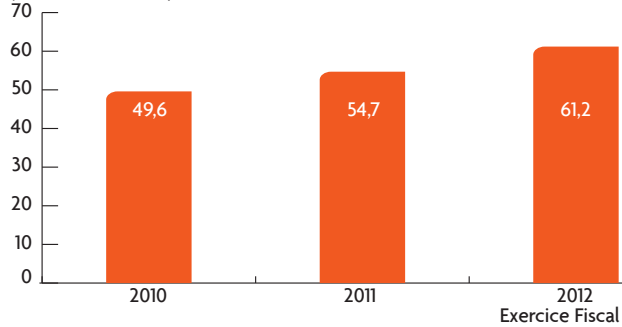
Les indicateurs clés attestent de la progression des activités sur l'ensemble de l'exercice :

- le chiffre d'affaires Licences a progressé de + 12,6 % ;
- la base installée Licences est en hausse de + 11,7 % ;
- le taux de récurrence Licences se maintient au niveau très élevé de 86,5 % ;
- le « New Business » Licences affiche une croissance de + 6,6 % à 17,0 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires Services est en progression de + 24,1 %, à 31,5 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ LICENCES DÉTAILLÉE : BASE INSTALLÉE ET NEW BUSINESS (AVANT MAINTENANCE)

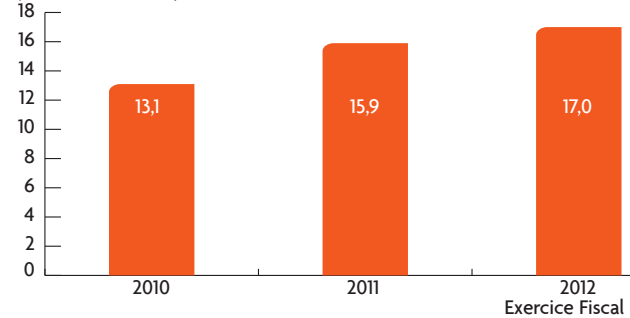
BASE INSTALLÉE

(en millions d'euros)



NEW BUSINESS

(en millions d'euros)



2.3.4. La rentabilité

L'EBITDA (Résultat opérationnel courant +/- Dotations aux amortissements et provisions – Impact de l'activation des frais de Recherche et Développement) s'établit à 8,8 millions d'euros, en baisse de 16,0 % pour atteindre une marge de 8,1 % contre 10,4 millions d'euros, soit 11,1 % sur l'exercice 2011/12. Il ressort impacté par l'inadéquation du niveau des dépenses avec le chiffre d'affaires réalisé au dernier trimestre, dont le ralentissement a fortement contrasté avec la dynamique de l'activité observée au cours des neuf premiers mois.

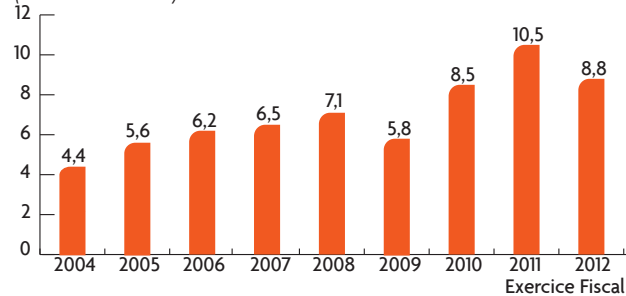
Le résultat opérationnel courant ressort en décroissance de 15,4 % à 8,8 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 8,1 % en 2012/13 contre 11,0 % en 2011/12.

Le résultat avant impôts et taxes affiche une stabilité à 8,1 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros après prise en compte d'un résultat financier neutre qui intègre une charge d'intérêts de 0,6 million d'euros compensée par les gains liés à la couverture de change à hauteur de 0,6 million d'euros.

Le résultat net part du Groupe ressort à 5,0 millions d'euros, soit 4,6 % du chiffre d'affaires contre 6,0 millions d'euros en 2011/12. La rentabilité nette est impactée par une charge d'impôts de 3,0 millions d'euros avec un taux d'imposition particulièrement élevé (37,5 %).

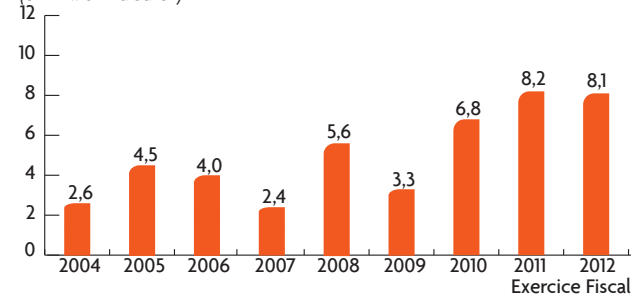
EBITDA

(en millions d'euros)



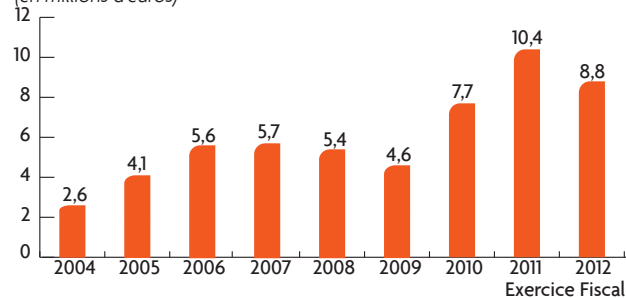
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET TAXES

(en millions d'euros)



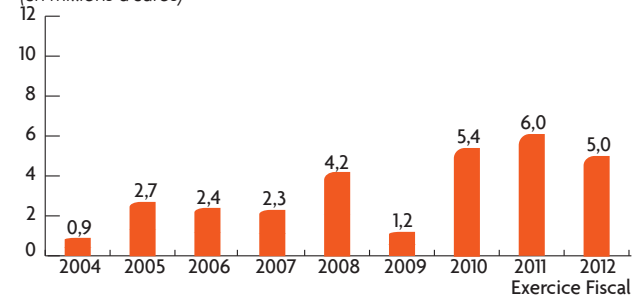
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



2.4. Investissements significatifs des trois derniers exercices

2.4.1. Investissements récurrents du Groupe

Les investissements opérationnels récurrents du Groupe sont de l'ordre de 3 % du chiffre d'affaires. Au titre des trois derniers exercices, les investissements se sont élevés à 2 125 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2011, à 4 354 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2012 et à 3 745 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 janvier 2013. Ce montant n'inclut pas les actifs incorporels reconnus lors de l'allocation des prix d'acquisition (voir note 5.1 à 5.3 de l'annexe consolidée). Ces investissements concernent principalement du matériel informatique nécessaire au développement de l'activité du Groupe ainsi que des travaux d'agencement et d'installations sur plusieurs sites où le Groupe est présent. Les investissements ont été financés pour l'essentiel sur fonds propres.

Les frais de développement

ESI Group procède à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38. Les informations relatives aux frais de développement sont décrites dans les notes 2.8, 4.2 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur nette des frais de développement non amortis s'élève à 25 226 milliers d'euros au 31 janvier 2013.

2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe

a) Les investissements incorporels

Depuis 1994, le Groupe procède à des acquisitions de sociétés et de branches d'activité afin de compléter son offre et d'élargir ses débouchés commerciaux.

En septembre 2012, ESI Group a reconnu trois actifs incorporels amortissables (Marque et relations clientèle, voir note 5.1. de l'annexe consolidée) au titre de l'acquisition d'Open CFD et de l'allocation définitive du prix d'acquisition d'Efield et d'ESI Software Germany (ex-IC.IDO) pour un montant total de 772 milliers d'euros.

Les actifs incorporels qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation sont constitués des écarts d'acquisition

et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation décrit dans la note 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Les principaux mouvements de l'exercice sont décrits dans la note 5.1 de l'annexe consolidée.

L'évolution de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels entre le 31 janvier 2012 et le 31 janvier 2013 est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les notes 5.1 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent le détail. Pour l'exercice 2012, l'acquisition d'Open CFD et la finalisation de l'allocation des prix d'acquisitions de l'exercice 2011 sont à l'origine des variations constatées.

(En millions d'euros)	31 janvier 2012	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2013
Écarts d'acquisition	22,6	1,4	(1,0)	(0,1)	22,9
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12,0	0,0			12,0
TOTAL	34,6	1,4	(1,0)	(0,1)	34,9

b) Les investissements financiers

Le Groupe ne procède à aucun investissement financier et se limite à assurer, à travers des placements classiques, la rémunération de la trésorerie disponible.

2.4.3. Les investissements futurs

Le Groupe continuera d'investir pour renouveler et améliorer son outil de production et son efficacité. Le Groupe reste attentif à de nouvelles opportunités qui lui permettraient de consolider ses parts de marché ou d'améliorer les services rendus à ses clients.

Afin d'évaluer toutes les opportunités d'investissements pour améliorer ses solutions, le Groupe a mis en place un comité « *Product Council* » qui lui permet de prendre les décisions d'investissements en fonction des priorités du marché et des retombées attendues.

2.5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation finan-

cière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risque de change

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3., et annexe aux comptes consolidés note 2.5., note 2.15., note 4.5., note 7.

Risque de taux

Voir détail au chapitre 4, point 4.1.2.3., et annexe aux comptes consolidés note 2.15., note 5.11., note 5.13.

Risque sur actions

Voir annexe aux comptes consolidés note 2.18. et note 5.10.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'endettement du Groupe est détaillé, par nature, type de taux et échéances, dans les annexes des états financiers consolidés dans la note 5.11. « Dettes financières », qui inclut également le détail de

la couverture de taux s'y rapportant. Les emprunts, hors crédit-bail, ont été contractés en euros et en dollars US. Par ailleurs, les covenants en vigueur sont détaillés dans les notes annexes aux comptes annuels : note 8.3 « Engagements accordés ». Le non-respect des covenants peut provoquer une demande de remboursement anticipé.

Risque industriel et environnemental

ESI Group assume auprès de sa clientèle une obligation de moyens (intégrité des algorithmes inclus dans les logiciels) et non de résultat de la mise en œuvre de ses logiciels. Adressant une clientèle diversifiée composée des plus grands groupes industriels internationaux, ESI Group encourt un risque d'insolvabilité-client faible et intégralement provisionné.

La société ESI Group et ses filiales assurent la conception, le développement et la distribution de logiciels de simulation numérique. L'impact sur l'environnement de cette activité est, par nature, relativement limité, en particulier à la production de déchets sous forme de papiers ou matériels informatiques usagés.

Cet impact est minimisé par le fait qu'une part significative du parc est louée à des sociétés qui recommercialisent ou recyclent les matériels. Par ailleurs, ESI Group donne à titre gratuit le matériel informatique usagé à des associations agréées loi 1901 qui animent

des activités de loisirs et culturelles pour des jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Les systèmes d'extinction automatique des incendies, dont sont équipées, le cas échéant, les salles informatiques de la Société, n'utilisent pas de halon et sont conformes aux normes environnementales.

La Société n'est, à sa connaissance, en contravention avec aucune législation d'ordre environnemental et elle n'a fait l'objet d'aucune procédure ou contravention en la matière. Enfin la Société estime que ses produits de simulation numérique permettent à ses clients de réduire le nombre de tests en grandeur réelle (*crash test*, fonderie, injection, soudure, etc.) et génèrent par conséquent des économies significatives en termes de matières premières et d'énergie.

Risque sur le chiffre d'affaires

Concernant les risques commerciaux, le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de Services est constaté à l'avancement et représente globalement un pourcentage de 29 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Pour les contrats se déroulant sur des périodes longues (supérieures à trois mois), des recettes intermédiaires permettant de valider la production sont réalisées à chaque clôture trimestrielle et permettent ainsi de valider la reconnaissance du revenu.

Les vingt premiers clients représentent 43 % des prises de commande.

Concernant les fournisseurs et partenaires, le Groupe n'a aucune exposition spécifique à ce niveau. Une part extrêmement faible de recours à la sous-traitance, notamment de personnel, n'est en rien stratégique et ne constitue aucun facteur de risque.

Le Groupe est confronté à des délais de règlement variables suivant les pays. Ces délais s'élèvent en moyenne à 50 jours pour l'Europe du Nord, les États-Unis et le Japon, et de 60 à 100 jours pour l'Europe du Sud (y compris la France). S'agissant de la Chine, une part significative des créances est recouvrée sous un délai supérieur à un an. Une analyse systématique des créances par antériorité est réalisée chaque trimestre afin d'assurer le contrôle du recouvrement et le cas échéant de doter les provisions qui s'avèreraient nécessaires. Le montant des créances douteuses est faible. Il est présenté dans les annexes aux comptes consolidés (voir note 5.6.).

Concernant les fournisseurs, le Groupe bénéficie des conditions standards applicables en fonction de la nature de la prestation.

Risque juridique

Le Groupe dispose d'un département juridique.

Le département juridique est divisé en deux pôles :

- le pôle juridique corporate dont la mission principale est de s'assurer du suivi, de la rationalisation et de la veille juridique corporate ainsi que de la coordination juridique des opérations des filiales du Groupe ;
- le pôle propriété intellectuelle qui veille à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (marque, brevet, savoir-faire, etc.) et prend toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, brevet, etc.).

Du fait de la nature des activités, les risques se situent potentiellement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Les produits logiciels d'ESI Group, pour l'essentiel, ont été soit développés au sein du Groupe, soit acquis à l'occasion d'opérations de fusion-acquisition. Plus rarement, ils résultent de contrats de développement passés avec des tiers.

En ce qui concerne les codes développés en interne, la propriété est dévolue aux sociétés du Groupe du fait des contrats de travail et des dispositions supplétives en matière de Droit du travail. Le cas échéant, des contrats de développement sont signés entre ESI Group et ses filiales en charge du développement, afin d'assurer que la propriété revient bien à ESI Group.

Pour les codes acquis à la faveur d'une opération de croissance externe, un audit de propriété intellectuelle est généralement dili-

genté au préalable. De plus, les contrats d'acquisition comportent toujours des garanties contre l'éviction. De même, le Groupe s'appuie sur un processus de revue systématique des contrats de développement conclus avec des tiers, afin de veiller au transfert efficace et sans risque des propriétés intellectuelles dans le cas où le contrat type d'ESI Group, qui assure un transfert efficace, n'est pas utilisé.

En ce qui concerne les risques de contrefaçon du fait des tiers, il n'a pas été constaté de faits avérés importants de contrefaçon.

Les codes d'accès permettant l'utilisation des produits du Groupe sont générés par ESI Group, quel que soit le mode de distribution (distributeurs et agents) et ils sont associés au logiciel FlexNet Publisher (anciennement FlexIm), standard mondial pour la sécurité des codes informatiques.

Enfin, depuis les accords ADPIC (volet propriété intellectuelle du traité de l'OMC), tous les pays de l'OMC reconnaissent désormais les grands traités de propriétés intellectuelles de Berne et Genève, assurant ainsi une large protection des droits d'auteurs sur les codes commercialisés.

Le Groupe estime donc disposer des moyens et processus nécessaires pour couvrir de façon satisfaisante les risques juridiques auxquels il pourrait être confronté.

3 GOUVERNANCE DU GROUPE

3.1. Principaux Actionnaires et évolution boursière

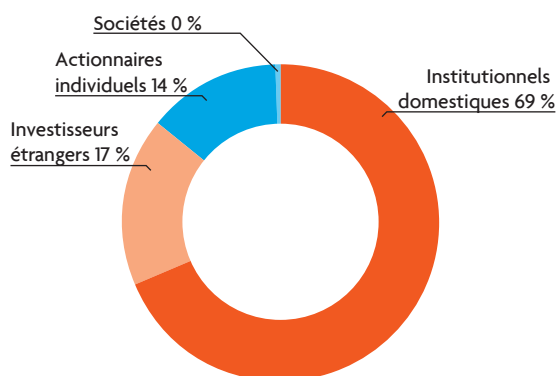
3.1.1. Actionnaires fondateurs

Voir chapitre 1.3.4.6. « Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ».

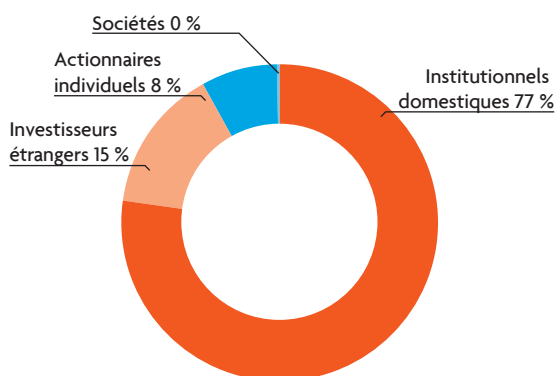
3.1.2. Étude TPI

La Société a réalisé en date du 28 mars 2013, une étude TPI (titres au porteur identifiable) portant sur 99,36 % du flottant (hors autocontrôle) qui peut être comparée à celle réalisée le 31 mars 2012.

AU 28 MARS 2013



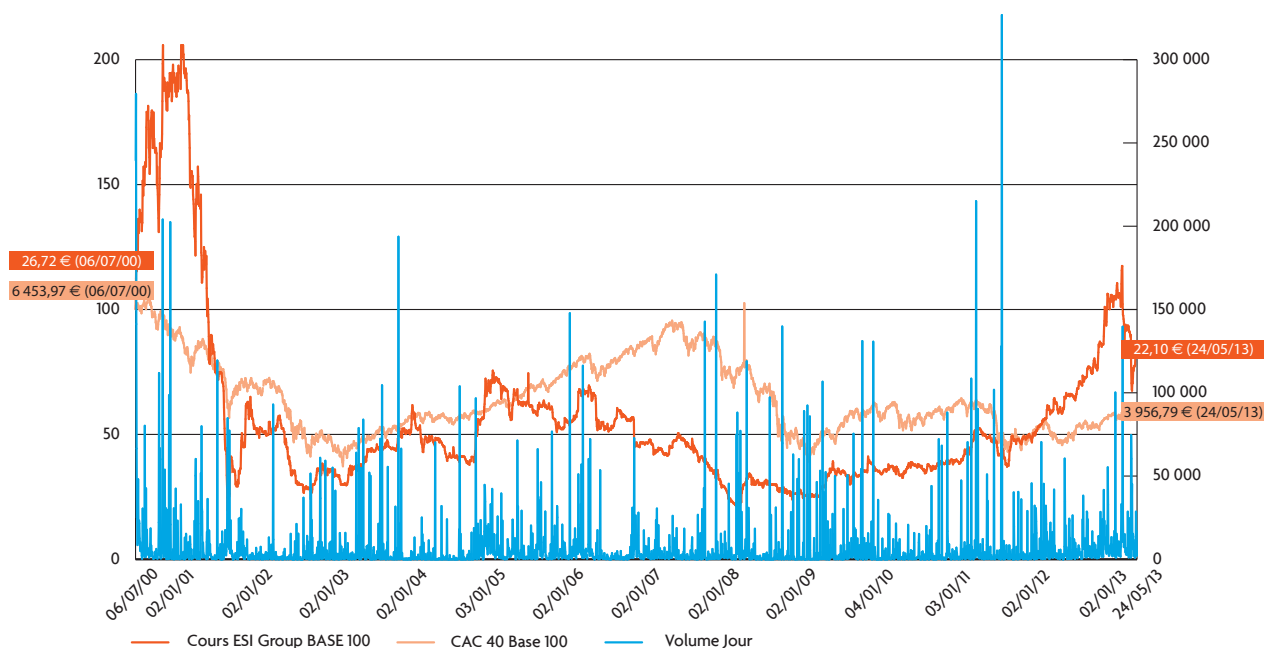
AU 31 MARS 2012



Cette analyse fait apparaître un renforcement des institutionnels étrangers et des Actionnaires individuels dans le capital qui reste composé majoritairement d'institutionnels domestiques.

3.1.3. Évolution du cours de Bourse

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse ESI Group comparé à celle du CAC 40 sur une base 100 depuis son introduction en Bourse.



3.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration d'ESI Group et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2013.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société du 23 juillet 2013. Il a été préalablement revu par le Comité d'Audit et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2013. Le présent rapport a été préparé avec le concours de la Direction Générale, de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière.

Je vous rends compte aux termes du présent rapport de :

- la référence à un code de gouvernance ;
- la composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2013 ;
- les procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- la limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ;
- les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;
- les modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée.

À titre liminaire, il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence. En effet, ce Code qui adapte les principes de bonne gouvernance du Code AFEP/MEDEF aux petites et moyennes sociétés semblait donc plus en adéquation avec la taille de la Société ainsi qu'avec la structure de son capital.

Le code MiddleNext est disponible sur le site www.middlenext.com.

En application du Code de gouvernement d'entreprise, la Société s'est attachée, tout au long de l'exercice 2012 (i) à prendre en considération les points de vigilance exposés dans le Code de gouvernement d'entreprise, (ii) à faire évoluer les règles en vigueur afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise. Il est à cet égard précisé que conformément au principe « *comply or explain* », les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont pas appliquées par la Société sont expressément visées dans le présent rapport et les raisons motivant ce choix explicitées.

En comparant ses pratiques avec les recommandations du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration apporte ainsi les commentaires suivants :

- La durée actuelle du mandat des administrateurs est de six ans, la décision est soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire de porter la durée de ce mandat à quatre ans. Cette proposition vise à garantir à la fois la pérennité de l'engagement des membres du Conseil et leur indépendance par la soumission plus fréquente du renouvellement de leur mandat aux Actionnaires d'ESI Group. Les mandats en cours seront poursuivis jusqu'à la date prévue lors de l'entrée en fonction des administrateurs actuels, leur durée ne sera pas modifiée avant leur expiration. La réduction de la durée s'appliquera seulement aux nouveaux mandats et à ceux renouvelés à compter de la présente Assemblée (R. 10 du Code de gouvernement d'entreprise).
- La présence d'administrateurs indépendants : le Conseil compte cinq administrateurs indépendants, ce nombre étant nettement supérieur à celui préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise qui en recommande deux dès lors que le Conseil comporte plus de cinq membres, et les critères d'indépendance retenus sont conformes à ceux du Code MiddleNext (R. 8).
- L'évaluation des travaux du Conseil : comme pour l'exercice 2011, l'évaluation des travaux du Conseil au titre de l'exercice a été menée en interne et ce en adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 15).
- Le règlement intérieur : une refonte du précédent règlement intérieur adopté au cours de l'exercice 2009 a été soumise à l'approbation du Conseil du 25 avril 2013 afin de tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques de gouvernance, et le règlement intérieur ainsi adopté sera appliqué conformément à la recommandation R. 6 du Code de gouvernement d'entreprise.
- La rémunération des dirigeants est proposée par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé de membres majoritairement indépendants. Ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration qui, comportant lui-même cinq administrateurs indépendants, arrête ensuite ces rémunérations. Ce processus est de nature à assurer l'équilibre et la transparence de ces rémunérations comme le recommande le Code de gouvernement d'entreprise (R. 2).
- Il n'a pas à ce stade été fixé d'indemnités de départ ou de régimes de retraites supplémentaires dont pourraient bénéficier les dirigeants. D'une manière générale, il n'existe pas, au sein de la Société, de modalités de rémunération susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique (conforme aux recommandations R. 3 et R. 4 du Code de gouvernement d'entreprise).

3.2.1. Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.2.1.1. Présentation du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six ans, cette durée étant conforme aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 10). Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Cinq des neuf membres du Conseil d'Administration sont indépendants, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise qui recommande que le Conseil accueille au moins deux membres indépendants (R. 8). L'indépendance des membres est examinée par le Conseil d'Administration, qui délibère sur proposition du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance. Les critères retenus et l'examen de la situation de chaque administrateur sont débattus au moins une fois par an et sont rendus publics dans le présent rapport.

3.2.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des neuf membres suivants :

Prénom – Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction	Fin de mandat	Âge
Monsieur Alain de Rouvray	Président et Directeur Général	1991	AG 2015	69 ans
Monsieur Jacques Dubois	Administrateur	1991	AG 2015	68 ans
Monsieur Othman Laraki	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	34 ans
Monsieur Francis Jacques Bernard	Administrateur indépendant	2007	AG 2014	73 ans
Monsieur Éric d'Hotelans	Administrateur indépendant	2008	AG 2015	62 ans
Madame Cristel de Rouvray ⁽¹⁾	Administrateur	1999	AG 2017	36 ans
Monsieur Vincent Chaillou	Administrateur	2004	AG 2016	63 ans
Monsieur Michel Barbier de la Serre	Administrateur indépendant	2005	AG 2017	65 ans
Monsieur Charles-Helen des Isnards	Administrateur indépendant	2007	AG 2017	68 ans

(1) Madame Cristel de Rouvray est la fille de Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

Alain de Rouvray, 69 ans, Président et Directeur Général

Alain de Rouvray est Président-Directeur Général de la Société ESI Group depuis sa création en 1991. Diplômé de l'École centrale de Paris (1967) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1971), Alain de Rouvray a été ingénieur de recherche à l'École polytechnique (Laboratoire de mécanique solide, 1972) et Directeur du département Mécanique Avancée de la Société Informatique Internationale, filiale d'informatique scientifique du groupe CISI et du Commissariat à l'Énergie Atomique de 1972 à 1976. Il a fondé la société ESI SA en 1973 et a été son Directeur Général et Directeur Commercial de 1973 à 1990.

Jacques Dubois, 68 ans, administrateur

Diplômé de l'École des Ponts et Chaussées de Paris (1968) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1972). Il a été cofondateur d'ESI SA en 1973, dont il a été le Directeur de la Recherche de 1973 à 1990. Il participe à la création d'ESI GmbH, la filiale allemande de la Société, et d'ESI MW, la filiale américaine, renommée depuis ESI Corp puis ESI North America. De 1994 à 1998, il a été Directeur Général en charge des Projets Spéciaux dans le domaine de la Recherche et du Développement préindustriel en partenariat.

Vincent Chaillou, 63 ans, Directeur Général Délégué

Vincent Chaillou est Directeur Général Délégué d'ESI Group en charge de la division Opérations Produit. Il assure également la Direction Générale d'ESI US R&D et d'ESI Software India (pvt) Ltd. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de Paris (1971) et titulaire d'un doctorat de génie civil de l'École des Ponts et Chaussées (1973), Vincent Chaillou a rejoint le groupe ESI en 1994, après avoir occupé les fonctions de Directeur Général de l'entité économique Architectural Engineering (AEC Business Unit), un département de ComputerVision (depuis fusionné avec PTC), dans lequel il occupa différentes fonctions commerciales, de marketing

et de direction, en particulier dans la zone Asie-Pacifique. De 1994 à 1998, il a également occupé dans le groupe ESI Group, le poste de Vice-Président Régional en charge de la zone Amériques et de Directeur Général d'ESI Software.

Cristel Anne de Rouvray, 36 ans, administrateur

Diplômée de l'Université de Stanford et de la *London School of Economics*, où elle a obtenu un doctorat en économie, Cristel de Rouvray réside aux États-Unis et divise son temps entre un poste de Vice-Présidente au sein de College Track à Oakland (Californie) depuis octobre 2005, et un rôle de consultante au sein de Webster Pacific à San Francisco depuis mars 2011.

Michel Barbier de la Serre, 65 ans, administrateur

Diplômé de l'IEP Paris, maîtrise de sciences économiques, ancien élève de l'ENA. À partir de 2001, il exerce les fonctions de Président-Directeur Général de Aluthea SA, holding d'un groupe industriel français de fonderies d'aluminium (170 salariés, 29 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Francis Jacques Bernard, 73 ans, administrateur

Ingénieur de l'aéronautique, il entre chez Dassault Aviation en 1967. Il y devient Directeur de la CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) et lance le développement du logiciel CATIA. En 1981, il cofonde Dassault Systèmes, initialement filiale de Dassault Aviation, afin de développer le logiciel CATIA pour toutes les industries et le distribuer dans le monde entier grâce à un partenariat commercial avec IBM. Il conduit comme Directeur Général le développement de cette entreprise qui devient dès 1992 le leader mondial dans le domaine de la Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur. L'entreprise a vu ses effectifs croître de 25 collaborateurs en 1981 à plus de 8 000 en 2006. Il prend sa retraite de Dassault Systèmes à la fin de 2006.

Othman Laraki, 34 ans, administrateur

Diplômé respectivement en 2004 et 2000 du MIT (ingénierie financière) et de l'Université de Stanford (master ingénierie industrielle), Othman Laraki a débuté sa carrière dans le monde des

NTIC avant de rejoindre Google en tant que Directeur de projets. En particulier, il a activement contribué au développement de nombreux produits innovants comme « Google Gears » et la « Google Toolbar ». Après avoir quitté Google en 2008, Othman Laraki a créé MixerLabs, une société spécialisée dans le domaine des technologies et données géographiques. MixerLabs a été rachetée par Twitter fin 2009, où Othman Laraki est aujourd'hui à la tête de l'équipe de géolocalisation. Résidant aux États-Unis, il continue d'entretenir des liens étroits avec le MIT et Stanford.

Charles-Helen des Isnards, 68 ans, administrateur

Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen des Isnards a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. Il a été Directeur Général Délégué de CM-CIC Corporate Advisory jusqu'en septembre 2012. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, et licencié en droit.

Éric d'Hotelans, 62 ans, administrateur

Éric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable Finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient PDG de la filiale française (1 200 personnes) du groupe de services informatiques anglo-hollandais CMG dont il est membre du « *Group Executive Committee* ». Il quitte le groupe CMG en mars 2003 après son rachat par le groupe britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. Il est depuis 2009 Président-Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA.

Pour de plus amples détails sur les mandats sociaux exercés par les administrateurs en dehors de la Société, nous vous invitons à vous reporter à la liste figurant en annexe I au présent rapport.

Administrateurs indépendants

Nous précisons qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale entre leurs devoirs à l'égard d'ESI Group et leurs intérêts privés.

Les critères que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, puis le Conseil d'Administration, examinent afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, sont les suivants, en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 8) :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être Actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

S'agissant des administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société, le Conseil a proposé de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, s'interroge

systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Ainsi sont considérés comme administrateurs indépendants :

- Monsieur Michel Barbier de la Serre ;
- Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- Monsieur Francis Bernard ;
- Monsieur Othman Laraki.

Dans le cadre de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil a commencé à se pencher sur les mesures à prendre afin d'être en conformité avec le quota de 20 % de femmes au sein du Conseil au terme d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi, puis un quota de 40 % six ans après la promulgation. Ainsi, la nomination d'au moins une femme devra intervenir au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle relative à l'approbation des comptes 2013 qui se tiendra en 2014.

3.2.1.1.2. Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Alain de Rouvray, cofondateur de la Société, est Président du Conseil d'Administration. Le cumul de cette fonction avec sa qualité de Directeur Général est considéré comme opportun par le Conseil.

3.2.1.1.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, a procédé le 26 novembre 2009 à l'approbation de son règlement intérieur du Conseil. Ce règlement intérieur a été révisé afin de tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques de gouvernance et traduit en anglais. Le Règlement intérieur ainsi révisé a été adopté par le Conseil en date du 25 avril 2013. Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement du Conseil avec l'objectif d'améliorer les méthodes de travail et d'information de ses membres. Il précise les rôles et pouvoirs du Conseil d'Administration d'ESI Group, dans le prolongement des dispositions statutaires.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise (R. 6), ce règlement intérieur précise en particulier les points suivants :

- la composition du Conseil, et les modalités de détermination de l'indépendance d'un administrateur ;
- les devoirs des membres (notamment en termes de déontologie) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence) et des Comités ;
- les règles de rémunération des membres du Conseil ;
- le rôle du Conseil et des Comités ;
- accès aux informations et documents nécessaires pour l'exercice de leur mission et ce dans un délai préalable suffisant.

3.2.1.2. Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration

Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des Actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires, au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi, notamment en application de la loi, des attributions suivantes :

- la préparation et la convocation des Assemblées Générales ;
- l'arrêté des termes des résolutions soumises au vote des Actionnaires ;
- le choix du mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général ;
- la détermination des pouvoirs qui peuvent être délégués au *General Manager* d'une société filiale et la fixation du montant des autorisations afférentes ;
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et des comptes semestriels, du rapport de gestion annuel et du rapport financier semestriel et leur approbation ;
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- l'autorisation des conventions passées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties ;
- la nomination ou révocation du Président-Directeur Général et du/des Directeurs Généraux Délégués, et le contrôle de leur gestion de la Société ;
- la création des Comités du Conseil d'Administration, la fixation du règlement intérieur qui détermine notamment leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, la nomination et la rémunération de leurs membres ;
- la répartition des jetons de présence.

Délibérations et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'Administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des Comités du Conseil.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, il est recommandé que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice fiscal 2012/13, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois en conformité avec la recommandation R. 13 du Code de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, outre les dates obligatoires auxquelles le Conseil doit se réunir pour :

- l'arrêté des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur lesdits comptes ;
- la communication des résultats semestriels ;

- la situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'Administration devra se réunir, sur convocation du Président, dans les cas d'opérations majeures notamment :

- d'opérations externes d'acquisition ou de cession ;
- d'opérations significatives hors stratégie annoncée ;
- d'opérations de croissance interne ou de restructuration.

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour de la séance, le projet de procès-verbal de la précédente réunion ainsi que toute documentation pertinente pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Chaque question abordée en séance fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis entre les membres avant d'être soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les projets de procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration font l'objet d'une approbation formelle en Conseil par les administrateurs, avant leur signature. Ils relatent les débats et précisent les décisions prises et mentionnent les questions soulevées et les réserves qui ont été, le cas échéant, formulées.

Par ailleurs, lors de chaque réunion, les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la Société, sur sa situation générale et intervenus depuis la précédente séance sont portés à la connaissance des administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Il est tenu un registre de présence qui est élargé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice écoulé, avec un taux de présence des administrateurs de 78 %, votre Conseil d'Administration s'est réuni huit fois aux dates suivantes :

Date	Taux de participation des administrateurs
1 ^{er} février 2012	89 %
23 mars 2012	56 %
25 avril 2012	89 %
26 juin 2012	56 %
18 juillet 2012	89 %
19 juillet 2012	89 %
26 septembre 2012	89 %
19 décembre 2012	67 %

En 2012, outre l'approbation du budget pour l'exercice, sa révision et son suivi, l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée Générale annuelle, l'examen des documents de gestion prévisionnelle au premier et au second semestre, l'examen d'éventuelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil d'Administration ont porté principalement sur :

- statut et mise en place du programme de rachat des actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 ;

- statuts des programmes de stock-options et allocations des options de souscriptions d'actions ;
- l'approbation des modalités de fixation des jetons de présence ;
- le point sur les opérations de fusion-acquisitions.

Lors de ses travaux, le Conseil d'Administration s'est appuyé sur les travaux et recommandations des Comités mis en place au sein de la Société. Ces Comités spécialisés ont été mis en place conformément aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 12).

3.2.1.3. Comités spécialisés

Les Comités sont destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ainsi, les Comités, lors de chacune de leurs séances, émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est à ce jour composé des cinq membres suivants :

- un président, Monsieur Alain de Rouvray ;
- quatre membres dont deux administrateurs indépendants :
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Francis Bernard,
 - Monsieur Vincent Chaillou,
 - Madame Cristel de Rouvray ;
- un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité Stratégique a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, de préparer les délibérations du Conseil relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe, en particulier, la politique de développement et son financement ainsi que l'examen de l'évolution du portefeuille d'activités du Groupe.

En outre, des missions spéciales ont été confiées à Monsieur Charles-Helen des Isnards dans le cadre d'opérations de croissance externe. Une allocation spéciale de jetons de présence lui a été faite au titre desdites missions.

Le Comité Stratégique s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé avec un taux de participation de 89 %.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est à ce jour composé des cinq membres suivants, majoritairement indépendants selon les critères retenus par le Conseil d'Administration :

- un président, Madame Cristel de Rouvray ;

- quatre membres, dont trois administrateurs indépendants :
 - Monsieur Alain de Rouvray,
 - Monsieur Francis Bernard,
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Éric d'Hotelans ;
- un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, d'une part de préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que le cas échéant, la politique d'attribution d'actions gratuites, et d'autre part de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Une mission spéciale a été confiée à Madame Cristel de Rouvray relative à la mise en place du système HR-IS. Une allocation spéciale de jetons de présence lui a été faite au titre de cette mission spécifique.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 96 %.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit ne peut comprendre des administrateurs exerçant une fonction de direction au sein d'ESI Group, et un de ses membres au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant. Le Comité d'Audit est à ce jour composé des trois membres indépendants suivants :

- un président, administrateur indépendant, Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- deux membres, administrateurs indépendants :
 - Monsieur Michel Barbier de la Serre,
 - Monsieur Éric d'Hotelans ;
- un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Le Président de la Société est invité et assiste aux séances du Comité d'Audit.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 100 %. Les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions.

Le Comité Technologie et Marketing

Le Comité Technologique et Marketing est à ce jour composé des quatre membres suivants, dont deux administrateurs indépendants :

- un président, administrateur indépendant, Monsieur Francis Bernard ;
- trois membres, dont un administrateur indépendant :

- Monsieur Alain de Rouvray,
- Monsieur Vincent Chaillou, qui assure également le secrétariat du Comité,
- Monsieur Othman Laraki.

Le Comité Technologie et Marketing a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects de la stratégie produit, de l'organisation de la société d'édition et en particulier les méthodologies de gestion des produits et de R&D, et d'analyser le potentiel des partenariats ou acquisitions technologiques et marketing.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité Technologie et Marketing s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 75 %.

3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

3.2.2.1. Environnement de contrôle

3.2.2.1.1. Organisation générale

ESI Group est un groupe international qui compte 29 filiales, dont 27 implantées à l'international.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est similaire à celle de la société mère, ESI Group SA, pour la distribution des produits.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux Actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

3.2.2.1.2. Les acteurs du contrôle interne

3.2.2.1.2.1. Acteurs internes à la Société

Le Conseil d'Administration et les Comités

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la Société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Comité Exécutif (Group Executive Committee)

Le Comité Exécutif assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

Constitution du Comité Exécutif :

- Alain de Rouvray : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'ESI Group SA ;
- Vincent Chaillou : Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition ;
- Christopher St. John : Directeur de la division Distribution ;
- Tomasz Kisielewicz : Vice-Président Exécutif Engineering Services ;
- Nanno Wams : Directeur Administratif et Financier ;
- Olivier Pradal : Directeur des Ressources Humaines ;
- Naury Birnbaum : Directeur de la Stratégie ;
- Corinne Romefort-Régnier : Responsable de la Gouvernance et de la Communication Financière, assure le secrétariat du Comité.

Il est indiqué que Monsieur Naury Birnbaum a depuis le 2 mai 2013 quitté ses fonctions de Directeur de la Stratégie et de membre du GEC.

Le Board Retreat

Il réunit une fois par an les administrateurs, les membres du Comité Exécutif et selon les sujets traités des personnes de la Société ou de ses filiales. Son rôle est de dresser un bilan des activités du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, de réaliser un point sur les sujets stratégiques en cours ainsi que de définir les objectifs spécifiques à atteindre pour l'année à venir qui sont ensuite approuvés en Conseil d'Administration.

Les Directions opérationnelles

Elles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets.

Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- la qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- la qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, SAV.

Les Directions fonctionnelles (Direction Administrative et Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique...) sont en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne et d'animer leur mise en application.

a) La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en terme financier en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la Société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité :

La comptabilité est en charge :

- du contrôle de la comptabilisation des opérations,
- de la clôture périodique des états financiers,
- de la consolidation du Groupe,
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Le service comptable est en outre en charge de l'administration des ventes. Son responsable est en charge de la reconnaissance du chiffre d'affaires ;

- le contrôle de gestion :

Le contrôle de gestion est en charge :

- de l'établissement et du suivi du budget,
- de l'établissement du reporting périodique,
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier.

- le cash management :

Le cash management est en charge :

- de la gestion de la trésorerie,
- du financement des projets,
- de la couverture des risques de change et de taux.

b) Le département juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le département juridique est divisé en deux pôles :

- le pôle juridique corporate dont la mission principale est de s'assurer du suivi, de la rationalisation et de la veille juridique corporate ainsi que de la coordination juridique des opérations des filiales du Groupe ;
- le pôle propriété intellectuelle qui veille à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (marque, brevet, savoir-faire, etc.) et prend toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, brevet, etc.).

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Sous son contrôle, la gestion des litiges avérés est confiée à des experts externes.

3.2.2.1.2.2. Acteurs externes à la Société

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des Actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne relatif à l'élaboration des informations financières.

Avocats

ESI Group fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et un conseil fiscal. La Société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

3.2.2.2. Organisation des procédures de contrôle interne

Architecture du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne chez ESI Group est principalement basé sur :

- la mise en place d'une base de données commerciale unique (NCA), clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes ;
- l'existence d'un règlement intérieur et d'un code d'éthique partagé par l'ensemble du personnel ;
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel ;
- la centralisation des informations, notamment comptables et financières.

Le système d'information

L'amélioration constante du système d'information afin d'optimiser, fluidifier et sécuriser les processus opérationnels, de contrôle et le partage des connaissances fait partie des objectifs stratégiques d'ESI Group.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et notamment l'ensemble de la comptabilité générale et analytique, sont principalement produits à partir du système de gestion.

Afin de répondre à ses besoins spécifiques, ESI Group a cependant mis en place divers logiciels spécifiques d'éditeurs reconnus dans les domaines de :

- la gestion des immobilisations ;
- l'établissement des rapprochements bancaires ;
- l'établissement de la consolidation ;
- la gestion de la paye.

Le système de gestion permet à ESI Group SA de centraliser les flux financiers en provenance des filiales et des différentes comptabilités. Néanmoins, pour la plupart, les filiales comptabilisent leurs propres opérations et s'assurent de la correcte remontée des informations comptables et financières vers la société mère.

3.2.2.3. Maîtrise des risques

Cartographie des processus et certification ISO 9001:2008

Au travers de ses procédures qualité, la Société, certifiée ISO 9001:2008, a mis en œuvre une démarche Qualité lui permettant de renforcer le management par processus et de faciliter la gestion des risques. La Société s'est engagée dans la mise en place progressive d'une certification globale pour l'ensemble du Groupe, visant ainsi à intégrer toutes ses filiales déjà certifiées ou non.

Assurance et couverture des risques – Généralités

ESI Group a contracté une police d'assurance qui prend en charge, après un dommage direct causé aux matériels, les frais de reconstitution des informations, les frais supplémentaires d'exploitation ainsi que les pertes d'exploitation (perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption ou la réduction de l'activité de l'entreprise).

Pour les filiales étrangères, les dommages relevant du volet de garantie Responsabilité Civile Exploitation et notamment les dommages relevant des garanties dites « *employer's liability* » et/ou « *workmen's compensation* » et les risques de circulation automobile sont exclus de la garantie.

La police française (siège et filiales) ne se substitue pas à celles qui, à l'étranger, seraient souscrites conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Enfin, ESI Group a souscrit une police Groupe assurant au niveau mondial et pour l'ensemble de ses salariés les déplacements à l'étranger.

3.2.2.4. Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Le Groupe établit trimestriellement ses comptes consolidés. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les résultats tous les semestres. Un budget pour l'ensemble du Groupe est établi en début d'exercice et suivi mensuellement.

Les principales procédures relatives au contrôle des informations comptables et financières sont résumées ci-après :

Processus de consolidation

Le processus de production des états financiers consolidés est assuré par des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe et comprenant :

- un planning de remontée des informations et un calendrier des travaux à effectuer par les intervenants ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- la séparation des activités d'élaboration de la consolidation, effectuées par le responsable comptable, des activités de contrôle effectuées par le Directeur Administratif et Financier ;
- l'assistance d'experts comptables pour certains points sensibles et techniques, notamment à l'étranger ;
- une revue limitée des comptes consolidés semestriels au 31 juillet et un audit des comptes consolidés clos au 31 janvier effectués par les commissaires aux comptes ;
- la réconciliation des flux intra-Groupe ;
- la visite de responsables Groupe dans les filiales ;
- une revue des comptes consolidés annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les budgets annuels sont établis en début d'exercice en fonction des hypothèses du business plan à trois ans et des objectifs stratégiques à cinq ans définis par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting mensuel, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué afin de prévoir dans un premier temps le résultat du premier semestre puis dans un deuxième temps celui du deuxième semestre. Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la Société. Il s'agit entre autres des quatre indicateurs suivants :

- les prises de commandes Licences et Services ;
- la production réalisée en Services et le *backlog* ;
- l'évolution des effectifs et l'évolution du coût moyen des équipes ;
- la situation de trésorerie et prévisions à trois mois.

En complément de ce processus budgétaire et de reporting, la Société est en cours de mise en place d'une organisation basée sur des *Performance Units* avec un responsable en charge de piloter son unité grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) dans un format de *Balanced Scorecard* couvrant quatre perspectives : Financière, Commerciale, Processus internes, Organisation des ressources humaines.

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles pour ce qui concerne les Licences ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées pour les Services notamment.

Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance régulière adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients des différentes filiales.

Processus de gestion de la trésorerie

Le Directeur Administratif et Financier est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité et le risque des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

La position de trésorerie de chaque entité est centralisée chaque semaine et une prévision trimestrielle consolidée est établie chaque mois.

Processus de gestion de la paye

Le processus de paye permet :

- le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paye ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

3.2.2.5. Constat des travaux sur 2012 et perspectives

La Société a poursuivi la mise en place d'une base ressources humaines dénommée *HR-Information System* (base HR-IS) et permettant une consolidation au niveau Groupe des données relatives à la masse salariale ainsi qu'aux effectifs.

La globalisation croissante de l'activité et la nature transversale des projets impliquant des interactions internationales de complexité et de rapidité croissantes ont souligné la nécessité d'améliorer la capacité de réactivité du Groupe dans ses méthodes et ses outils de gestion opérationnelle.

Une réflexion sur le dimensionnement et les objectifs du reporting financier a ainsi démarré au quatrième trimestre de 2012. L'objectif est de disposer d'un processus (méthodes et outils) et d'une organisation plus adaptés à la taille et la croissance du Groupe d'ici fin 2013.

3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration ayant choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

En revanche, les pouvoirs du Directeur Général Délégué, aux fins d'agir pour la Société en tant que représentant légal et commercial, ont été délégués par le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur Général Délégué, Monsieur Vincent Chaillou, dispose donc d'une délégation de pouvoirs pour :

1. généralement représenter la Société dans toutes les démarches courantes des affaires d'ESI Group vis-à-vis des tiers et dans le respect des procédures du groupe ESI ;
2. passer tout accord ou contrat commercial pour le compte de la société ESI Group, dans les limites de son territoire commercial et de sa représentation commerciale ;
3. embaucher et licencier tout employé, mandataire, consultant, représentant commercial, distributeur ou agent ainsi que déterminer leurs pouvoirs et titre (à l'exclusion des Managers et Directeurs) et établir ou augmenter toute rémunération, commission ou pension pour toutes ces personnes ou entités légales. La rémunération annuelle ne saurait excéder un montant de 51 000 euros.

En tout état de cause, le Directeur Général Délégué requiert l'approbation préalable écrite de la Société pour effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes les transactions suivantes :

- embaucher les Managers et Directeurs et déterminer ou modifier leur rémunération annuelle ;
- acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, prendre ou accorder un bail, ou hypothéquer tout bien immobilier ;
- gager tout bien mobilier et créance ;
- conclure des accords de crédit ;

- engager la société ESI Group à prendre des emprunts monétaires (excluant l'utilisation d'un découvert bancaire accordé à la société ESI Group) ;
- créer, participer, ou tout autre engagement, dans d'autres sociétés, accepter la direction d'autres sociétés, établir ou dissoudre des filiales et disposer des intérêts participatifs ;
- faire une proposition pour une fusion légale ;
- accorder des emprunts monétaires ;
- engager la société ESI Group en tant que caution ou en tout autre cas de dettes envers des tiers ;
- conclure la résolution de tout litige et conduire des actions légales, à l'exception de recouvrement de créances, dans les démarches courantes de la société ESI Group à l'exception des démarches urgentes telles que les démarches conservatoires et provisionnelles qui ne peuvent être ajournées dans l'intérêt de la société ESI Group ;
- souscrire à des régimes de retraite au profit des salariés de la société ESI Group ;
- vendre ou aliéner, acheter ou acquérir, transmettre ou hypothéquer les actifs de la société ESI Group ayant une valeur d'un montant supérieur à 38 000 euros ;
- conclure un contrat commercial ou une transaction d'un montant supérieur à 152 000 euros, à l'exception des contrats inter-compagnies émis par ESI Group que Monsieur Vincent Chaillou pourra signer sans limitation de montant ;
- en général, faire toutes les démarches afférentes à la société ESI Group d'un montant supérieur à 23 000 euros ;
- en général, conclure tout accord ou transaction impliquant d'autres sociétés du groupe ESI, clients ou partenaires et allant au-delà du territoire et de la délégation commerciale de la société ESI Group.

3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue, sur proposition du Comité de Compensation et de Nomination au Conseil d'Administration, selon des critères de fréquence des réunions, d'assiduité et de participation ou de présidence de Comités spécialisés.

Conformément à la recommandation R. 2 du Code de gouvernement d'entreprise, le niveau de rémunération des mandataires sociaux répond aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux sept principes figurant dans ledit Code à savoir :

Exhaustivité, Équilibre, Benchmark, Cohérence, Lisibilité, Mesure et Transparence.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué perçoivent une rémunération fixe et une part variable. Le Directeur Général Délégué peut également bénéficier de l'attribution d'actions gratuites.

La politique de rémunération incluant les stock-options pour les actions gratuites est régulièrement débattue au sein du Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance et approuvée par le Conseil d'Administration (R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise).

3.2.4.1. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons de la rémunération totale perçue par Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général de la Société, et par les autres mandataires sociaux au cours de l'année 2011.

Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants	Exercice 2012	Exercice 2011
Mandataires sociaux dirigeants		
Monsieur Alain de Rouvray	10 000	10 000
Monsieur Vincent Chaillou	6 000	6 000
Mandataires sociaux non dirigeants		
Monsieur Jacques Dubois	6 063	7 000
Madame Cristel de Rouvray	22 500	17 500
Monsieur Michel Barbier de la Serre	12 125	11 833
Monsieur Francis Bernard	20 475	21 000
Monsieur Charles-Helen des Isnards	25 335	21 500
Monsieur Othman Laraki	0	3 500
Monsieur Éric d'Hotelans	16 500	16 500
TOTAL	118 998	114 833

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012 a fixé, par le biais de sa sixième résolution, à 150 000 euros le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2012, en précisant que la répartition de ce montant serait effectuée par le Conseil d'Administration entre ses membres.

3.2.4.2. Rémunération du Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Les modalités de rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont proposées par le Comité de

Compensation, Nomination et Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé d'une majorité de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué conformément aux recommandations R. 2 à R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise.

	Exercice 2012	Exercice 2011
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	287 396	339 656
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	221 603	262 064
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	22 085	
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

M. de Rouvray	2012		2011	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	238 013	238 013	208 000	208 000
Rémunération variable	34 103	41 680	115 896	73 560
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	5 280	5 280	5 760	5 680
TOTAL	287 396	294 973	339 656	297 239

M. Chaillou	2012		2011	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	182 500	182 500	177 500	177 500
Rémunération variable	25 737	6 019	71 530	70 432
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 366	7 366	7 034	7 061
TOTAL	221 603	201 885	262 064	260 992

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président-Directeur Général		X		X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	Suspendu			X		X	X	25 % de la rémunération annuelle

3.2.4.3. Allocations d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2012 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisations des options	Nombre	Prix (En euros)
Vincent Chaillou	N° 10 (AG 26/06/2012)	Souscription	6 310	1 000	27,82
TOTAL			6 310	1 000	27,82

ALLOCATIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au cours de l'exercice 2012 à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Vincent Chaillou	N° 10 (AG 26/06/2012)	2 500	15 775	19/12/2012	01/07/2017	oui
TOTAL		2 500	15 775			

ALLOCATIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au cours de l'exercice 2012 à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Vincent Chaillou	N° 14 (AG 26/06/2012)	3 600	87 804	19/12/2012	01/07/2017	NON
TOTAL		3 600	87 804			

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Vincent Chaillou	Néant	Néant	Néant	
TOTAL				

3.2.4.4. Levées d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2012 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Vincent Chaillou	Néant	Néant	
TOTAL			

3.2.4.5. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'Assemblée	Plan n° 7 : 30/06/2005	Plan n° 9 : 29/06/2006
Date du ou des Conseils d'Administration	10/07/2008	10/07/2008
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées à la date du 31 janvier 2013 par :		
• Vincent Chaillou	3 600	
• dix premiers attributaires salariés	10 480	17 800
Date d'expiration	08/07/2016	08/07/2016
Prix de souscription ou d'achat (<i>En euros</i>)	8,86	8,86
Nombre d'actions souscrites au 31 janvier 2013 par les mandataires sociaux et les dix premiers attributaires	Néant	Néant

3.2.4.6. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	44000	27,82	10
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	8,86	9
	Néant	8,86	7

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficient à ce stade d'aucune autre rémunération : en particulier, aucune indemnité de départ, pour quelque raison que ce soit, ni aucun régime de retraite supplémentaire n'ont été mis en place à leur profit et ce conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 3 et R. 4).

3.2.5. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

3.2.5.1. Modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société sont prévues à l'article 18 des statuts. Plus particulièrement, tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, dans les conditions prévues par les statuts.

3.2.5.2. Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments suivants sont exposés aux paragraphes 1.3.4 (concernant la structure du capital et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société), 1.3.2.3 (concernant le droit de vote double prévu par les statuts), et 3.4.3 (concernant l'accord entre Actionnaires existant), du document de référence d'ESI Group.

Les conditions de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi que les pouvoirs dudit Conseil sont par ailleurs décrits dans le présent rapport.

3.2.6. Déclaration des administrateurs au titre du paragraphe 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a

été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2013.

Annexe I : Liste des mandats en cours des administrateurs d'ESI Group et exercés en dehors de l'entité

Administrateurs indépendants *

Monsieur Michel Barbier de la Serre

- Gérant de Belgafond (Belgique)
- Président d'Aluthea SAS
- Président d'Alutec
- Gérant de Tecalu (Tunisie)
- Gérant de Fundicao de Evora
- Administrateur des Fondateurs de France
- Administrateur de l'Association Ethic

Monsieur Francis Jacques Bernard

- Administrateur de la société DEM-Solutions depuis juin 2008
- Président du Conseil de surveillance de CapHorn Invest depuis janvier 2010
- Président de l'Association des Anciens de Dassault Systèmes (DSAA) jusqu'en juin 2012
- Administrateur de la société DAESIGN depuis septembre 2011

Monsieur Othman Laraki

- Administrateur de la société Tech 21
- Administrateur de Bases, association d'étudiants à *Stanford University*
- Directeur de la société Twitter

Monsieur Charles-Helen des Isnards

- Administrateur de la société Nature et Découverte
- Administrateur de la société LBD (Luxembourg)
- Administrateur de l'association Les Arts Florissants
- Directeur Général Délégué de CM-CIC Corporate Advisory jusqu'en septembre 2012

Monsieur Éric d'Hotelans

- Président-Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA depuis 2009

Administrateurs internes **

Madame Cristel de Rouvray

- Administrateur de la société ESI US Holdings (États-Unis)
- Administrateur de la société Mindware (États-Unis)
- Administrateur de la société ESI US Inc. (États-Unis)

Monsieur Alain de Rouvray

- Président du Conseil d'Administration de la société Engineering Systems International France (France)
- Administrateur de la société Straco (France)
- Président du Conseil d'Administration de la société ESI Italia (Italie)

* Tous les mandats exercés par les administrateurs indépendants en dehors de l'entité sont exercés hors du périmètre du groupe ESI.

** Tous les mandats exercés par les administrateurs internes en dehors de l'entité sont exercés dans des filiales ou sous-filiales de la société ESI Group.

- Président du Conseil d'Administration de la société Mecas (Tchéquie)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI UK (Royaume-Uni)
 - Président du Conseil d'Administration de la société Calcom ESI (Suisse)
 - Président du Conseil d'Administration de la société Efield (Suède)
 - Gérant de la société ESI GmbH (Allemagne)
 - Gérant de la société ESI Software Germany (Allemagne)
 - Administrateur de la société Nihon ESI (Japon)
 - Administrateur de la société Hankook ESI (Corée)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI North America Inc. (États-Unis)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI US R&D (États-Unis)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI US Holding (États-Unis)
 - Administrateur de la société ESI Software India (Inde)
 - Administrateur de la société Zhong Guo ESI (Chine)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI-ATE Holdings (Hong Kong)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI-ATE Technologie (Chine)
 - Président du Conseil d'Administration de la société Mindware (Allemagne)
 - Président du Conseil d'Administration de la société OpenCFD (Angleterre)
- Monsieur Vincent Chaillou**
- Administrateur de la société ESI US Holdings (États-Unis)
 - Vice-Président et administrateur de la société Mindware Inc. (États-Unis)
 - Administrateur de la société ESI North America Inc. (États-Unis)
 - Administrateur et CEO de la société ESI US R&D (États-Unis)
 - Président du Conseil d'Administration de la société ESI Software India (Inde)
 - Administrateur de la société ESI-ATE Holdings (Hong Kong)
 - Administrateur de la société ESI-ATE Technologie (Chine)
 - Administrateur de la société Efield (Suède)
 - Gérant de la société ESI GmbH (Allemagne)
 - Gérant de la société ESI Software Germany (Allemagne)
 - Président de la société Straco (France)
 - Administrateur de la société OpenCFD (Angleterre)

1

2

3

4

5

6

7

8

3.3. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société ESI Group

Exercice clos le 31 janvier 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESI Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mai 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

3.4. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux

À l'exception des points abordés ci-après, les dirigeants n'ont pas d'autres conflits d'intérêts potentiels.

3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration

Au 26 juin 2012, date de l'Assemblée Générale de la Société, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'Administration dans le capital d'ESI Group s'élève à 1 825 810 actions, soit 31,12 % du capital, et 3 579 527 droits de vote, soit 46,76 % des droits de vote.

3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Néant.

3.4.3. Pactes d'Actionnaires

Une convention a été signée, le 25 octobre 2000, entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), les membres de son groupe familial composé de Madame Amy de Rouvray, Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois (administrateur et co-fondateur) et Monsieur Philippe Billaud en qualité d'Actionnaires d'ESI Group.

Les parties signataires ont indiqué que cette convention visait à formaliser un accord de concert existant entre eux dès le moment de l'admission des titres ESI Group sur le Nouveau Marché.

Ce pacte d'Actionnaires a fait l'objet d'une publication dans *La Tribune* en date du vendredi 27 octobre 2000, après décision du CMF n° 200C1608 en date du 27 octobre 2000.

Ce pacte comporte un droit de préemption mutuel.

Sont exclues du champ d'application du droit de préemption, les cessions au profit des héritiers d'un Actionnaire signataire personne physique en cas de décès, ainsi que les cessions entre membres de la famille de Rouvray, parties au pacte.

Ce pacte contient également :

- une obligation alternative de rachat ou de cession de participation :

Chaque partie signataire s'engage irrévocablement envers Monsieur Alain de Rouvray, dans l'hypothèse où celui-ci envi-

sagerait de céder la totalité de la participation qu'il détient ou qu'il viendrait à détenir dans ESI Group :

- soit à exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par le pacte,
- soit à céder, consécutivement à la renonciation de l'exercice de ce droit, la totalité de sa propre participation au prix de cession ;
- un engagement de concertation préalable à l'acquisition de toute action supplémentaire qui serait de nature à entraîner l'obligation solidaire des membres du pacte de déposer un projet d'offre publique.

En vertu notamment de cet engagement, les parties déclarent agir de concert.

Dans le cadre de la loi « Dutreil », une convention a par ailleurs été signée le 22 décembre 2003 entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, en qualité d'Actionnaires d'ESI Group. Ce pacte représente 28,46 % du capital et 41,22 % des droits de vote et porte sur un engagement collectif de conservation à concurrence de la moitié de leurs valeurs pour une durée minimum de six ans.

Cette convention a été renouvelée en date du 31 décembre 2011 pour une nouvelle durée de six années.

1

2

3

4

5

6

7

8

4 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUILLET 2013

Exercice fiscal 2012 (clos le 31 janvier 2013)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le

bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

4.1. Activité de l'exercice FY12

4.1.1. Activité de l'exercice FY12

4.1.1.1. Faits marquants de l'exercice

ESI Group observe la poursuite de la transformation des industries manufacturières vers l'usine et l'ingénierie numériques en dépit de l'impact conjoncturel du quatrième trimestre aux États-Unis. Les chiffres observés au cours de l'exercice 2012/13 soulignent l'adoption du prototypage virtuel sur un nombre croissant de secteurs industriels, le phénomène étant particulièrement perceptible dans les secteurs les plus concurrentiels et soumis à d'importantes contraintes réglementaires.

Intégration réussie des acquisitions Efield, IC.IDO et OpenCFD

L'activité de réalité virtuelle « VR » issue de l'acquisition d'IC.IDO mi-2011 a connu une forte croissance suite aux investissements réalisés au travers du réseau de distribution du Groupe, notamment en Asie.

L'activité de modélisation physique s'est renforcée avec l'acquisition de la société OpenCFD, par laquelle ESI Group s'est adapté à la demande naissante de logiciels en « *Open Source* » du marché de l'ingénierie virtuelle en intégrant le logiciel et la marque OpenFOAM®, leader dans le domaine de la dynamique des fluides. Cette acquisition est créatrice de valeur pour le client qui pourra bénéficier de l'expertise métier d'ESI Group, tandis que l'accès à une base d'utilisateurs de dimension mondiale représente un réel atout pour développer et diversifier les ventes du Groupe.

Progression et diversification de l'activité dans les secteurs industriels

Le développement de l'activité, notamment dans des secteurs fortement impactés par la conjoncture comme le transport,

souligne le caractère « innovant » des solutions d'ESI Group. Ce besoin de rupture méthodologique est également perceptible dans la plupart des grandes industries manufacturières où le Groupe enregistre une progression des partenariats avec les grands donneurs d'ordre, à l'image de celui signé avec EADS/Astrium dans le domaine de l'Aéronautique en novembre 2012.

Poursuite de la forte progression des prises d'ordre chez les grands comptes

L'activité réalisée auprès de nos vingt premiers clients a crû de + 20 %, à comparer avec la croissance globale de + 16 % sur la période. Cette analyse souligne une accélération du recours aux solutions de prototypage virtuel ; en particulier pour les acteurs clés des domaines de l'Automobile, l'Aéronautique et l'Énergie.

Renforcement de la présence d'ESI Group dans les BRIC

La part des prises d'ordre réalisée dans les pays émergents BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) s'établit à 11,9 % contre 11,5 % en 2011/12. Cette progression résulte du succès rencontré dans ces économies nouvelles, où une politique d'innovation agressive au-delà d'un prix compétitif est devenue une priorité stratégique. C'est également le fruit des décisions prises pour se rapprocher des pôles industriels clés, à travers notamment l'ouverture d'un bureau ESI en Russie à Ekaterinbourg en septembre 2012 et via la signature en Chine en novembre 2012 d'un accord en vue de la création future d'une « joint-venture » avec le constructeur aéronautique et spatial AVIC.

4.1.2. Résultats des comptes consolidés

4.1.2.1. Examen du résultat

Les éléments financiers consolidés ci-après sont présentés dans le référentiel IFRS.

4.1.2.1.1. Chiffres clés consolidés

(En milliers d'euros)	31 janvier 2013	31 janvier 2012 proforma	% évolution
Licences et maintenance	77 524	68 836	12,6 %
Consulting	29 207	23 919	22,1 %
Autres	2 297	1 465	56,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	109 028	94 220	15,7 %
Coût des ventes	(34 766)	(28 246)	23,1 %
Frais de recherche et développement	(15 592)	(14 854)	5,0 %
Frais commerciaux et marketing	(35 581)	(28 847)	23,3 %
Frais généraux et administratifs	(14 274)	(11 855)	20,4 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	8 816	10 419	- 15,4 %
Autres produits et charges opérationnels	(768)	(628)	22,3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	8 048	9 791	- 17,8 %
Produits d'intérêt	85	66	
Charges d'intérêt	(725)	(734)	
Gains et pertes de change	649	(940)	
RÉSULTAT FINANCIER	9	(1 608)	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	8 057	8 183	
Impôts sur les résultats	(3 025)	(2 103)	
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	5 032	6 080	
Part des intérêts minoritaires	11	22	
RÉSULTAT NET PART GROUPE	5 021	6 058	
Résultat net par action (En unité monétaire : euro)	0,92	1,11	
Nombre moyen d'actions	5 436 020	5 433 136	
Résultat net dilué par action (En unité monétaire : euro)	0,91	1,08	
Nombre moyen d'actions diluées	5 532 511	5 588 817	

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » a été approuvé par l'Union européenne le 6 juin 2012. Il est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec une application anticipée autorisée.

L'adoption anticipée de cet amendement par le Groupe améliore l'information financière.

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » implique :

- la suppression de l'option permettant de différer la reconnaissance des gains et pertes actuariels, appelée « méthode du corridor » ;
- l'élimination de la comptabilisation en résultat du rendement des actifs du régime sur la base d'un taux de rendement attendu ;
- l'élimination de l'étalement du coût des services passés ;
- la modification de la présentation des variations de juste valeur des actifs et passifs relatifs aux régimes à prestations définies et la présentation de l'effet des changements d'évaluation dans les autres éléments du résultat global ;
- la diffusion de la liste des informations requises concernant les régimes à prestations définies, en y incluant des informations relatives aux caractéristiques des plans et aux risques relatifs à de tels plans encourus par les entités.

Afin de permettre une comparaison des comptes de résultat entre l'exercice 2012 et 2011, le changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement conformément à la norme IAS 8

« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». En conséquence, l'information financière comparable au titre des périodes antérieures a été retraitée.

4.1.2.1.2. Présentation générale

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé ressort en croissance de + 15,7 % à 109 millions d'euros et de + 12,6 % à 106 millions d'euros en organique.

Les indicateurs clés sont favorables sur l'ensemble de l'exercice :

- le chiffre d'affaires Licences a progressé de + 12,6 % ;
- la base installée Licences est en hausse de + 11,7 % ;
- le taux de récurrence Licences se maintient au niveau très élevé de 86,5 % ;
- le « New Business » Licences affiche une croissance de + 6,6 % à 17 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires Services est en progression de + 24,1 %, à 31,5 millions d'euros.

La répartition géographique de l'activité est globalement stable sur l'exercice.

Zone	31 janvier 2013	31 janvier 2012
Europe	43 %	43 %
Asie	37 %	36 %
Amériques	20 %	21 %
TOTAL	100 %	100 %

Marge brute et coûts opérationnels

Le taux de marge brute a légèrement décroché à 68,1 % du chiffre d'affaires (contre 70 % pour l'exercice précédent) du fait d'un mix-produit légèrement moins favorable qu'au cours de l'exercice précédent et de l'augmentation des redevances externes (« third party »). Le taux de marge brute pour l'activité Licences a en effet légèrement régressé de 84,8 % à 84,1 %. De même, le taux de marge brute de l'activité Services est passé de 29,9 % à 28,8 %.

ESI Group a maintenu en 2012/13 son niveau élevé d'investissements R&D à 26,4 % rapporté au chiffre d'affaires Licences contre 27,2 % sur l'exercice précédent. Les charges de R&D progressent de + 5 %.

Les coûts de « Ventes et Marketing » ont crû significativement de + 23,3 % à 35,6 millions d'euros, soit 32,6 % rapportés au chiffre d'affaires contre 30,6 % sur l'exercice précédent.

Les frais Généraux et Administratifs sont en augmentation de + 20,4 % à 14,3 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros en 2011/12. Cette progression est en particulier imputable à des dépenses non récurrentes.

Résultats

Le résultat opérationnel courant affiche un recul de 15,4 %. Il ressort impacté par l'inadéquation du niveau des dépenses avec le chiffre d'affaires réalisé au dernier trimestre, dont le ralentissement a contrasté avec la forte dynamique de l'activité observée au cours des neuf premiers mois. Les effets de change ont un impact positif sur le résultat opérationnel courant pour 946 milliers d'euros. À taux de change constant, la diminution est de 24,5 %.

Le résultat financier est à l'équilibre (bénéfice de 9 milliers d'euros) contre une perte de 1,6 million d'euros pour l'exercice précédent.

La charge nette de la dette est restée sensiblement la même que celle de l'exercice précédent (0,64 million d'euros en 2012 contre 0,66 million d'euros en 2011) malgré le refinancement de l'acquisition d'Efield depuis le mois de septembre 2012 et des divers compléments de prix payés sur l'exercice.

L'amélioration du résultat financier sur l'exercice 2012 est due au résultat de change qui s'est en effet fortement amélioré de 1,6 million d'euros par rapport à l'exercice 2011, passant d'une charge de 1,0 million d'euros à un produit de 0,6 million d'euros.

La principale devise à l'origine de cette amélioration est le JPY avec un gain de + 1,0 million d'euros sur l'exercice 2012 (contre - 0,4 million d'euros l'exercice précédent). Cette amélioration provient essentiellement des valorisations au cours de clôture des instruments de couvertures qui ont généré un gain de 0,7 million d'euros en 2012 (contre une perte de 0,2 million d'euros en 2011).

La charge d'impôt s'établit à 3 millions d'euros et représente un taux particulièrement élevé de 37,5 % du résultat avant impôt pour l'exercice 2012 contre 25,7 % pour l'exercice 2011.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 5 millions d'euros en diminution de 17,1 % par rapport à l'exercice précédent.

4.1.2.2. Situation financière – Bilan consolidé

Les principales variations du bilan sont les suivantes :

- les actifs non courants, diminués des passifs non courants (hors dettes financières), augmentent de 4,9 millions d'euros. Les opérations d'acquisitions représentent 2,4 millions d'euros (écart d'acquisitions, actifs incorporels, impôts différés actif, différés de règlement) de ce total. La capitalisation des frais de R&D impacte les actifs immobilisés pour 2,9 millions d'euros ;
- les dettes financières totales (long terme et court terme) progressent de 4,2 millions d'euros sur l'exercice 2012. Cette variation s'explique par plusieurs éléments : les financements obtenus dans le cadre de la croissance externe, l'amortissement annuel de la dette, le paiement du complément de prix lié à l'acquisition de Mindware, les avances remboursables encaissées ainsi que les financements court terme obtenus en fin d'année.

En définitif, les capitaux propres s'élèvent à 77,7 millions d'euros contre des investissements permanents du Groupe à 79,1 millions d'euros. Les dettes financières à long terme et court terme s'élèvent à 18,5 millions d'euros et représentent 23,8 % des capitaux propres contre 19,4 % pour l'exercice précédent.

L'endettement financier net de la trésorerie disponible s'élève à 10,9 millions d'euros et représente 14,1 % des capitaux propres contre 8,9 % au 31 janvier 2012.

La trésorerie disponible reste stable à 7,6 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

4.1.2.3. Maîtrise des risques**Risques pays et risques de change**

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2013, 57 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 37 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 20 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie, région qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2013, 49,5 % des revenus sont générés en Europe, 23,6 % en USD (dollar américain), 22 % en JPY (yen japonais), 5 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Risque de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passif financier à taux fixe				
Passif financier à taux variable *	(5 772)	(9 086)	(2 255)	(17 112)
Actif financier à taux variable				
Position nette avant gestion *	(5 772)	(9 086)	(2 255)	(17 112)
Hors bilan				
Protection à la hausse à 0,86 %	834	3 337	834	5 005
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(4 938)	(5 749)	(1 421)	(12 107)
Sensibilité à 1 % de baisse	49	57	14	121

* Le passif financier présenté dans le tableau ci-dessus correspond à la dette du crédit syndiqué signé le 17 novembre 2011 ainsi que les financements court terme obtenus sur 2012. Les autres dettes financières comptabilisées dans le bilan s'élèvent à 1 million d'euros et ne portent pas de charges d'intérêts et sont de ce fait exclues de ce tableau. Elles sont constituées d'avances remboursables, de dettes sur participation des salariés et de crédits-baux pour un montant non significatif.

En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A) et les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2). Au 31 janvier 2013, la tranche A et la tranche B1 étaient mises à disposition et utilisées à 100 %. Par ailleurs, ESI Group a également débloqué 3,5 millions d'euros sur la tranche B2 au cours de l'année 2012 afin de financer l'acquisition réalisée et les compléments de prix payés relatifs aux anciennes acquisitions.

Ce crédit est utilisable sous la forme de billets de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées. Les montants maximums disponibles (à ce jour 13,4 millions d'euros) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Afin de gérer le risque de taux porté par le crédit syndiqué (note 5.11), ESI Group a mis en place en 2012 deux swaps d'intérêt :

- un swap de 1 440 milliers d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,14 %) ;
- un swap de 2 057 milliers d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 0,49 %).

Ces deux swaps s'ajoutent à celui mis en place l'année précédente (Swap de 2 millions d'euros : Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,11 %). Le taux moyen pondéré des trois swaps s'élève à 0,86 %.

Compte tenu de l'optimisation de la gestion de trésorerie mentionnée ci-dessus, nous pensons qu'ESI Group ne sera pas exposé de manière permanente à 100 % au risque de taux de ce crédit syndiqué. Pour estimer le risque maximum au 31 janvier 2013, le tableau ci-dessus simule les impacts pour une utilisation à 100 % et permanente au cours de l'exercice des impacts de risques de taux.

Trésorerie/Financement

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 5,2 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros pour l'exercice précédent principalement en raison de la dégradation du résultat net. La variation des différents postes du BFR a eu un impact négatif de

4,4 millions d'euros et a réduit le montant de la trésorerie générée par l'exploitation à 0,8 million d'euros (y compris l'impact de la trésorerie générée par les acquisitions de l'année). La forte baisse constatée par rapport à l'exercice précédent (les flux de trésorerie générés par l'exploitation en 2011 sont de + 4,8 millions d'euros) s'explique par :

- la baisse de la marge brute d'autofinancement de - 0,9 million d'euros ;
- l'impact du CIR 2012 non utilisé de - 1,6 million d'euros ;
- le financement de la croissance du chiffre d'affaires.

Les investissements courants de la Société se sont élevés à 3,1 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,3 million d'euros. L'origine de cet accroissement s'explique par les investissements réalisés pour des bureaux et du matériel informatique en Inde pour 0,4 million d'euros compensée par une légère diminution des investissements courants.

À ces investissements courants s'ajoutent les investissements exceptionnels intervenus en 2012, à savoir l'acquisition de la société OpenCFD Inc. (1,5 million d'euros y compris les disponibilités lors de l'acquisition) ainsi que les compléments de prix au titre des acquisitions passées pour 1,6 million d'euros,

Les principaux mouvements concernant les opérations de financement sont relatifs au remboursement des dettes pour un montant net de 2,2 millions d'euros (y compris les opérations de crédit-bail), aux tirages effectués sur la tranche B2 du contrat d'emprunt signé en novembre 2011 pour financer les événements exceptionnels pour 3,5 millions d'euros (pas d'impact sur la trésorerie des opérations d'acquisition y compris complément de prix), à l'encaissement d'avances remboursables pour 0,4 million d'euros et à la contraction de trois emprunts court terme d'un montant total de 3,5 millions d'euros pour financer le besoin en fond de roulement de fin d'année.

Également, la position de trésorerie a bénéficié d'un impact de change défavorable de - 0,3 million d'euros.

Au global, la trésorerie varie de - 0,2 million d'euros entre 2011 et 2012.

4.1.3. Recherche et développement

4.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Voir note 2.8 et 4.2 de l'annexe consolidée.

L'impact de la capitalisation des frais de R&D sur le compte de résultat est de + 2,9 millions d'euros en 2012. Le détail des frais est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

La politique de Recherche et de Développement (R&D)

Le département Engineering en charge de la R&D délivre les produits en ligne avec la stratégie du Groupe, les besoins du marché et la compétitivité des solutions ESI Group :

- les solutions métiers pour supporter la physique réaliste par modèle de simulation (1G) ;
- les filières de composants pour gérer les processus et les meilleures pratiques par segment industriel ou multimodèle de conception (2G) ;
- les filières de prototypage complet couvrant l'ensemble de l'ingénierie virtuelle du produit en synchronisation avec le

processus PLM du client (3G), l'optimisation, la visualisation 3D, et apportant une aide à la prise de décision locale, départementale ou globale ;

- la plate-forme de Prototypage Virtuel intégral et vivante permettant de supporter l'ensemble des modules des produits, la prise en compte des processus clients, et d'impacter la performance du client.

La politique de R&D agit :

- en support du *business model* pour intégrer les évolutions dans l'utilisation des produits, vers de nouvelles limites, pour des plates-formes informatiques nouvelles ou en évolution pour assurer le renouvellement de la base installée ;
- en support de nouveautés (améliorations produits) pour permettre l'extension de la base installée ou de conquérir de nouveaux clients avec les produits existants ;
- en support de l'innovation (nouveaux produits) pour permettre à nos clients la mise en place de nouveaux produits, de nouveaux processus ou d'améliorer leur performance en co-création.

La Direction de l'Engineering alloue un niveau d'investissement selon la maturité du produit :

- pour les produits matures afin d'assurer la maintenance, les améliorations produits, l'industrialisation d'innovations majeures et les livraisons de nouveaux produits compétitifs ;
- pour les produits émergents répondant à un appétit du marché plus important et constituant un accélérateur de croissance afin d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- pour les produits innovants en amplifiant les contrats de recherche obtenus auprès de clients leaders afin d'assurer la viabilité de ces nouveaux outils et d'amplifier le cas échéant les possibilités de succès commerciaux ;
- en assurant une veille technologique pour supporter l'ensemble des produits.

La Direction de l'Engineering mène une approche duale spécifique/générique pour répondre à différents objectifs :

- assurer la généricité du produit et de ses composants pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels ;
- assurer une compétitivité et productivité de nos produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel ;
- maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- accumuler la valeur de ce savoir-faire générique dans une plate-forme de Prototypage Virtuel intégral facilitant la prise en compte des besoins dans le cadre de développement spécifiques ou de services à façon.

Enfin, la Direction de la R&D maintient et adapte une méthodologie de mise en œuvre adaptée au besoin des clients à fort contenu innovant et s'assure constamment de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter les redondances ou l'obsolescence des solutions internes par rapport aux standards du marché. En outre, le « *near or multi-shoring* » permettant un meilleur équilibre humain et financier s'amplifie afin de réduire la dépendance aux effets de changes et d'optimiser les charges associées.

4.1.3.2. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles d'ESI Group est constitué de logiciels et bases de données qui sont de fait protégés par le droit d'auteur et par des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de bases de données.

Tous les développements réalisés par des filiales d'ESI Group et commandés par cette dernière voient leur propriété transférée à ESI Group. L'éditeur du Groupe détient donc toutes les propriétés intellectuelles.

ESI Group édite pour l'essentiel ses propres produits logiciels et bases de données.

Pour les rares produits qui sont édités mais qui appartiennent à des tiers, ESI Group est titulaire de contrats d'édition. Il s'agit de produits soit intégrés dans son offre (mais pour lesquels des solutions de substitution pourraient être envisagées en cas d'interruption), soit complémentaires, mais sans toutefois que ces compléments ne soient indispensables à l'exploitation des logiciels de la Société.

ESI Group détient de plus quelques brevets.

4.1.4. Présentation des comptes annuels et affectation

4.1.4.1. Présentation des comptes annuels

La société ESI Group assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciels.

ESI Group est la société mère du Groupe ; à ce titre, elle détient ou contrôle l'ensemble des participations.

Les revenus d'ESI Group sont constitués pour l'essentiel :

1. de redevances versées par les filiales, distributeurs et agents et perçues pour l'utilisation des logiciels ;
2. de facturations effectuées auprès des clients directs au titre de la concession de droit d'utilisation et/ou de prestations de service, sur les territoires non couverts par ses filiales ;

3. de *management fees* facturés aux différentes filiales dans le cadre de sa mission de pilotage ;
4. de production immobilisée au titre des travaux de recherche et développement réalisés ;
5. de cession de droits exclusifs de distribution de logiciels aux filiales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 est un profit de 3 103 milliers d'euros contre un profit de 5 368 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Cette baisse de 2 265 milliers d'euros est résumée dans le tableau ci-dessous :

Nature (En milliers d'euros)	FY12	FY11	Variation
Résultat d'exploitation	3 103	5 368	(2 265)
Abandon de créance ESI UK		599	(599)
TOTAL HORS ABANDON DE CRÉANCE ET PROV. DOUTEUX FILIALES	3 103	5 967	(2 864)
Augmentation chiffre d'affaires			6 792
Baisse production stockée			(1 154)
Augmentation charges externes			(7 018)
Variation recherche et développement capitalisée			706
Augmentation impôts et taxes			(131)
Augmentation salaires et charges			(1 672)
Baisse reprise provision litiges liés aux salaires et charges			(247)
Autre			(140)
TOTAL RÉPARTITION			(2 864)

Le résultat financier est une perte de 624 milliers d'euros contre un profit de 89 milliers d'euros en 2011. Les principaux éléments constitutifs en sont les suivants :

Nature (En milliers d'euros)	FY12	FY11
Résultat de change	75	(702)
Résultat de la provision de change	(626)	535
Provisions sur immobilisations financières	(456)	(1 434)
Dividendes Filiales	659	2 095
Résultat liquidation L3P (Canada)	27	
Intérêts d'emprunts	(218)	(296)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(256)	(261)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	191	189
Intérêts sur participation salariés	(4)	
Autres charges/produits financiers	(23)	(63)
Produits nets cessions valeurs mobilières	7	28
TOTAL	(624)	89

Après prise en compte de ces éléments, le résultat courant avant impôts s'élève à + 2,5 millions d'euros.

La Société a également enregistré un profit exceptionnel de 3 milliers d'euros se décomposant comme suit :

Nature	Montant (En milliers d'euros)
Boni sur cession d'actions propres	65
Plus-value cession succursale indienne	302
Plus-value cession titres filiale ESI Tunisie	2
Moins-value cession titres filiale ESI Software Germany	(176)
Dotations amortissements dérogatoires	(107)
Charge exceptionnelle succursale indienne	(99)
Divers	14
TOTAL	3

L'impôt Société s'élève à 1,1 million d'euros sur lequel est imputé le crédit impôt recherche qui s'élève à 2,1 millions d'euros pour arriver à un profit d'impôt de 1 million d'euros.

Après imputation du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéficiaires, le résultat net positif s'élève à 3,6 millions d'euros, contre un bénéfice de 6,4 millions d'euros en 2011.

En raison du résultat, la situation financière nette de la Société a progressé de 75,1 millions d'euros à 78,8 millions d'euros (+ 3,7 millions d'euros).

Le fonds de roulement quant à lui s'établit à :

(En millions d'euros)	FY12	FY11
Capitaux propres	78,8	75,1
Provisions/réserve	1,0	0,5
Emprunt	14,0	12,3
Part court terme emprunt	(2,7)	(1,8)
CAPITAUX PERMANENTS	91,2	86,0
Immobilisations nettes	82,1	77,2
FOND DE ROULEMENT	9,1	8,9
Besoin en Fonds de Roulement	(3,3)	(3,3)
TRÉSORERIE	5,8	5,6

Malgré les opérations de croissances externes et leur refinancement, la situation financière reste solide. Le montant des capitaux propres représente 86 % des capitaux permanents (contre 87 % en 2011).

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce relatifs à l'information sur les délais de paiements, au 31 janvier 2013, le solde des dettes d'ESI Group à l'égard de ses fournisseurs se décompose ainsi :

Échéance	FY12		FY11	
	Fournisseurs	(En millions d'euros)	Fournisseurs	(En millions d'euros)
≤ 30 jours	87,41 %	(13 245)	86 %	(9 695)
≤ 60 jours	10,81 %	(1 638)	14 %	(1 623)
≤ 90 jours	1,78 %	(270)	0 %	(5)
≤ 120 jours	0,00 %		0 %	
> 120 jours	0,00 %		0 %	
SOUS-TOTAL	100,00 %	(15 154)	100 %	(11 322)
Factures non parvenues	NA	(6 570)	NA	(5 808)
TOTAL		(21 723)		(17 130)

Le bilan social doit globalement se lire au regard des comptes consolidés.

4.1.4.2. Affectation

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2013 s'élève à 3 561 654,05 euros que nous vous proposerons d'affecter comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 3 561 654,05 euros ;
- Report à nouveau : 19 523 819,93 euros ;
- Total à affecter : 23 085 473,98 euros.

Affectation :

- 178 082,70 euros au compte de réserve légale ;
- 22 907 391,28 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de : 1 256 007,67 euros.

4.2. Perspectives d'avenir

4.2.1. Événements postérieurs à l'exercice

Néant.

4.2.2. Tendances

Le contexte économique de nouveau difficile conduit à des perspectives de croissance prudentes et au renforcement du contrôle de nos coûts opérationnels. Les fondamentaux du Groupe restent très solides, confortés par les bonnes perspectives commerciales. D'autre part, dans le cadre de son plan de développement, le Groupe entend poursuivre sa stratégie de croissance externe.

4.3. Responsabilité d'entreprise – ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

Dès l'origine, la culture d'ESI Group s'est enracinée dans une approche responsable et humaniste, traduite aujourd'hui par les six valeurs qui irriguent la vie du Groupe dans ses relations avec ses parties prenantes :



Cette approche se traduit également par la mission qu'ESI Group s'est donnée pour mettre à la disposition des industriels des solutions virtuelles pour la conception et la production de leurs produits visant à éliminer les prototypes physiques consommateurs de matière première. Ainsi ESI Group vise à devenir le leader du prototypage virtuel centré sur l'innovation pour renforcer la valeur sociétale des produits de ses clients (sécurité, confort, performance...).

4.3.1. Environnement

ESI Group estime, de par la nature de son activité, ne pas avoir d'impact direct sur l'environnement.

Le Groupe ne génère pas de déchets dangereux, ni de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau. Les activités du Groupe ne génèrent pas de bruit ou d'odeur susceptible de gêner le voisinage.

Pour autant, le Groupe est conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et cherche à mettre en place des initiatives en faveur du développement durable telles que :

- une politique de voyage mise en œuvre permet de limiter l'usage des transports et de réduire l'impact environnemental des déplacements en privilégiant les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que des déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à trois heures ;

- une politique pour la récupération des matériels informatiques usagés ;
- des outils informatiques et des processus permettant la dématérialisation de nombreux documents (ordre de mission, demande de congés, revue d'offres...) ;
- une réfection de certains espaces en privilégiant des éclairages LED moins consommateurs d'énergie ;
- une restructuration de certains plateaux de bureaux pour optimiser les espaces de travail ;
- une révision de notre politique de gestion du parc des véhicules de société pour limiter l'empreinte environnementale ;
- une programmation automatique du matériel de reproduction pour favoriser les copies en noir et blanc et en recto verso ;
- etc.

4.3.2. Social

Dans le prolongement des initiatives prises au cours de l'année précédente visant à améliorer le management de l'information liée aux ressources humaines, ESI finalise le développement de sa plateforme de données RH.

Ce nouveau système d'information permet de consolider le processus de reporting RH global et de faciliter la mise en place d'une organisation plus souple. Cette organisation favorise un

meilleur emploi des ressources en se fondant notamment sur les compétences laissant la place à une culture managériale plus participative et transversale.

Par ailleurs, des indicateurs RH évalués tous les mois sont communiqués au comité de direction afin de mesurer l'efficacité des politiques RH.

4.3.2.1. Effectifs du Groupe

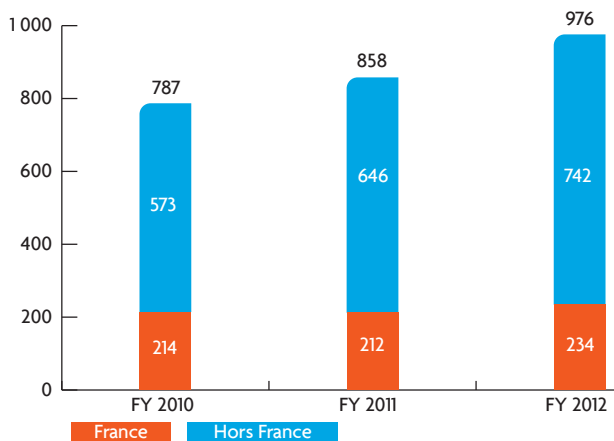
Les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au-delà de la proximité qu'ESI a toujours entretenue avec ces écoles et universités, le leadership et la notoriété d'ESI sur le marché de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux, la visibilité du Groupe procurée par sa cotation en Bourse et la politique incitative qui lui est attachée, les programmes de formation continue et l'encouragement à la promotion interne dans son réseau mondial, sont autant de mesures témoignant de la volonté d'ESI de veiller au bien-être de ses collaborateurs et facilitant un recrutement de qualité.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « Équivalent Temps Plein » correspondant à un effectif calculé sur la base d'un ratio « heures travaillées/heures de travail à temps plein standard ».

Effectifs moyens

Les effectifs moyens consolidés d'ESI, qui étaient de 858 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2012, sont de 976 personnes pour l'exercice clos le 31 janvier 2013 (uniquement contrats à durée indéterminée), soit un effectif à la hausse de 118 personnes.

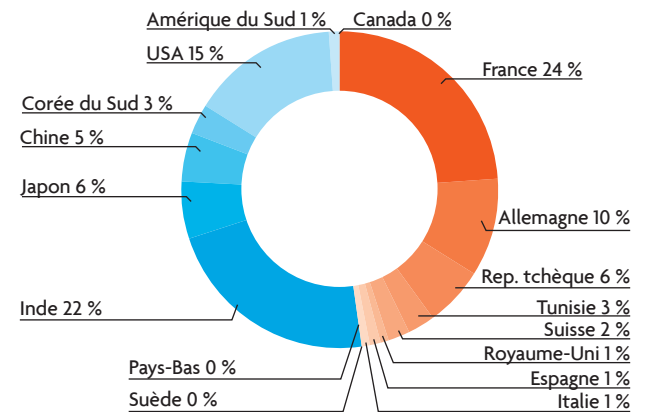
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS MOYENS SUR TROIS ANS



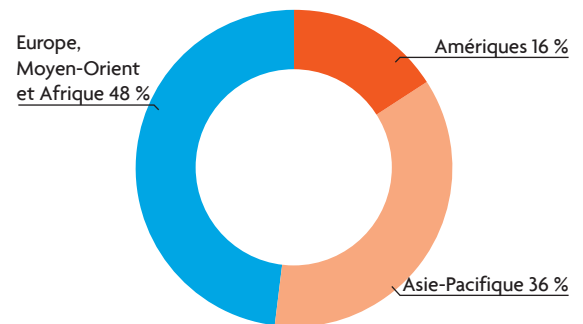
Cette évolution traduit la volonté de faire croître les effectifs dans les pays émergents et à moindre coût (Inde et Tunisie) tout en conservant les emplois en France en particulier ceux liés aux projets d'innovation (Pôles de compétitivité) et en adaptant les effectifs de production des services en liaison avec la croissance de l'activité. Il convient de noter que le périmètre n'est pas comparable sur les deux années. Il est précisé que le Groupe emploie plus d'une trentaine de nationalités différentes, ce qui reflète ses ambitions et valeurs d'entreprise globale.

Les graphiques ci-après présentent la répartition du personnel par entité, par zone géographique et par grande catégorie d'activité.

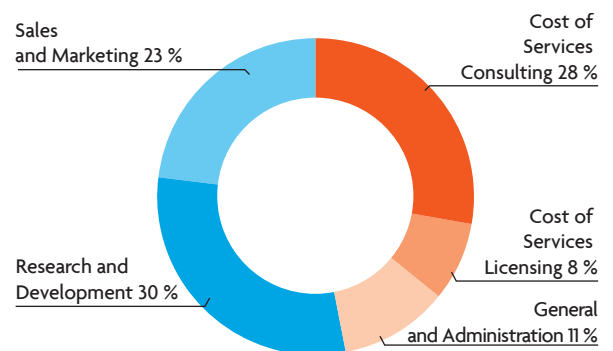
RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ENTITÉ



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ACTIVITÉ



Activités Sales & Marketing (S&M)

Au niveau central :

- Marketing Produit ;
- Marketing Communication ;
- Business développement pour les ventes de produits et services associés en phase de déploiement.

Au niveau de la Distribution :

- Avant-vente ;
- Vente directe ;
- Support commercial aux clients.

Un canal de vente indirect est également en place en fonction des besoins de complément de couverture soit produit soit géographique. Ce réseau est géré par le responsable de l'entité IBU (International Business Unit).

Ressources R&D

L'ensemble de ces équipes est constitué majoritairement d'ingénieurs de haut niveau dont l'expertise et l'expérience constituent la valeur ajoutée du Groupe.

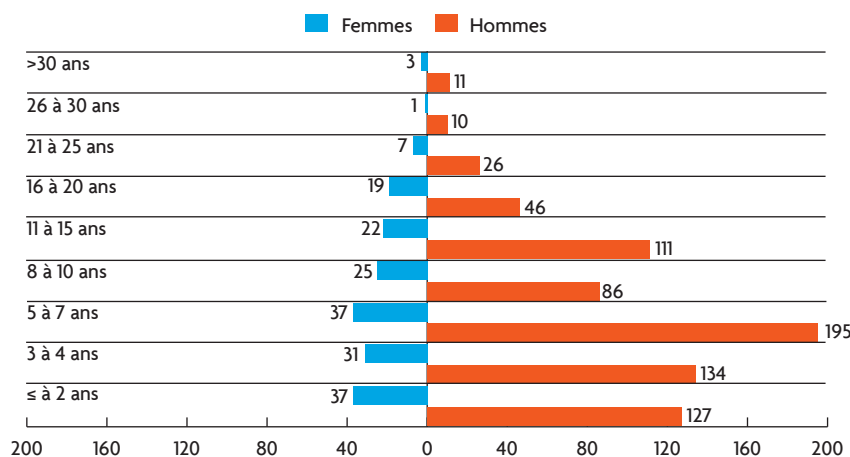
L'effectif en R&D est réparti en France, en Inde et aux États-Unis, où la synergie et la polyvalence des équipes sont mises en œuvre.

Consulting et Support

Ces équipes sont constituées à la fois des ingénieurs en charge de la production des projets et des ingénieurs en charge d'assurer le support technique (*hotline* et assistance technique) auprès des clients en direct ou au travers de nos filiales.

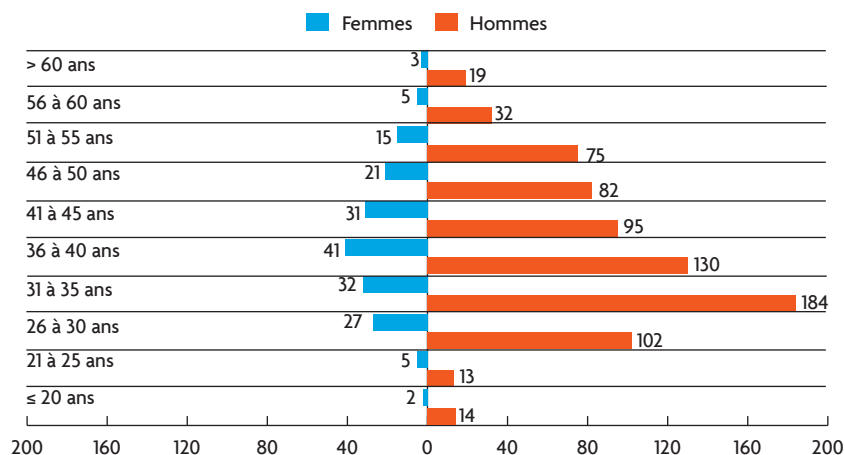
Les effectifs totaux consolidés d'ESI sont constitués pour 80 % d'hommes et 20 % de femmes.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



L'ancienneté moyenne est de huit ans (hommes : neuf ans, femmes : huit ans).

PYRAMIDE DES ÂGES



L'âge moyen est de 39 ans (collaborateurs : 40 ans et collaboratrices : 39 ans).

Le nombre de personnes âgées de plus de 50 ans s'élève à 121 personnes, dont 103 hommes et 18 femmes.

En France, la population senior âgée de plus de 50 ans s'élève à 60 personnes (50 hommes et 10 femmes). Un accord senior est mis en place.

4.3.2.2. Organisation du travail

Dans chacun des pays où ESI Group est implanté, l'organisation du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

Durée du temps de travail

Dans chacun des pays où ESI est implantée, la durée du travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

En France, l'organisation du temps de travail est fondée sur du temps de travail mesuré en forfait jours ou selon un horaire déterminé. Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille le nombre d'heures défini dans les accords :

- les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 217 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée de solidarité ;
- pour les non-cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des RTT.

En France pour 2012, 93 % des collaborateurs du Groupe travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 5 % des femmes et 2 % des hommes.

Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels ESI est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

Les données présentées ci-dessous couvrent les sociétés françaises :

- en 2012, les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 1 001 jours, maternité et paternité pour 674 jours, accident de travail et de trajet pour 43 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 3,44 % et régresse légèrement par rapport à l'année 2011 (3,5 %) ;
- le nombre total de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc., hors congés payés) est de 334 jours, soit 0,67 % du nombre de jours théoriquement travaillés, en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

Taux de départ et de rotation

La Société a mis en place un processus pour suivre les départs au sein du Groupe et en analyser les raisons.

Taux de départ (selon la formule utilisée par le SYNTEC) : Nombre de départs (hors contrats à durée déterminée)/Effectif moyen x 100 = 9 % (contre 13,4 % en 2011).

Taux de rotation : (nombre de départs année n + nombre d'arrivées année n/2)/Effectif moyen année n-1 x 100 = 24,9 % (contre 20,4 % en 2011).

4.3.2.3. Recrutement et fidélisation des talents

Le Groupe porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à un programme d'accueil spécifique (*Induction Program*) visant à mieux connaître l'entreprise et

sa stratégie et à rencontrer les dirigeants. Ce programme vise à accompagner les nouveaux salariés au cours de leurs premiers jours, semaines et mois au sein d'ESI et prévoit des points de suivi réguliers entre les salariés et leur manager afin de faciliter leur intégration.

Pour chaque haut potentiel, un plan de développement personnel est élaboré conjointement avec chaque salarié afin d'accompagner son évolution personnelle et professionnelle et lui permettre de concrétiser ses ambitions de développement.

La Société a également développé une plateforme de réseau social afin d'accélérer le développement des talents et des nouveaux profils.

4.3.2.4. Développement, formation et gestion des carrières

Le Groupe a mis en place un processus d'évaluation de la performance et du développement de chacun visant à organiser une rencontre au moins une fois par an avec son supérieur hiérarchique direct pour évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés et définir les objectifs de l'année à venir.

Au cours de l'exercice 2012, le taux des personnes ayant eu un entretien d'évaluation de performance est de 86 %, en relative progression par rapport à l'an dernier (84 %). En France, ce taux est de 71 %, équivalent par rapport à l'exercice 2011.

En parallèle, des programmes de formations structurées sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation sont alignés avec la stratégie d'ESI Group et l'évolution du marché. Ils permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en terme de connaissance du portefeuille de solutions, de renforcer leurs compétences professionnelles (techniques, ventes) et managériales.

Un programme a ainsi été mis en place sur l'ensemble des métiers de l'Édition (R&D et Marketing produit) afin d'homogénéiser les méthodes et processus de développement des solutions du Groupe. D'autre part, l'expertise professionnelle des équipes de ventes a également fait l'objet de mises à niveau.

Pour l'exercice 2012, le taux de formation en France (budget de formation externe/masse salariale x 100) est de 2,2 %. Le ratio des personnes ayant reçu une formation se monte à 48 % (nombre de personnes ayant reçu une formation externe/effectif moyen x 100). Ce taux est en progression par rapport à FY11 (42 %).

Le Groupe a également mis en place un programme pour accueillir de nombreux stagiaires dans tous les pays et couvre tant les métiers d'ingénierie que les métiers de support (IT, Finances, RH...).

En particulier, ces stagiaires sont suivis en France et aux États-Unis. La Société a accueilli douze stagiaires en France pour une durée moyenne de cinq mois.

Des accords de partenariat avec des universités ou écoles d'ingénieurs ont été mis en place et permettent à ESI Group de participer activement à la formation des jeunes. En France, on peut citer comme exemples des accords avec UTC de Compiègne, École Centrale Paris, INSA Lyon, ENS Lyon, ENSEIHT Toulouse.

D'autre part, le Groupe est prêt à accueillir des jeunes pour leur offrir leur premier emploi après leurs études. Ainsi, au cours de l'exercice 2012, le Groupe a intégré vingt-sept jeunes de moins de 30 ans en France.

4.3.2.5. Relations professionnelles

Dialogue social

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Les institutions représentatives du personnel sont régulièrement désignées et élues depuis plusieurs années en France. À l'exception de ce pays, il n'y a pas d'autres organisations représentatives en place.

Santé et sécurité

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques des pays dans lequel il est implanté. Par ailleurs, dans certains pays, des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les Directions des entités correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

France

Tous les salariés sont couverts par un régime prévoyance (incapacité/invalidité/mutuelle).

Les conditions de travail et les risques professionnels sont étudiés par la Direction en lien avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le bilan des accidents du travail en France est le suivant : deux accidents de trajet pour une durée de 38 jours et un accident du travail salarié sans gravité pour une durée de 5 jours pour 250 salariés.

4.3.2.6. Droits humains

Non-discrimination

Aucun incident de discrimination n'a été reporté. Aucune mesure particulière n'a dû être prise.

Travail des enfants

Aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; aucune

mesure n'a donc été prise pour contribuer à interdire ce type de travail.

Rappelons que les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères qui sont donc tous majeurs lors de leur embauche au sein du Groupe.

Travail forcé ou obligatoire

Aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; aucune mesure n'a donc été prise pour contribuer à interdire ce type de travail.

4.3.2.7. Rémunérations

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, ESI Group offre un dispositif compétitif de rémunérations et d'avantages sociaux et autres. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

4.3.2.7.1. Accord de participation

- En 2012, un accord de participation au sein d'ESI Group et un avenant à l'accord de participation d'ESI France ont été signés. En outre, un Plan d'Épargne Entreprise a été conclu jusqu'en fin 2015 afin de recueillir notamment les primes de participation des salariés. Un FCPE actionnariat salarié, logé dans le PEE, sera créé afin de récolter les flux futurs de participation et de versements volontaires. Une politique d'abondement incitative permettra au fond d'acquiescer pour le compte des salariés, lors de la première période de souscription prévue en octobre 2013, des actions ESI Group.
- Les montants de la participation des salariés aux fruits de l'expansion se sont élevés à :

(En milliers d'euros)	FY12	FY11	FY10
Montant total de la participation ESI France	0	30	25
Montant total de la participation ESI Group	0	152	0

4.3.2.7.2. Tableaux récapitulatifs des plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

Plans d'options de souscription d'actions	Options allouables au 31 janvier 2013	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31 janvier 2013	Prix d'exercice (En euros)	En % du capital	Options exercées au 31 janvier 2013	En % du capital
N° 7 (30 juin 2005)	0	0 %	13 100	8,86	0,22 %	0	0
N° 9 (29 juin 2006)	0	0 %	81 200	8,86	1,38 %	4 250	0,07 %
N° 10 (AG 26 juin 2012)	29 150	0,50 %	130 850	27,82	2,57 %	0	0
			20 000	17,52	0,34 %		
TOTAL	29 150	0,50 %	245 150		4,51 %	4 250	

Plans d'options d'achat d'actions	Options allouables au 31 janvier 2013	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31 janvier 2013	Prix d'exercice (En euros)	En % du capital	Options exercées au 31 janvier 2013	En % du capital
N° 6 (AG 1 ^{er} juillet 2004)	0		70 000	14,22	1,19 %	0	0
N° 13 (AG 1 ^{er} juillet 2010)	293 226	5 %	0			0	0
TOTAL	293 226	5 %	70 000		1,19 %	0	

4.3.2.7.3. Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux en cours de validité au cours de l'année fiscale 2012 :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2013	En % du capital	Actions gratuites attribuées au 31 janvier 2013	En % du capital
N° 14 (AG 26 juin 2012)	39 300	0.67 %	20 700	0.35 %
TOTAL				

4.3.2.7.4. Allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des mandataires sociaux (liste nominative)*Allocations et levées d'options de souscription d'actions des mandataires sociaux*

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisations des options	Nombre	Prix
Vincent Chaillou	N° 10 (AG 26 juin 2012)	souscription	22 085	3 500	27,82
TOTAL					

Aucune levée d'option de souscription n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2012.

Allocations et levées d'options d'achat d'actions des mandataires sociaux

Aucune levée d'option d'achat n'a été effectuée par un mandataire social au cours de l'année fiscale 2012.

4.3.2.7.5. Allocations et levées d'options de souscription d'actions des salariés non mandataires sociaux

Il a été procédé à la levée de 4 250 actions au cours de l'année fiscale 2012.

Dans son Conseil du 28 février 2013, le Conseil a constaté cette levée d'actions et a procédé à la modification du capital social de la Société.

4.3.2.7.6. Allocations d'options d'achat d'actions des salariés non mandataires sociaux

Néant.

4.3.2.7.7. Rémunération du Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Les modalités de rémunérations du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont proposées par le Comité de Compensation, Nomination et Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé d'une majorité de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

	Exercice 2012	Exercice 2011
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	287 396	339 656
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	221 603	262 064
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	22 085	
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		

M. de Rouvray	2012		2011	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	238 013	238 013	208 000	208 000
Rémunération variable	34 103	41 680	115 896	73 560
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	5 280	5 280	5 760	5 680
TOTAL	287 396	294 973	339 656	297 239

M. Chaillou	2012		2011	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	182 500	182 500	177 500	177 500
Rémunération variable	25 737	6 019	71 530	70 432
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 366	7 366	7 034	7 061
TOTAL	221 603	201 885	262 064	260 992

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président-Directeur Général		X		X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	Suspendu			X		X	X 25 % de la rémunération annuelle	

4.3.3. Gouvernance

Voir chapitre 3.2 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ».

4.4. Conventions

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, ou conclues au cours d'un exercice antérieur et qui se sont poursuivies sur l'exercice considéré.

4.4.1. Conventions conclues au titre de l'exercice

Type de convention	Nature	Société(s) concernée(s)
Redevances	Produit	ESI Italia ESI Group Hispania SL ESI UK Ltd ESI SW India

4.4.2. Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice

Afin de répondre aux exigences légales d'un nombre minimum de sept Actionnaires dans la société Straco, ESI Group a consenti le prêt d'une action chacun à Monsieur Alain de Rouvray et à Monsieur Michel Théron.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces dernières peuvent être ainsi résumées :

Type de convention	Nature	Société(s) concernée(s)
<i>Management fees</i>	Produit	ESI France ESI GmbH ESI Italia Hankook ESI Nihon ESI ESI NA ESI Group Hispania SL Mecas ESI s.r.o. Calcom ESI ESI UK Ltd ESI US R&D Pacific Mindware Engineering Private Limited Mindware Inc. Mindware GmbH
Royalties	Produit	ESI France ESI GmbH Mecas ESI s.r.o. Nihon ESI ESI NA Hankook ESI ESI-ATE Holdings
Conventions de trésorerie	Produits/charges	ESI Services Tunisie
Contrats de prêt	Produits	ESI NA ESI France ESI-ATE Holdings Mecas ESI s.r.o. ESI Software Germany ESI GmbH Mindware GmbH Nihon ESI Hankook ESI ESI Group Hispania SL

D'autres opérations de ce type ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé qui, en raison de leur objet et/ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties et ne nécessitent pas, de ce fait, d'être mentionnées.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions courantes et réglementées.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

4.5. Litiges

La Société n'a pas de litiges pouvant avoir un impact significatif sur les comptes ou le patrimoine du Groupe, ou dont l'importance justifierait une information particulière.

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.6. Autres points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cinquième résolution : Achat par la Société de ses propres actions

Il vous est proposé aux termes de la **résolution n° 5** et en application de l'article L. 225-209 du Code du commerce d'autoriser, pour une durée de 18 mois à compter du 23 juillet 2013, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation a pour but d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF, mais également de respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe ;
- de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ;
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ;
- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;

- de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ;
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Par ailleurs, cette autorisation permettrait de conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société sera susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions serait fixé à 6 500 000 euros.

Sixième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

Il vous est proposé aux termes de la **résolution n° 6** de fixer à 160 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

Le montant des jetons de présence attribué passerait de 150 000 euros pour l'année précédente à 160 000 euros cette année.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

1

2

3

4

5

6

7

8

5 LES COMPTES

5.1. Les comptes consolidés

5.1.1. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 janvier 2013	31 janvier 2012
Licences et maintenance		77 524	68 836
Consulting		29 207	23 919
Autres		2 297	1 465
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	109 028	94 220
Coût des ventes		(34 766)	(28 246)
Frais de recherche et développement	4.2	(15 592)	(14 854)
Frais commerciaux et marketing		(35 581)	(28 847)
Frais généraux et administratifs ⁽¹⁾		(14 274)	(11 855)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		8 816	10 419
Autres produits et charges opérationnels	4.4	(768)	(628)
Total des charges opérationnelles	4.3	(100 980)	(84 429)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		8 048	9 791
Produits d'intérêt		85	66
Charges d'intérêt		(725)	(734)
Gains et pertes de change		649	(940)
RÉSULTAT FINANCIER	4.5	9	(1 608)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		8 057	8 183
Impôts sur les résultats ⁽¹⁾	4.6	(3 025)	(2 103)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5 032	6 080
Part des intérêts minoritaires		11	22
RÉSULTAT NET PART GROUPE		5 021	6 058
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)		0,92	1,11
Nombre moyen d'actions		5 436 020	5 433 136
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)		0,91	1,08
Nombre moyen d'actions diluées		5 532 511	5 588 817

(1) Le compte de résultat consolidé clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31 janvier 2013	31 janvier 2012
Résultat net de l'ensemble consolidé ⁽¹⁾	5 032	6 080
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(21)	87
Écarts de conversion	(803)	388
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)	(356)	(230)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 180)	245
RÉSULTAT GLOBAL	3 852	6 325
Part revenant au Groupe	3 855	6 303
Part revenant aux minoritaires	(3)	22

(1) L'état du résultat global clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.2. Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 janvier 2013	31 janvier 2012
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS		79 095	74 374
Écarts d'acquisition	5.1	22 897	22 622
Immobilisations incorporelles	5.2	40 983	37 459
Immobilisations corporelles	5.3	4 012	3 532
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	5.4	8 864	9 108
Autres actifs non courants	5.5	1 670	1 653
Instruments de couverture de taux		669	
ACTIFS COURANTS		66 589	61 685
Clients	5.6	47 446	43 279
Autres créances courantes	5.7	9 268	8 524
Charges constatées d'avance	5.8	2 319	2 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	7 557	7 743
TOTAL ACTIF		145 684	136 058
PASSIF			
Capitaux propres – part du Groupe	5.10	77 329	73 389
Capital		17 613	17 601
Primes		24 295	24 270
Réserves ⁽¹⁾		32 060	26 526
Résultat ⁽¹⁾		5 021	6 057
Actions propres		(4 058)	(4 161)
Stock-options et actions gratuites		1 725	1 645
Variation juste valeur instruments financiers de couverture		(33)	(12)
Écart de conversion		703	1 463
Intérêts minoritaires ⁽¹⁾		395	370
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		77 724	73 759
PASSIFS NON COURANTS		18 989	19 009
Dettes financières, part à long terme	5.11	12 622	12 512
Autres passifs non courants ⁽¹⁾	5.12	5 581	5 965
Instruments de couverture de taux	5.13	42	106
Impôts différés passifs	5.4	745	427
PASSIFS COURANTS		48 971	43 290
Dettes financières, part à court terme	5.11	5 883	1 842
Fournisseurs		6 438	5 708
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	5.14	20 366	18 839
Provisions	5.15	233	124
Produits constatés d'avance	5.16	16 050	16 777
TOTAL PASSIF		145 684	136 058

(1) Le bilan clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats	Écart de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)</i>								
AU 31 JANVIER 2011 ⁽¹⁾	5 866 529	17 600	24 268	24 405	1 077	67 350	456	67 806
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				87		87		87
Écart de conversion					386	386	2	388
Pertes et Gains actuariels (IAS 19 révisée)				(227)		(227)	(2)	(230)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(140)	386	246	0	246
Résultat net				6 058		6 058	22	6 080
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				5 918	386	6 304	22	6 326
Augmentation de capital	350	1	2			3		3
Actions propres				(358)		(358)		(358)
Stock-options et actions gratuites				91		91		91
Versement de dividendes							(108)	(108)
AU 31 JANVIER 2012 ⁽¹⁾	5 866 879	17 601	24 270	30056	1 463	73 390	370	73 760
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				(21)		(21)		(21)
Écart de conversion					(788)	(788)	(15)	(803)
Pertes et Gains actuariels (IAS 19 révisée)				(357)		(357)	1	(356)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(378)	(788)	(1 166)	(14)	(1 180)
Résultat net				5 021		5 021	11	5 032
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				4 643	(788)	3 855	(3)	3 852
Augmentation de capital	4 250	12	25			37		37
Actions propres				103		103		103
Stock-options et actions gratuites				80		80		80
Transaction avec des minoritaires				(122)	(12)	(134)		(134)
Variation de périmètre et autres variations				(42)	40	(2)	28	26
AU 31 JANVIER 2013	5 871 129	17 613	24 295	34 715	703	77 329	395	77 724

(1) Le tableau de variation de capitaux propres consolidés au 31 janvier 2011 et 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4. Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31 janvier 2013	31 janvier 2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 032	6 080
Amortissements & provisions	3 408	2 371
Impact de l'immobilisation des développements (Amortissements - immobilisations)	(2 894)	(1 980)
Variation des impôts différés	206	(718)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(755)	221
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	80	91
Résultat de cessions d'actifs	89	67
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	5 167	6 132
Créances clients et comptes rattachés	(5 489)	(3 697)
Autres créances court terme	(981)	(1 475)
Autres créances long terme	(123)	(37)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	579	1 038
Dettes fiscales et sociales, autres dettes	1 605	2 834
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 409)	(1 337)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	758	4 796
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(889)	(561)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 274)	(2 213)
Produits de cession d'actifs	56	27
Acquisitions de filiales	(3 830)	(8 122)
Disponibilités des sociétés acquises	869	770
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(6 069)	(10 098)
Emprunts & avances conditionnées	7 506	12 511
Remboursements de prêts & d'avances conditionnées	(2 190)	(5 913)
Emprunts du principal des contrats de crédit-bail	-	-
Remboursements du principal des contrats de crédit-bail	(29)	(40)
Augmentation de capital nette	38	3
Augmentation de capital nette des minoritaires	10	-
Rachat et reventes d'actions propres	103	(358)
Dividendes versés	(1)	(108)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	5 438	6 095
Impact des variations de change sur la trésorerie	(315)	156
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(187)	949
Trésorerie à l'ouverture	7 743	6 795
Trésorerie à la clôture	7 557	7 743
VARIATION DE TRÉSORERIE	(187)	949

Le tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Note 1. Informations générales

Note 1.1. Activités

ESI Group SA est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française.

Le siège social de la société ESI Group SA est situé 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group est pionnier et principal acteur mondial du prototypage virtuel prenant en compte la physique des matériaux. ESI Group a développé une compétence unique en Ingénierie Virtuelle du Produit basée sur un ensemble intégré et cohérent de solutions logicielles métier. S'adressant aux industries manufacturières, l'Ingénierie Virtuelle vise à remplacer les prototypes physiques en simulant de façon réaliste les essais de mise au point des procédés de fabrication et d'assemblage en synergie avec la performance recherchée, et en évaluant l'impact d'une utilisation normale ou accidentelle de ces produits. L'offre d'ESI Group constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel intégral à l'aide des technologies les plus novatrices telles que la Réalité Virtuelle, qui donne vie aux prototypes en 3D.

L'exercice social commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante, ainsi l'exercice 2012 est clôturé le 31 janvier 2013.

Note 1.2. Événements significatifs

Acquisition d'OpenCFD

Acquisition le 11 septembre 2012 d'OpenCFD Ltd, le leader des logiciels *Open Source* dans le domaine de la dynamique des fluides (CFD).

ESI Group devient ainsi le propriétaire de la marque logicielle OpenFOAM®, très largement reconnue dans l'industrie automobile, l'aéronautique, l'énergie et bien d'autres secteurs industriels. Le Groupe assurera la responsabilité de la poursuite du développement du logiciel, son suivi qualité ainsi que le support technique global.

Les détails de cette acquisition sont présentés dans l'annexe note 5.1.4.

Le Groupe a adopté cet amendement au 31 janvier 2013 et le changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement conformément aux dispositions transitoires prévues par IAS 19 R. En conséquence, l'information financière comparable au titre des périodes antérieures a été retraitée.

(En milliers d'euros)

	Au 31 janvier 2012	Au 1 ^{er} février 2011
Augmentation nette de l'obligation de retraite	(1 596)	(1 253)
Augmentation nette des impôts différés actifs	558	438
DIMINUTION NETTE DES CAPITAUX PROPRES	(1 038)	(815)
Produit/(charge) net(te) reconnu(e) en autres éléments du résultat global	(272)	
Diminution des frais généraux et administratifs	76	
Impôts différés	(27)	
AUGMENTATION DU RÉSULTAT NET	49	

Intégration au périmètre de consolidation de la société ESI US Inc.

ESI Group a créé en mars 2011 une sous-filiale aux États-Unis, ESI US Inc. détenue à 100 % par ESI NA. ESI US Inc. n'ayant eu aucune activité opérationnelle au cours de l'exercice 2011, cette société n'avait pas été incluse dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2011. L'activité de la société ayant débuté sur l'exercice 2012, la société ESI US Inc. a intégré le périmètre au 1^{er} février 2012.

Note 1.3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Note 1.4. Changement de méthode comptable : IAS 19 « Avantages du personnel »

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » a été approuvé par l'Union européenne le 6 juin 2012 et est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 avec une application anticipée autorisée.

L'adoption anticipée de cet amendement par le Groupe améliore l'information financière.

L'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- supprime l'option permettant de différer la reconnaissance des gains et pertes actuariels, appelée « méthode du corridor » ;
- élimine la comptabilisation en résultat du rendement des actifs du régime sur la base d'un taux de rendement attendu ;
- élimine l'étalement du coût des services passés ;
- modifie la présentation des variations de juste valeur des actifs et passifs relatifs aux régimes à prestations définies et prévoit notamment la présentation de l'effet des changements d'évaluation dans les autres éléments du résultat global ;
- complète la liste des informations requises concernant les régimes à prestations définies, en y incluant des informations relatives aux caractéristiques des plans et aux risques relatifs à de tels plans encourus par les entités.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Note 2.1. Base de préparation des états financiers

En raison de son inscription à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au 31 janvier 2013 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 janvier 2013 et publié par l'*International Accounting Standard Board* (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont établis sur la base de la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers valorisés selon la convention de la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2013 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 23 juillet 2013.

Note 2.2. Nouvelles normes IFRS et interprétations

Les normes, amendements et interprétations parus au *Journal officiel de l'Union européenne* à la date de clôture des comptes annuels et appliqués pour la première fois sur l'exercice 2012 n'ont eu aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

À l'exception de la norme IAS 19 révisée (cf. note 1.4), le Groupe n'a appliqué aucune autre norme, interprétation ou amendement par anticipation, en particulier, les amendements suivants, parus au *Journal officiel de l'Union européenne* au 31 janvier 2013 :

- amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers », sur la présentation des autres éléments du résultat global, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Cet amendement a un impact de présentation seulement, et le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif sur ses comptes consolidés ;
- normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de l'adoption de ces normes sur ses comptes consolidés.

Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 janvier 2013.

Note 2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options attribuées aux employés, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les frais de R&D capitalisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt, les risques et litiges ainsi que les provisions pour restructuration.

Note 2.4. Principes de consolidation

Méthode de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par ESI Group sont consolidés par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Il n'existe pas de participation dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Le périmètre du Groupe au 31 janvier 2013 est indiqué en note 3.

Date de clôture

Les filiales qui ont une date d'arrêt de leurs comptes sociaux, différente du 31 janvier, préparent des états intermédiaires arrêtés au 31 janvier pour la consolidation.

Opérations internes

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Note 2.5. Conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Chaque filiale étrangère établit ses comptes sociaux en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité fonctionne. La monnaie locale est généralement la devise fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation d'ESI Group.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des composantes de la situation nette qui sont maintenues au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens de la période. Les différences de conversion sont inscrites dans un compte spécifique « Écarts de conversion » sur une ligne distincte des capitaux propres.

Transactions et soldes en devises

À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change constatés sur les transactions en devises sont comptabilisés en résultat de change, à l'exception de ceux qui résultent de transactions ayant la nature d'investissements à long terme qui sont inscrits en « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

ESI Group réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique et des prestations de services.

a) Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les redevances correspondent aux types de prestations suivantes :

- location annuelle renouvelable de licences incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 15 % de la redevance totale ;

- vente d'un droit d'utilisation perpétuelle du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée généralement d'un an renouvelable. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 5 % de la redevance totale ;
- vente de maintenance du logiciel lorsque ce dernier a déjà fait l'objet d'une cession de droit d'utilisation perpétuelle.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance, soit généralement un an.

b) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Note 2.7. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et

- la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable mais fait l'objet d'un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation et fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an selon les modalités décrites dans la note 2.13.

La charge d'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises ainsi que les coûts directement attribuables aux acquisitions sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ». Dans ce cadre, le « résultat opérationnel courant » présenté dans le compte de résultat est égal au « résultat opérationnel », déduction faite des « autres produits et charges opérationnels ». Les informations sur ces opérations sont décrites dans la note 4.4. de l'annexe.

Note 2.8. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères des normes IAS 38 sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ces crédits d'impôts sont constatés en diminution des charges de recherche et de développement.

Note 2.9. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée représentent des codes sources qui permettent à la Société d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les codes logiciels. Plus précisément, il s'agit de traduction en langage informatique de lois physiques sous forme d'algorithmes qui permettent de simuler la réaction des matériaux à des contraintes externes.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le modèle économique récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important (entre 28 % et 30 % du chiffre d'affaires relatif aux licences) est maintenu sur ces produits en phase de croissance et garantit la pérennité de la valeur de l'actif.

Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation chaque année soit individuellement soit au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 2.13.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est comptabilisé de manière prospective.

Note 2.10. Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément à IAS 38, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilité du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilé	Linéaire	1 an
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 ans

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Note 2.11. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 7 ans

Note 2.12. Locations financement/contrats de location

Les contrats de location d'actifs ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location-financement selon le principe de la norme IAS 17. Les biens sont inscrits à l'actif et la dette correspondante en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits dans la note 2.11.

La dotation correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 2.13. Dépréciations des écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du Groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D et de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques...).

Au fur et à mesure du développement d'ESI Group il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinaison qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre Éditeur. Ainsi les grands comptes internationaux considèrent ESI Group comme un partenaire. En tant qu'éditeur et par son implication technique, il va participer à la diffusion de méthodes homogènes à l'intérieur de leurs structures. On notera ainsi que les vingt premiers clients du Groupe représentent plus de 40 % des revenus globaux depuis de nombreuses années sans que l'un d'eux ne représente plus de 10 % des revenus du Groupe.

En ce qui concerne les sociétés acquises en 2012 (OpenCFD) l'intégration poursuit le même schéma. Les processus de distributions et les effectifs associés sont en cours de transfert vers des filiales existantes. Les équipes de recherche et de développement travaillent à l'intégration des solutions logicielles à la gamme de produits existante d'ESI Group.

En 2012, cette UGT fait l'objet de tests de dépréciation basés sur les flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Concrètement des budgets prévisionnels sont élaborés et les flux financiers futurs attendus font l'objet d'une actualisation au taux de 11,68 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2013 et de 12,80 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2012.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur cinq ans telle que décrite ci-dessus ;
- une valeur résiduelle équivalente au montant le plus faible entre un an de chiffre d'affaires actualisé au terme de ce plan et la valeur infinie en utilisant un taux de 0 % de croissance.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la juste valeur des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31 janvier 2013 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs.

Note 2.14. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 2.15. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture.

La juste valeur de ces instruments dérivés est déterminée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de transactions futures sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Note 2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Ces équivalents de trésorerie sont exprimés en euros et enregistrés à leur valeur liquidative.

Note 2.17. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque entité afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont dépréciés dès lors que leur réalisation cesse d'être probable.

ESI Group est tête d'intégration fiscale en France. ESI NA est tête d'intégration fiscale aux États-Unis.

Note 2.18. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.

La rubrique « Écart de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Note 2.19. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

Note 2.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Note 2.21. Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

À partir de l'exercice 2012 (comptes arrêtés au 31 janvier 2013), l'application d'IAS 19 R supprime l'application de la règle du corridor, voir note 1.4 Changement de méthode comptable de la présente annexe.

Les régimes de retraites à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à l'IAS 19 sont les suivants :

- pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues à l'employé, quel que soit le motif de son départ et proportionnelles à son ancienneté dans l'entreprise.

Note 2.22. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles

donnent droit à souscrire ou acheter des actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent inclure des conditions de performances en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la période de détention.

Note 2.23. Secteurs opérationnels

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) sont étroitement liées. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

1

2

3

4

5

6

7

8

Note 3. Périmètre de consolidation

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiale	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% d'intérêt	
			31 janvier 2013	31 janvier 2012
Calcom ESI	Déc. 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
Efield	Déc. 2011	Kista, Suède	100 %	100 %
EGB Beijing	Octobre 2010	Beijing, Chine	100 %	100 %
ESI France	Avril 1973	Paris, France	100 %	100 %
ESI GmbH	Juillet 1979	Eschborn, Allemagne	100 %	100 %
ESI Group Hispania, S.L.	Février 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Italia	Sept. 2008	Bologne, Italie	70 %	70 %
ESI NA	Mars 1992	Troy, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
ESI South America	Juin. 2008	São Paulo 015, Brésil	95 %	95 %
ESI SW India	Février 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI Tunisie	Avril 2009	Hammam Lif, Tunisie	90 %	100 %
ESI UK	Janvier 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holding	Août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	49 %	49 %
ESI US R&D	Août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	74 %	74 %
ESI-ATE Holding Ltd	Juillet 2006	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI-ATE Technology	Août 2006	Pékin, Chine	100 %	100 %
Hankook ESI	Sept. 1995	Séoul, Corée du Sud	99 %	99 %
Hong Kong ESI	Février 2004	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI SW Germany (ex-IC.IDO GmbH)	Août 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
IC.IDO Inc.	Août 2011	Chicago, Illinois, États-Unis	100 %	100 %
L3P Inc. (liquidation)	Juillet 2001	Montréal, Canada	-	100 %
Mecas ESI	Mai 2001	Plzen, République tchèque	95 %	95 %
Mindware Deutschland	Déc. 2008	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
Mindware US	Déc. 2008	Novi, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
Nihon ESI	Juillet 1991	Tokyo, Japon	97 %	97 %
Pacific Mindware	Déc. 2008	Maharashtra, Inde	100 %	100 %
Straco	Avril 2001	Compiègne, France	98 %	98 %
Zhong Guo ESI	Février 2004	Canton, Chine	100 %	100 %
ESI US Inc.	Février 2012	Farmington Hills, États-Unis	100 %	-
OpenCFD Ltd	Sept. 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	-

ESI US Holding est consolidée par intégration globale, ESI Group exerçant un contrôle exclusif.

Au cours de l'exercice 2012, ESI Group a procédé à :

- l'intégration au périmètre de consolidation d'ESI US Inc. le 1^{er} février 2012 ;
- l'acquisition d'OpenCFD Ltd le 12 septembre 2012 (cf. note 5.1.4) ;
- la vente de 10 % des parts d'ESI Tunisie au management avec option de rachat quatre ans après l'opération.

Note 4. Informations sur le compte de résultat

Note 4.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Total Licences et maintenance	77 524	68 836
Consulting	29 207	23 919
Autres revenus	2 297	1 465
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	109 028	94 220
Montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires des services	1 949	1 973

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe en 2012/13 s'élève à 109,0 millions d'euros, soit une hausse de + 15,7 % en réel et de + 12,6 % à taux de change constants. Hors acquisitions, le chiffre d'affaires ressort à 106,0 millions d'euros, soit une croissance organique de + 12,6 %. Le mix produit évolue en faveur des Services qui représentent 28,9 % (vs 26,9 %), les Licences ayant contribué à l'activité globale à hauteur de 71,1 % (vs 73,1 % au cours de l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2012/13, le chiffre d'affaires Licences s'établit à 77,5 millions d'euros, en hausse de + 12,6 % en réel. Cette croissance résulte notamment du « New Business » qui, s'établit à

17,0 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de + 6,6 %.

La croissance est également nourrie par la nette hausse de + 11,7 % de la base installée à 61,2 millions d'euros, soit un taux de récurrence toujours élevé de 86,5 % (vs 87,4 % en 2011/12).

Le chiffre d'affaires Services progresse fortement de + 24,1 % à 31,5 millions d'euros, traduisant la demande soutenue de projets à forte valeur ajoutée.

La répartition géographique de l'activité reste globalement stable : 43 % en Europe, 37 % en Asie, 20 % sur la zone Amériques.

Note 4.2. Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) ENGAGÉS DANS L'EXERCICE

Exercice clos le 31 janvier

(En milliers d'euros)	2013	2012
Frais de développement immobilisés sur la période	18 128	15 390
Frais de développement amortis sur la période	(15 235)	(13 410)
IMPACT NET DE L'IMMOBILISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	2 894	1 980
Charges R&D IFRS portées au compte de résultat	(15 592)	(14 854)
Annulation impact net de l'immobilisation des frais de développement	(2 894)	(1 980)
Annulation impact crédit impôt recherche	(2 146)	(1 864)
FRAIS R&D ENGAGÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	(20 632)	(18 699)
Frais R&D engagés au cours de la période	(20 632)	(18 699)
• dont frais portés en charges directes	(2 503)	(3 308)
• dont frais immobilisés (frais de développement répondant aux 6 critères de la norme IAS 38)	(18 128)	(15 390)
Dotations aux amortissements sur production immobilisée	(15 235)	(13 410)
Charges directes de l'exercice	(2 503)	(3 308)
Crédit impôt recherche	2 146	1 864
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(15 592)	(14 854)

Les frais de recherche et développement sont immobilisés au regard des critères définis par la norme comptable IAS 38 (voir note 2.8 de la présente annexe). Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant

l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche. Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

Note 4.3. Charges opérationnelles

Détail des charges opérationnelles par nature

Exercice clos le 31 janvier

(En milliers d'euros)	2013	2012
Achats et charges externes	(10 858)	(9 082)
Locations immobilières	(4 937)	(4 495)
Honoraires	(2 462)	(2 249)
Impôts et taxes	(682)	(582)
Amortissements et provisions	(2 880)	(1 719)
Frais de personnel	(64 907)	(54 682)
Autres produits et charges externes	(13 486)	(10 992)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(100 212)	(83 801)
Frais d'acquisition	(240)	(450)
Autres produits et charges externes	(528)	(178)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(768)	(628)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(100 980)	(84 429)

Effectif

Effectifs moyens	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
France	228	212
Étranger	749	646
TOTAL	977	858

Note 4.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2012 représentent une charge de 768 milliers d'euros. Elle est composée des coûts de conseils externes (avocats, évaluateurs, réviseurs, conseil en acquisition, notaires) engagés pour l'acquisition de la société OpenCFD pour 162 milliers d'euros, mais également pour

l'intégration des sociétés ESI Software Germany (I.C.IDO) et Efield pour 78 milliers d'euros.

Est également inclus dans les autres produits et charges opérationnels l'amortissement des actifs incorporels acquis. Cf. notes 5.1.2. et 5.1.3. et 5.1.4.

Note 4.5. Résultat financierDétail des charges et produits financiers

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Produits d'intérêt	85	66
Intérêts sur emprunts	(191)	(296)
Gains et pertes de change	649	(940)
Autres charges financières	(533)	(438)
RÉSULTAT FINANCIER	9	(1 608)

Les autres charges financières correspondent principalement aux charges financières calculées sur engagements sociaux à hauteur de 162 milliers d'euros.

général, la durée de ces contrats n'excède pas un an et leur objet est la couverture du risque de dépréciation des encaissements de créances clients exprimées en devises par la suite d'une évolution défavorable des cours.

Détail des gains et pertes de change

Le Groupe peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devise et de toute autre forme de contrats de devises. En

Détail des gains et pertes de change pour les principales devises et pour l'exercice 2012 est indiqué dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
USD	(239)	(235)
JPY	996	(379)
KRW	(79)	56
Autres devises	(29)	(382)
TOTAL	649	(940)

L'évolution du résultat de change se présente de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2012	2011
Réalisé	509	(1 096)
Latent (revalorisation au cours de clôture)	(580)	629
Couverture – réalisé	(35)	(232)
• dont USD	1	(59)
• dont JPY	39	(134)
• dont KRW	(40)	16
• dont Autres	(36)	(54)
Couverture – latente (valorisation au prix de marché)	755	(240)
TOTAL	649	(940)

Concernant la couverture du risque de change, le Groupe a mis en place au 31 janvier 2013 des instruments de couvertures (Vente à terme, Tunnel) pour couvrir le risque de change sur les devises nipponne et coréenne.

Ainsi, concernant le JPY, il s'est engagé à vendre à terme 150 millions JPY au cours moyen de 115,7. La valeur de marché de ces instruments est positive à hauteur de + 278 milliers d'euros.

Parallèlement, le Groupe a mis en place des Tunnels pour un nominal de 831 millions JPY avec les bornes moyennes suivantes

105,8/112,9. La valeur de marché de ces instruments est positive à hauteur de + 384 milliers d'euros.

Enfin, concernant le KRW, le Groupe a mis en place des couvertures le 28 janvier 2013 pour 1 425 millions KRW et s'est engagé pour 2013 à verser/recevoir le différentiel entre le cours spot et le cours moyen de couverture de 1 488,0. La valeur de ces instruments est négative au 31 janvier 2013 à hauteur de - 892 euros.

Le Groupe n'a pas appliqué la comptabilité de couverture sur les risques de changes.

Note 4.6. Impôts

Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	2013	2012
Impôts exigibles	(2 751)	(3 013)
Impôts différés ⁽¹⁾	(274)	910
TOTAL	(3 025)	(2 103)

(1) Le compte de résultat consolidé clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	2013	2012
Résultat consolidé avant impôt ⁽¹⁾	8 057	8 183
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	(2 686)	(2 728)
Effet des différences permanentes	(242)	952
Effet du report variable	(66)	(13)
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(17)	159
Actifs d'impôt provisionnés	(15)	(858)
Activation des déficits précédemment dépréciés		385
Impôts forfaitaires		(0)
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(3 025)	(2 103)
Taux réel effectif	37,5 %	25,7 %

(1) Le compte de résultat consolidé clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Note 5. Information sur le bilan

Note 5.1. Écarts d'acquisition

Note 5.1.1. Évolution du poste « Écart d'acquisition »

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2013
Valeurs brutes	22 622	1 378	(987)	(116)	22 897
TOTAL VALEURS NETTES	22 622	1 378	(987)	(116)	22 897

L'augmentation de l'écart d'acquisition en valeur brute correspond essentiellement à :

- la finalisation de l'allocation des écarts d'acquisition d'ESI Software Germany (IC.IDO) et d'Efield sur l'exercice ;
- l'allocation préliminaire du prix d'acquisition d'OpenCFD réalisée le 11 septembre 2012 ;
- le versement du solde du complément de prix relatif de Mindware acquise en décembre 2008.

Note 5.1.2. Écart d'acquisition d'ESI Software Germany (IC.IDO)

Un montant de 5,5 millions d'euros a été enregistré en écart d'acquisition au titre de l'acquisition d'IC.IDO. Le prix d'acquisition de 7,6 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros sera payé en 2013 et 2014) a été alloué aux actifs et passifs identifiables de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	Allocation définitive 2012	Allocation exercice 2011
Écart d'acquisition	5 488	5 501
Logiciel acquis	2 039	1 993
Relations clients	259	287
Impôts différés actifs	1 922	1 922
Impôts différés passifs	(687)	(684)
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	(1 408)	(1 408)
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	7 611	7 611

La charge d'amortissements des actifs incorporels reconnus dans les comptes 2012 est de 430 milliers d'euros et est incluse dans les autres produits et charges opérationnels.

Note 5.1.3. Écart d'acquisition d'Efield

Le 9 décembre 2011, ESI Group a acquis 100 % des titres de la société Efield. Le coût d'acquisition des titres Efield (0,5 million d'euros) est composé d'une partie payée au comptant (120 milliers d'euros) et de futurs compléments de prix estimés fondés sur le développement des ventes des exercices calendaires de 2012 à 2014.

(En milliers d'euros)	Allocation définitive 2012	Allocation exercice 2011
Écart d'acquisition	0	944
Impôts différés actifs	129	129
Logiciel acquis	199	
Impôts différés passifs	(52)	
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	193	193
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	469	1 266

La charge d'amortissements des actifs incorporels reconnus dans les comptes 2012 est de 46 milliers d'euros et est incluse dans les autres produits et charges opérationnels. La révision à la baisse du prix d'acquisition est liée à la prise en compte l'exercice précédent d'hypothèses qui ont été amendées dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Note 5.1.4. Écart d'acquisition d'OpenCFD

Le 11 septembre 2012, ESI Group a acquis 100 % des titres de la société OpenCFD. Le coût d'acquisition des titres (2,4 millions d'euros) est composé d'une partie payée au cours de l'exercice 2012 (2,1 millions d'euros) et de futurs compléments de prix estimés fondés sur l'obtention de contrats. L'allocation préliminaire présente ainsi :

(En milliers d'euros)	Allocation préliminaire 2012
Écart d'acquisition	1 378
Marque	129
Relation clientèle	426
Impôts différés passifs	(133)
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	565
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	2 365

La charge d'amortissements des actifs incorporels reconnus dans les comptes 2012 est de 52 milliers d'euros et est incluse dans les autres produits et charges opérationnels.

Note 5.2. Immobilisations incorporelles**ÉVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE, DES AMORTISSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2013
VALEURS BRUTES					
Frais de développement	34 206	18 128	(13 410)		38 924
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12 044				12 044
Autres actifs incorporels	10 982	1 617	(4)	(19)	12 576
TOTAL	57 232	19 745	(13 414)	(19)	63 544
AMORTISSEMENTS					
Frais de développement	(11 874)	(15 235)	13 410		(13 698)
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	(73)				(73)
Autres actifs incorporels	(7 827)	(971)	3	5	(8 790)
TOTAL	(19 773)	(16 205)	13 413	5	(22 561)
VALEURS NETTES COMPTABLES					
Frais de développement	22 332	2 894			25 226
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 971				11 971
Autres actifs incorporels	3 155	646	(1)	(15)	3 786
TOTAL	37 459	3 540	(1)	(15)	40 983

La valeur nette comptable des frais de développement en nombre de mois de frais R&D engagés est de 14,7 mois au 31 janvier 2013, contre 14,3 mois au 31 janvier 2012.

Note 5.3. Immobilisations corporelles**ÉVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE, DES AMORTISSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 janvier 2013
VALEURS BRUTES						
Agencements et installations	2 552	373	(83)		(82)	2 759
Matériel informatique et équipements	11 267	2 528	(635)	6	(256)	12 911
Mobilier de bureau	351	10	(0)	(2)	(5)	354
TOTAL	14 170	2 910	(718)	4	(343)	16 023
AMORTISSEMENTS						
Agencements et installations	(1 623)	(316)	50	(0)	44	(1 845)
Matériel informatique et équipements	(8 857)	(1 752)	524	(6)	161	(9 929)
Mobilier de bureau	(159)	(83)	0	2	2	(237)
TOTAL	(10 639)	(2 151)	574	(4)	208	(12 011)
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Agencements et installations	929	56	(33)	(0)	(38)	914
Matériel informatique et équipements	2 410	776	(110)	0	(94)	2 981
Mobilier de bureau	192	(73)			(2)	117
TOTAL	3 532	759	(144)		(135)	4 012

Note 5.4. Impôts différés actifs

DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR BASE D'IMPOSITION

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	2 748	3 142
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	3 114	3 162
Différences temporaires liées aux traitements cessions internes	945	1 633
Provisions et autres retraitements ⁽¹⁾	2 550	2 012
IMPÔTS DIFFÉRÉS	9 358	9 949
Impôts différés passifs	(1 239)	(1268)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	8 119	8 681

(1) Le bilan clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Les impôts différés passifs concernent les retraitements d'allocation d'actif de prix d'acquisition pour 664 milliers d'euros et pour 553 milliers d'euros des retraitements liés au compte de résultat et passif circulant.

Le montant d'impôt différé non activé sur les reports déficitaires des sociétés dont la récupération d'impôt n'est pas probable, s'élève à 772 milliers d'euros.

RÉCONCILIATION IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	
Impôts différés actifs net à l'ouverture (31 janvier 2012) ⁽¹⁾	8 681
Impôts différés au compte de résultat	(274)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	156
Impôts différés liés aux allocations d'actif des écarts d'acquisition	(183)
Écarts de change sur impôts différés et autres	(261)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NET À LA CLÔTURE (31 JANVIER 2013)	8 119

(1) Dont 558 milliers d'euros venant de l'application d'IAS 19 révisée.

Note 5.5. Autres actifs non courants

DÉTAIL ET ÉVOLUTION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Autres variations	Écart de change	31 janvier 2013
Dépôts de garantie	1 505	194	(108)	1 591
Autres actifs financiers	123	(69)	(0)	54
Titres non consolidés	25		0	25
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 653	125	(108)	1 670

Les dépôts de garantie détenus à l'échéance correspondent principalement à des garanties apportées au titre des locations immobilières.

Note 5.6. Clients

DÉTAIL DES CLIENTS ET DE LA DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Clients	40 249	36 903
En-cours et factures à établir	9 062	7 988
Dépréciation des clients	(1 865)	(1 613)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	47 446	43 279

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel de grands comptes industriels sur l'Europe, l'Amérique et l'Asie, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique, ainsi que des administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense et des organismes universitaires.

ÉVOLUTION DE LA DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2013
Dépréciation	(1 613)	(383)	108	23	(1 865)
TOTAL	(1 613)	(383)	108	23	(1 865)

ANCIENNETÉ DES CRÉANCES CLIENTS

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier 2013			
	Non dû	0-30 jours	> 30 jours	Total
Clients	28 219	5 971	6 060	40 249
Provisions pour dépréciation des comptes clients			(1 865)	(1 865)
TOTAL	28 219	5 971	4 194	38 384

Le montant des créances clients non échues représente 25,9 % du chiffre d'affaires annuel. L'importance de ce rapport est due à la forte saisonnalité des ventes en particulier sur la fin du quatrième trimestre.

Note 5.7. Autres créances courantes

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Crédit d'impôt recherche	3 845	2 291
Autres crédits d'impôts	828	236
TVA et autres créances	4 594	5 998
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	9 268	8 524

Les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) au 31 janvier 2013 ont pour origine le CIR de l'exercice 2012 pour 1 554 milliers d'euros, le CIR de l'exercice 2011 pour 681 milliers d'euros et le CIR de l'exercice 2010 pour 1 610 milliers d'euros.

Note 5.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les loyers immobiliers et mobiliers.

Note 5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Disponibilités	7 557	6 696
Autres valeurs mobilières de placement		1 047
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 557	7 743

Les autres valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de SICAV monétaires. Au 31 janvier 2013, le solde des autres valeurs mobilières de placement est nul.

Note 5.10. Capitaux propres – part Groupe

Capital social

Au 31 janvier 2013, le capital social d'ESI Group s'établit à 17 613 milliers d'euros et est constitué de 5 871 129 actions ordinaires à la valeur nominale de 3 euros.

Distribution

La société ESI Group n'a distribué aucun dividende sur la période.

Actions propres

Au cours de l'exercice, et dans le cadre d'un contrat de liquidités, le nombre d'actions a diminué de 6 563 actions. Le pourcentage d'auto-détention après ces opérations est de 7,3 % au 31 janvier 2013 contre 7,4 % au 31 janvier 2012. Le Groupe détient 428 640 actions propres acquises pour un coût historique de 3 876 milliers d'euros et présentant, à cette même date, une valeur de marché de 11 569 milliers d'euros, soit un gain latent de 7 693 milliers d'euros. Les capitaux propres sont minorés d'un montant de 4 058 milliers d'euros au titre des actions propres et de la correction des bonis ou malis de cessions réalisées.

Options de souscription et d'achat d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été autorisées par différentes Assemblées Générales d'Actionnaires et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le tableau suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

Type de plan	Plan 06	Plan 07	Plan 09	Plan 10	Total
	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	
• Nombre d'options pouvant être consenties à l'origine	100 000	100 000	200 000	180 000	580 000
• Date limite d'attribution	Plan terminé	Plan terminé	Plan terminé	26 juin 2015	
• Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2012	70 000	65 000	147 750		282 750
• Nombre de nouvelles options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	130 850	130 850
• Nombre d'options forcloses ou annulées	-	(51 900)	(61 950)	-	(113 850)
• Nombre d'options exercées	-	-	(4 250)	-	(4 250)
• Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2013	70 000	13 100	81 550	130 850	295 500
<i>Dont nombre d'actions de performance</i>	-			52 300	52 300
CONDITIONS DE MARCHÉ LORS DE L'ATTRIBUTION					
• Cours du jour de l'attribution	14,94	8,5	8,5	26,99	
• Prix d'exercice	14,22	8,86	8,86	27,82	
• Délai d'exercice des options	5	5	5	5	
• Volatilité lors de l'attribution	30,0 %	30,0 %	30,0 %	25,0 %	
• Taux de dividende attendu	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
• Taux d'intérêt sans risque	4,0 %	4,0 %	4,0 %	1,3 %	
CONDITIONS DE MARCHÉ LORS DE L'ATTRIBUTION					
• Présence effective à la date d'exercice	Oui	Oui	Oui	Oui	
• Conditions de performance	Oui	Oui	Oui	Oui	

La charge prise en compte, dans l'exercice clos le 31 janvier 2013, relative aux plans de souscription d'action s'élève à 65 milliers d'euros.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2012 a décidé d'attribuer 130 850 options à la date du 1^{er} février 2013 sur la base des vingt cours de Bourse précédents. Ainsi, aucune charge n'a été reconnue sur l'exercice. La valorisation retenue selon le modèle B&S est 6,31 euros par option. Pour l'exercice 2013, la charge prévisionnelle est de 165 milliers d'euros.

Attributions gratuites d'actions

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux en cours de validité au cours de l'année fiscale 2012 :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2013	En % du capital	Actions gratuites attribuées au 31 janvier 2013	En % du capital
N° 15 (AG 26 juin 2012)	60 000	1,02 %	20 700	0,35 %
TOTAL	60 000	1,02 %	20 700	0,35 %

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2012 a attribué 20 700 actions gratuites. La juste valeur des actions gratuites a été déterminée par rapport aux cours de l'action ESI Group à la date de l'attribution des actions gratuites et est valorisée à 24,31 euros par actions gratuites. La charge reconnue dans les comptes de l'exercice 2012 est de 15 milliers d'euros. La charge prévisionnelle pour l'exercice 2013 est de 126 milliers d'euros. Ces actions sont attribuées sous condition de présence.

Note 5.11. Dettes financières

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 janvier 2013	Échéances au 31 janvier					
(En milliers d'euros)	2014	2015	2016	2017	2018 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	5 783	2 284	2 275	2 272	4 526	17 139
Crédit-bail	11	8				19
Fonds de participation	90	58	16	20	135	319
Avances remboursables		73	146	164	644	1 027
Autres dettes à long terme			0			0
TOTAL	5 883	2 423	2 437	2 456	5 305	18 505
	COURANT : 5 883			NON COURANT : 12 622		

Au 31 janvier 2012	Échéances au 31 janvier					
(En milliers d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	1 755	1 756	1 757	1 748	5 222	12 238
Crédit-bail	29	11	8			48
Fonds de participation	58	91	58	16	20	244
Avances remboursables		53	106	124	373	656
Autres dettes à long terme			1 168			1 168
TOTAL	1 842	1 911	3 098	1 888	5 615	14 353
	COURANT : 1 842			NON COURANT : 12 512		

En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A) et les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2). Ce crédit est utilisable sous la forme de billets de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées.

Au 31 janvier 2013, le montant maximum disponible pour de nouvelles acquisitions s'élève à 14,3 millions d'euros. Les montants utilisés (13,6 millions d'euros au 31 janvier 2013) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Au 31 janvier 2013, la tranche A et la tranche B1 étaient mises à disposition et utilisées à 100 %. La tranche B2 sera débloquée au

fur et à mesure des acquisitions réalisées et autorisées en concertation avec le pool bancaire. Par ailleurs, ESI Group a débloqué 3,5 millions d'euros sur la tranche B2 au cours de l'année 2012 afin de financer l'acquisition réalisée et les compléments de prix payés relatifs aux anciennes acquisitions.

Afin de gérer le risque de taux de cet emprunt, ESI Group a mis en place des Swaps présentés en note 5.13.

En décembre 2012, ESI Group a souscrit trois lignes de financement court terme pour un montant total de 3,5 millions d'euros afin de financer le besoin en fond de roulement de fin d'année. À la date d'arrêt des comptes, les trois lignes ont été remboursées.

Les autres dettes à long terme au 31 janvier 2012 (1 068 milliers d'euros) ont été soldées sur 2012 (compléments de prix sur l'acquisition de Mindware).

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 janvier 2013	Échéances au 31 janvier					
(En milliers d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà	Total
Dettes à taux fixes	112	79	19	20	135	366
Dettes à taux variables	5 772	2 272	2 272	2 272	4 526	17 112
Dettes sans intérêts		73	146	164	644	1 027
TOTAL	5 883	2 423	2 437	2 456	5 305	18 505
	COURANT : 5 883			NON COURANT : 12 622		

Échéances des dettes financières par devise

Au 31 janvier 2013	Échéances au 31 janvier					
(En milliers d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà	Total
USD						
EUR	5 872	2 411	2 434	2 456	5 305	18 478
JPY						
CZK	11	13	3			27
TOTAL	5 883	2 423	2 437	2 456	5 305	18 505
	COURANT : 5 883		NON COURANT : 12 622			

Note 5.12. Autres passifs non courants

	Exercice clos le 31 janvier	
(En milliers d'euros)	2013	2012
Provision pour avantages au personnel ⁽¹⁾	5 108	4 819
Autres longs termes	472	1 146
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	5 581	5 965

(1) Le compte de résultat consolidé clos le 31 janvier 2012 est impacté des effets du changement de méthode d'IAS 19 présentés en note 1.4.

Les salariés du Groupe bénéficient en raison de dispositions légales ou contractuelles de régimes à prestations définies qui font l'objet de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux régimes pour lesquels des évaluations selon la norme IAS 19 ont été réalisées sont les suivants :

- indemnités de départ en retraite pour la France ;
- indemnités de cessation de service pour le Japon, la Corée et l'Inde.

Évolution de la provision sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Effet IAS 19	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2013
Provision pour avantages au personnel	3 223	1 596	1 052	(378)	(385)	5 108
Effet de l'application de l'amendement à l'IAS 19	1 596	(1 596)				
TOTAL	4 819		1 052	(378)	(385)	5 108

Analyse de la variation de la provision constatée au bilan

(En milliers d'euros)	31 janvier 2013	31 janvier 2012
ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT		
Engagement à l'ouverture	(4 856)	(3 802)
Coût des services rendus	(481)	(391)
Charge d'intérêt	(164)	(151)
Cotisations versées par les salariés	0	0
Prestations payées	423	33
(Pertes) et gains actuariels	(515)	(353)
Acquisition	(15)	0
Modification du régime	0	0
Réduction du régime	68	0
Écart de change	389	(193)
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(5 152)	(4 856)
ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	37	35
Rendement calculé des actifs	2	2
Prestations payées	(22)	0
(Pertes) et gains actuariels	(1)	(0)
Autres	30	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	44	37
CHARGE DE L'EXERCICE		
Coût des services rendus	(481)	(391)
Charge financière	(162)	(149)
Charge d'intérêt	(164)	(151)
Rendement calculé des actifs	2	2
Gains/(pertes) de réduction	68	0
(CHARGE)/PRODUIT DE RETRAITE DE L'EXERCICE	(575)	(540)
PROVISION RECONNUE AU BILAN		
Engagements financés	(645)	(573)
Juste valeur des actifs	44	37
Engagement net	(601)	(536)
Engagements non financés	(4 506)	(4 239)
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(5 108)	(4 775)
ÉVOLUTION DE LA PROVISION		
Provision à l'ouverture	(4 819)	(3 767)
Charge de l'exercice	(575)	(540)
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	(515)	(353)
Cotisations au fonds versées par l'employeur	0	0
Prestations payées par l'employeur	400	33
Acquisition	(15)	0
Écart de change	387	(193)
Autres	30	0
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(5 108)	(4 819)

Principales hypothèses retenues

Exercice clos le 31 janvier 2013	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	3,20 %	1,63 %	3,23 %	8,26 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,33 %
Exercice clos le 31 janvier 2012	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	4,20 %	1,60 %	4,00 %	8,60 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,50 %	N/A	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,30 %

Les taux d'actualisation correspondent aux taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe pour la France, et à des taux communiqués par les banques centrales des autres pays.

Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)

Engagement - 0,5 %	5 232
Engagement	5 152
Engagement + 0,5 %	4 697

(En milliers d'euros)

Total de gains et (pertes) actuariels	(513)
Ajustement d'expérience	(195)
Changement d'hypothèses financières	(318)

En France, le Groupe a externalisé une partie de ses engagements auprès d'un assureur. Les actifs financiers correspondants sont investis dans l'actif général de l'assureur qui sert chaque année des revenus financiers correspondant au moins au taux minimum garanti.

Note 5.13. Instruments de couverture de taux

Au 31 janvier 2013, la valeur de marché des instruments, dont le détail est donné dans les paragraphes suivants, s'établit à - 33 milliers d'euros. Les principes de comptabilisation des variations de juste valeur de cet instrument sont détaillés dans la note 2.15. Le Groupe utilise la comptabilité de couvertures pour le risque de taux.

Afin de gérer le risque de taux porté par le crédit syndiqué (note 5.11), ESI Group a mis en place en 2012 deux swaps d'intérêt :

- un swap de 1,44 million d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,14 %) ;
- un swap de 2,06 millions d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 0,49 %).

Ces deux swaps s'ajoutent à celui mis en place l'année précédente (Swap de 2 millions d'euros : Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,11 %).

Le Groupe reçoit le taux variable et paie le taux fixe afin de couvrir les taux d'intérêts variables de son emprunt.

Note 5.14. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Dettes sociales	9 761	8 566
Dettes fiscales	6 343	5 411
Autres dettes courantes	4 262	4 863
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	20 366	18 839

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 4 623 milliers d'euros.

Note 5.15. Provisions

Détail et évolution des provisions sur l'exercice

L'essentiel des provisions pour litiges est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liés à l'activité de la Société.

(En milliers d'euros)	31 janvier 2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 janvier 2013
Litiges	124	143	(34)		233
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	124	143	(34)		233

Note 5.16. Produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Prestations de maintenance à réaliser	16 050	16 777
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	16 050	16 777

Note 6. Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

Les actifs non courants sont présentés nets des instruments de couverture de taux et des actifs d'impôts différés.

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	Amériques	Éliminations	Consolidé
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2013					
Clients externes	46 954	40 094	21 981	0	109 028
Sociétés liées	52 641	6 739	12 791	(72 171)	0
VENTES NETTES	99 595	46 833	34 772	(72 171)	109 028
Actifs affectés	183 737	22 238	23 784	(84 075)	145 684
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2012					
Clients externes	40 732	33 788	19 700	0	94 220
Sociétés liées	40 412	5 285	10 805	(56 502)	0
VENTES NETTES	81 144	39 073	30 505	(56 502)	94 220
Actifs affectés	165 323	20 628	23 251	(73 701)	135 500

Les opérations intra-Groupes sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

Note 7. Risques monétaires

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2013, 57 % de son chiffre d'affaires en dehors de l'Europe, soit 37 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 20 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones, en particulier en Asie, région qui a connu ces dernières années des perturbations économiques substantielles.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2013, 49,5 % des revenus ont été générés en monnaies européennes, 23,6 % en USD (dollar américain), 22 % en JPY (yen japonais), 5 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux ainsi que les actifs nets en devises prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Note 8. Actifs et passifs éventuels

Note 8.1. Engagements de crédit-bail

Le Groupe loue une part de ses équipements informatiques, au travers de crédit-bail ou de location-financement. Ces contrats sont capitalisés. Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de crédit-bail et de location-financement capitalisés au 31 janvier de chaque année s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier 2013						Total
	2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà		
TOTAL DES ÉCHÉANCES DE LOYERS MINIMA	11	9	0	0	0	20	

Note 8.2. Engagements de location future

Le Groupe loue l'ensemble des immeubles de bureau qu'il occupe et certains de ses équipements informatiques, au travers de contrats de location simple. Ces contrats ne sont pas capitalisés.

Les échéances des loyers minima futurs au titre des contrats de location au 31 janvier 2013 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Échéance au 31 janvier						Total
	2013	2014	2015	2016	2017 et au-delà		
Échéance des loyers minima	5 026	3 808	2 523	2 190	6 449	19 996	

Note 8.3. Engagements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 18 novembre 2011, ESI Group a consenti en 2011 un nantissement de 99,98 % des actions

d'ESI France. Suite à cette convention et aux différentes acquisitions réalisées, ESI Group a consenti un nantissement de 91 % des actions de la filiale ESI Software Germany (IC.IDO) en 2011 et un nantissement de 100 % des actions de la filiale OpenCFD en 2012.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les ratios suivants :

Le respect des ratios sera vérifié à chaque date de calcul sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par le(s) commissaire(s) aux comptes.

- Ratio R1 : Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé : inférieur ou égal à 2,50.
- Ratio R2 : Dette financière nette consolidée divisée par les fonds propres consolidés : inférieur ou égal à 0,60.
- Ratio R3 : EBITDA consolidé divisé par les frais financiers nets : supérieur ou égal à 5.

Au 31 janvier 2013, le Groupe respecte les ratios décrits ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité opérationnelle récurrente, la Société a mis en place les nantissements suivants :

- Nantissement de titres financiers (136 986 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord en contre-garantie des

cautions sont émises par le Crédit du Nord en faveur de tiers pour un montant total de 1 200 000 euros. Le nombre des titres financiers nantis a été renégocié en 2012 suite à l'augmentation du cours et s'élève désormais à 75 790 actions propres au 31 janvier 2013.

- Nantissement en 2013 de titres financiers (43 669 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 000 000 euros.
- Nantissement en 2013 de titres financiers (42 705 actions propres) au profit de la banque Société Générale en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 000 000 euros.
- Nantissement en 2013 de titres financiers (79 617 actions propres) au profit de la banque Crédit Industriel Commercial en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 500 000 euros.
- En décembre 2012, mise en place d'une caution de loyer auprès du Crédit du Nord pour un montant de 81 906 euros (échéance décembre 2022).

Note 9. Autres informations

Note 9.1. Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 janvier 2013 et au 31 janvier 2012, la rémunération versée aux mandataires sociaux du Groupe se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier	
	2013	2012
Rémunération versée par la Société	591	529
Avantage en nature	13	13
Rémunération versée par des sociétés contrôlées	29	8
Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées	8	0
Jetons de présence	16	16
TOTAL	657	566

Note 9.2. Rémunération des commissaires aux comptes

DÉTAIL DES HONORAIRES POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 JANVIER 2013 ET LE 31 JANVIER 2012

(En milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers				Ernst & Young				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	138	165	53 %	57 %	164	203	72 %	80 %	302	368	62 %	68 %
• Filiales intégrées globalement	108	111	41 %	39 %	63	51	28 %	20 %	171	162	35 %	30 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
• Émetteur	15	11	6 %	4 %	0	0	0 %	0 %	15	11	3 %	2 %
• Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUDIT	261	287	100 %	100 %	227	254	100 %	100 %	488	541	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	261	287	100 %	100 %	227	254	100 %	100 %	488	541	100 %	100 %

Au 31 janvier 2008, le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de décembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2013 s'élève à 310,5 milliers d'euros.

5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui concerne l'application par anticipation par votre Société de l'amendement à la norme « IAS 19 – Avantages du personnel ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous avons vérifié que les notes 2.8 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Tests de dépréciation des actifs incorporels

Votre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 2.13 donnent une information appropriée.

Impôts différés actifs

La note 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés actifs et à leur évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour l'estimation de la valeur des impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mai 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

5.2. Les comptes annuels

5.2.1. Bilan au 31 janvier 2013

Bilan actif (En euros)

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31 janvier 2013	31 janvier 2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	25 652 980	13 283 176	12 369 804	13 991 240
Concessions, brevets, droits similaires	22 829 543	6 456 438	16 373 105	15 966 541
Fonds commercial	1 027 970	72 547	955 423	955 423
Autres immobilisations incorporelles	14 316 903		14 316 903	10 033 170
Avances, acomptes immob. incorpor.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 826 768	4 638 771	1 187 997	1 102 073
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	27 264 547	2 048 437	25 216 109	23 805 349
Créances rattachées à participations	12 244 852	1 889 779	10 355 073	10 736 971
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	769 053		769 053	56 631
Autres immobilisations financières	509 319		509 319	525 431
ACTIF IMMOBILISÉ	110 441 950	28 389 148	82 052 802	77 172 845
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	54 827		54 827	7 590
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	1 525 653		1 525 653	832 358
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	135 156		135 156	130 019
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	36 459 004	645 896	35 813 108	30 118 728
Autres créances	8 204 646		8 204 646	6 331 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 787 920		3 787 920	4 835 008
• dont actions propres :	3 787 920,08			
Disponibilités	2 058 838		2 058 838	763 269
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 326 504		1 326 504	997 977
ACTIF CIRCULANT	53 552 548	645 896	52 906 652	44 016 389
Charges à répartir sur plusieurs exercices	288 554		288 554	338 328
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	1 046 265		1 046 265	419 991
TOTAL GÉNÉRAL	165 329 317	29 035 044	136 294 273	121 947 554

Bilan passif (En euros)

Rubriques	31 janvier 2013	31 janvier 2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	17 613 387	17 600 637
<i>dont versé :</i>	17 613 387	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	36 826 464	36 801 559
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	1 077 925	765 485
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	19 523 820	13 587 464
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 561 654	6 248 796
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	200 503	93 677
CAPITAUX PROPRES	78 803 753	75 097 618
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 046 265	453 591
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 046 265	453 591
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 999 146	12 269 396
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)	5 545 814	2 349 481
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 405 121	20 783
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 943 949	17 130 385
Dettes fiscales et sociales	4 734 736	4 595 700
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	779 368	330 054
Autres dettes	7 467 870	8 307 376
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 047 324	918 305
DETTES	55 923 328	45 921 480
Écarts de conversion passif	520 926	474 864
TOTAL GÉNÉRAL	136 294 273	121 947 554

1

2

3

4

5

6

7

8

5.2.2. Compte de résultat au 31 janvier 2013

Compte de résultat (en liste) (En euros)

Rubriques	France	Exportation	31 janvier 2013	31 janvier 2012
Ventes de marchandises	0	88 014,82	88 014,82	
Production vendue				
• biens				
• services	6 981 204	55 008 482	61 989 686	55 286 107
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 981 204	55 096 497	62 077 701	55 286 107
Production stockée			92 195	1 246 069
Production immobilisée			19 034 979	16 515 776
Subventions d'exploitation			148 167	52 381
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			440 224	3 728 964
Autres produits			692	639
PRODUITS D'EXPLOITATION			81 793 957	76 829 936
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			58 610	
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			71 129	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(47 237)	47 398
Autres achats et charges externes			42 858 593	35 841 037
Impôts, taxes et versements assimilés			1 195 478	1 064 293
Salaires et traitements			11 645 485	10 683 707
Charges sociales			5 314 973	4 604 924
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations :				
• dotations aux amortissements			17 340 531	15 602 978
• dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			90 900	65 471
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			162 165	3 551 881
CHARGES D'EXPLOITATION			78 690 627	71 461 690
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 103 330	5 368 245
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			851 697	2 234 219
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			23 780	49 209
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 035 427	1 594 473
Différences positives de change			1 024 484	1 073 346
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			7 097	27 626
PRODUITS FINANCIERS			2 942 485	4 978 873
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 521 423	1 854 161
Intérêts et charges assimilées			1 095 106	1 259 953
Différences négatives de change			949 482	1 775 700
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			3 566 011	4 889 815
RÉSULTAT FINANCIER			(623 525)	89 058
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			2 479 805	5 457 303

Compte de résultat (suite)

Rubriques	31 janvier 2013	31 janvier 2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 199	18 443
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 217 123	2 970 280
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 229 322	2 988 722
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100 380	3 893
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 019 534	2 439 769
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	106 826	40 993
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 226 740	2 484 655
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 582	504 067
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		151 666
Impôts sur les bénéfices	(1 079 267)	(439 092)
TOTAL DES PRODUITS	85 965 765	84 797 531
TOTAL DES CHARGES	82 404 111	78 548 735
BÉNÉFICE OU PERTE	3 561 654	6 248 796

5.2.3. Annexes aux comptes annuels

Le total du bilan au 31 janvier 2013 s'élève à 136 294 272,94 euros et le compte de résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 3 561 654,05 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 531-1).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf mention contraire.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note A. Faits significatifs de l'exercice

Opérations significatives relatives aux participations

- Acquisition de la société britannique OpenCFD le 12 septembre 2012 pour 2,6 millions de dollars US (2 103 milliers d'euros).
- Cession de 9 % du capital de ESI Software Germany (ex- IC.IDO) en octobre 2012, assortie de put et call croisés à différentes échéances s'étalant de 2014 à 2016.
- Cession de la succursale Indienne à la filiale ESI Software India pour 25 millions d'INR (366 milliers d'euros), *Business Transfer agreement* signé le 31 août 2012.

- Liquidation de la filiale canadienne L3P Inc., se traduisant par un boni de liquidation de 27 milliers d'euros.
- Cession de 10 % du capital d'ESI Tunisie en juillet 2012 assorti d'un engagement de rachat.

Autres opérations significatives

- Néant.

Note B. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note B.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

L'intégralité des frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice est activée par le compte de production immobilisée (salaires, charges et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux six critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés. Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des six critères restent en charge. Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non

terminés à la date de clôture sont immobilisés en en-cours de production.

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures, représentant des investissements, sont amortis sur 24 mois.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée à concurrence de la valeur nette comptable.

Au terme de leur amortissement, les frais de recherche et développement sont sortis de l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels « bureautique et assimilés »	1 an en linéaire
Autres logiciels	3 ans en linéaire
Codes (hors actifs à durée de vie indéfinie)	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, ils sont intégrés dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée le cas échéant.

Amortissements dérogatoires

Les frais d'acquisition engagés au cours des exercices clos à compter du 31 janvier 2009 et liés à l'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (art. 21 ; CGI art. 209-VII décembre 2006).

Note B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

Note B.3. Participations et autres immobilisations financières

- Le poste « Autres participations » correspond au coût d'achat des titres de sociétés en valeur historique.

À la clôture, lorsque la valeur réestimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Cette valeur est calculée par la Société sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires estimé et est corrigée de la trésorerie nette de la société concernée.

Dans le cas où une provision sur la valeur calculée ci-dessus pour une filiale est constituée et qu'il apparaît une situation nette négative pour cette même filiale, alors la situation nette négative de la filiale sera également provisionnée. Ces provisions sont imputées sur les créances clients, titres de participations et, le cas échéant, le solde est comptabilisé en provision pour risque.

En cas de risque de recouvrement, les créances rattachées aux participations sont provisionnées. Sur l'exercice, aucune provision de ce type n'a été comptabilisée.

- Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements.

Note B.4. Stocks d'approvisionnements

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Note B.5. En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

Note B.6. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

Note B.7. Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice. La Société s'est conformée au règlement n° 00-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Note B.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Note B.9. Couverture du risque de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du groupe ESI est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et en particulier sur le yen japonais et le dollar US, ESI Group peut utiliser des contrats d'achats et de ventes à terme et/ou des options de devise pour se prémunir des variations de cours.

Note B.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice, la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note B.11. Traitement comptable des projets européens

Lors de la production d'un projet européen, le taux d'avancement du projet est déterminé permettant de définir le revenu attendu ; ce revenu est comptabilisé en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement du projet.

Note B.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée en cas échéant.

Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan

Note C.1. Actif immobilisé

	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur brute au 01/02/2012	58 560	5 411	39 203	103 173
Acquisitions, augmentations	886	588	3 534	5 008
Acquisitions, augmentations R&D	19 035			19 035
Cessions et mises au rebut	(3)	(172)	(1 949)	(2 124)
Cessions et mises au rebut R&D	(14 650)			(14 650)
VALEUR BRUTE AU 31/01/2013	63 827	5 827	40 788	110 442
Amortissement et provision au 01/02/2012	17 613	4 309	4 079	26 001
Dotations de l'exercice R&D	16 435			16 435
Dotations de l'exercice	418	439	475	1 331
Provision de l'exercice				0
Reprise provision de l'exercice			(615)	(615)
Cessions et mises au rebut	(3)	(109)		(112)
Cessions et mises au rebut R&D	(14 650)			(14 650)
AMORTISSEMENT ET PROVISION AU 31/01/2013	19 812	4 639	3 939	28 389
VALEUR NETTE AU 31/01/2013	44 016	1 188	36 849	82 053

ESI Group détient un fonds de commerce pour un montant de 657 milliers d'euros, qui représente l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la

branche d'activité d'édition de logiciels et logiciels de simulation numérique (*Product in Applied Mechanics*). Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

Mouvements des immobilisations incorporelles

Les augmentations des immobilisations incorporelles en valeur brute sont détaillées ci-dessous :

	Montant
Frais de recherche et développement immobilisés	19 035
Concessions et brevets	886
TOTAL	19 921

L'augmentation de 886 milliers d'euros des concessions et brevets correspond principalement à l'acquisition de licences Flexera pour 327 milliers d'euros.

Les diminutions des immobilisations incorporelles en valeur brute correspondent pour 14 650 milliers d'euros à des frais de recherche et développement totalement amortis au 31 janvier 2013 et sortis du bilan.

Mouvements des immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est détaillée ci-dessous :

	Montant
Acquisitions agencements	124
Bureau et informatique	464
TOTAL	588

Les diminutions des immobilisations corporelles en valeur brute pour 172 milliers d'euros correspondent à des sorties relatives à la cession de la succursale indienne.

Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 40 788 milliers d'euros est composé de titres de participation pour 27 265 milliers d'euros (voir point C.2), de créances sur participations pour 12 245 milliers d'euros (voir point C.2), d'un prêt aux managers de ESI Software Germany pour 765 milliers d'euros, d'un compte d'actions propres (contrat de liquidité) pour 88 milliers d'euros ainsi que des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux de Paris, Aix, Lyon, et Rungis.

Note C.2. Participations**Mouvements des titres de participations (brut)**

	Au 1 ^{er} février 2012	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2013
ESI France SAS	458			458
Nihon ESI	75			75
ESI North America	3 726			3 726
ESI UK	164			164
Calcom	2 678			2 678
Hankook ESI	941			941
ESI HISPANIA SL	100			100
Mecas	912			912
Straco	1 789			1 789
L3P	594		594	-
ESI US Holding	796			796
Zhong Guo Co Ltd	193			193
FRAIS Zhong Guo Co Ltd	2			2
ESI Software India	2			2
ESI US RD	111			111
Hong Kong ESI	119			119
Frais Hong Kong ESI	2			2
ATE Holding Ltd	1 737			1 737
Frais ATE Holding Ltd	56			56
ESI Italia	350			350
ESI South America	6			6
ESI Tunisie SARL	44	100	16	128
Frais ESI Tunisie SARL	8			8
ESI Group Beijing Ltd	543			543
ESI Software Germany (IC.IDO)	10 450		940	9 509
Frais ESI Software Germany (IC.IDO)	322			322
Efield	120			120
Frais Efield	129			129
OpenCFD Ltd		2 103		2 103
OpenCFD Ltd Frais		162		162
Cadence	25			25
TOTAL	26 450	2 365	1 550	27 265

Les variations sur les titres de participation sont décrites dans la note A « Faits significatifs de l'exercice ».

Créance sur participation	Montant (valeur brute)	Taux
Prêt ESI North America 9 700 KUSD	7 159	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt Hong Kong ESI 1 124 KUSD ⁽¹⁾	829	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt ESI Hispania SL	1 020	Prêt participatif plafonné à 5 %
Prêt ESI-ATE Holdings 2 271 KUSD ⁽²⁾	1 676	Libor \$ 6 mois + 1 % de marge
Prêt ESI Software Germany (IC.IDO)	1 561	Euribor € 3 mois + 1,85 % de marge
TOTAL	12 245	

(1) Ce prêt est déprécié à hauteur de 689 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.

(2) Ce prêt est déprécié à hauteur de 1 201 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.

Mouvements de la provision sur titres de participations

	Au 1 ^{er} février 2012	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2013
			Utilisée	Non utilisée	
L3P	594		594		(0)
ESI-ATE Holding LTD	1 739		2		1 737
Hong Kong ESI	119		-		119
Zhong Guo Co Ltd	193		-		193
TOTAL	2 644	-	596	-	2 048

Note C.3. En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation à la date de clôture et évaluées en fonction de l'avancement.

Note C.4. Créances – Provisions sur créances

L'état des créances se présente comme indiqué ci-dessous :

État des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans
Prêts Groupe	12 245		12 245
Prêts	769		769
Actions propres	88	88	
Autres immobilisations financières	421		421
Clients douteux ou litigieux	646	86	560
Créances clients	9 136	9 071	65
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	26 677	26 214	463
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44	44	
Créance impôt Société – Acomptes versés	25	25	
Créance crédit impôt recherche 2010	1 610		1 610
Créance crédit impôt recherche 2011	681		681
Créance crédit impôt recherche 2012	1 554		1 554
Taxe sur la valeur ajoutée	1 137	1 137	
Taxe professionnelle	51	51	
Fournisseurs avoirs à recevoir	35	35	
Projets cofinancés	1 949	1 949	
Débiteurs divers	1 098	1 098	
Charges constatées d'avance	1 327	1 327	
TOTAL	59 513	41 145	18 367

	Au 1 ^{er} février 2012	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2013
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions clients douteux	559	91		4	646

Note C.5. Valeurs mobilières de placement et actions propres détenues

Tableau des valeurs mobilières de placement

	Valeur au bilan	Valeur liquidative	Plus- ou moins-value latente
Actions propres ⁽¹⁾	3 876	11 569	7 693
TOTAL	3 876	11 569	7 693

(1) Dont 88 milliers en autres immobilisations financières – 259 524 actions sont nanties.

Détails du nombre d'actions propres

Au 1 ^{er} février 2012	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2013
435 203	105 183	111 746	428 640

À la clôture, la valeur liquidative des 428 640 actions propres détenues s'élève à 11 568 994 euros, soit une plus-value latente de 7 692 892 euros. La diminution s'explique par la vente d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Note C.6. Charges constatées d'avance et charges à répartir

Rubrique	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance sur loyers	325	
Charges constatées d'avance autres	1 001	
Frais émission emprunt	289	Amortissement sur la durée de l'emprunt
TOTAL	1 615	

Note C.7. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	Montant
Clients et comptes rattachés	533
Fournisseurs et comptes rattachés	56
Créances rattachées à des participations	457
TOTAL	1 046

Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan

Note D.1. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous :

(En euros)	Au 1 ^{er} février 2012	Affectation du résultat 31 janvier 2012	Autres mouvements		Au 31 janvier 2013
			Augmentation	Diminution	
Capital	17 600 637		12 750		17 613 387
Prime d'émission	24 270 468		24 905		24 295 373
Prime de fusion ESI Soft.	9 676 883				9 676 883
Prime de fusion Systus	2 854 209				2 854 209
Réserve légale	765 485	312 440			1 077 925
Report à nouveau	13 587 464	5 936 356			19 523 820
Résultat de l'exercice	6 248 796	(6 248 796)	3 561 654		3 561 654
Provisions réglementées	93 677		106 826		200 503
TOTAL	75 097 618	-	3 706 135	-	78 803 753

Note D.2. Capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale 3 €)	5 871 129	4 250	-
Dont actions de préférence (vote double)	2 159 461		-

L'augmentation de capital est due à l'exercice d'options de souscription.

Note D.3. Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires. Ces amortissements dérogatoires figurant au bilan correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation. Ces amortissements correspondent également aux amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les comptes de dotations et reprises exceptionnelles.

Note D.4. Provisions pour risques

Les provisions pour risques s'analysent selon le tableau ci-dessous :

	Au 1 ^{er} février 2012	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2013
			utilisée	non utilisée	
Écart de conversion actif (note C.7)	420	1 046	420		1 046
Litiges (exploitation)	34	-	34		-
TOTAL	454	1 046	454	-	1 046

L'essentiel des provisions est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liés à l'activité de la Société.

Note D.5. États des dettes

L'état des dettes se présente comme indiqué ci-dessous :

État des dettes	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières (D.6)	13 999	2 658	9 086	2 255
Emprunts et dettes financières divers (D.7)	4 346	3 500	627	219
Dettes rattachées à des participations (D.7)	1 200	400	800	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 225	4 225		
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	16 719	16 719		
Personnel et comptes rattachés (D.8)	2 557	2 557		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.8)	787	787		
Impôt bénéfice	79	79		
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.8)	898	898		
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.8)	413	413		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	779	779		
Groupe et associés (D.9)	6 582	6 582		
Autres dettes d'exploitation (D.9)	886	886		
Produits constatés d'avance (D.10)	1 047	1 047		
TOTAL	54 518	41 532	10 513	2 474

Note D.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le montant enregistré au 31 janvier 2013 correspond principalement à l'emprunt conclu en novembre 2011.

Ce crédit est utilisable sous la forme de billets de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période)

dans la limite des tranches débloquées. Les montants maximums disponibles (13,6 millions d'euros au 31 janvier 2013) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Les engagements relatifs à ce nouvel emprunt sont développés au point F.8.

	Montant	Début	Fin	Remboursement	Taux
Emprunt Tranche A – 5 000 K€	4 285	18/11/2011	18/11/2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Emprunt Tranche B1 – 7 200 K€	6 170	18/11/2011	18/11/2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Emprunt Tranche B2 – 17 800 K€	3 157	18/11/2011	18/11/2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Intérêts courus sur emprunts	11			-	-
Concours bancaires court terme	376			-	-
TOTAL	13 999				

Note D.7. Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste d'un montant de 5 546 milliers d'euros s'analyse selon le tableau ci-dessous :

Emprunts et dettes financières diverses	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes correspondant à un financement Coface ⁽¹⁾	730		511	219
Différé de paiement acquisition titres ESI Software Germany (IC.IDO)	1 200	400	800	
Billet de trésorerie ⁽²⁾	3 500	3 500		
Dettes sur participation/intérêts courus	115		115	
TOTAL	5 546	3 900	1 427	219

(1) Dans le cadre d'une assurance prospection (avance remboursable).

(2) Échu en février 2013.

Note D.8. Dettes fiscales et sociales

Elles sont composées des éléments suivants :

Nature	Montant
Provision pour congés payés charges incluses	1 467
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel charges incluses	1 091
Organismes sociaux et autres	787
TVA collectée sur des factures clients	898
Taxes formation, apprentissage, construction	207
Taxe professionnelle	49
Impôts passif divers	79
Organic	89
Autres dettes fiscales et sociales	68
TOTAL	4 735

Note D.9. Autres dettes d'exploitation

Ce poste d'un total de 7 468 milliers d'euros est détaillé ci-dessous :

	Au 1 ^{er} février 2012	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2013
Compte courant Filiale Straco	585		25	560
Compte courant Mecas ESI	956		948	8
Compte courant ESI France	3 337	213		3 549
Compte courant ESI Italia	400			400
Compte courant ESI GMBH	1 220	320		1 540
Compte courant Mindware Deutschland	100		100	-
Compte courant OpenCFD Ltd		525		525
Avances clients projets spéciaux	1 345		568	777
Avoirs à établir client Groupe	244		164	80
Avoirs à établir client hors Groupe	80		77	2
Autres dettes	42		15	26
TOTAL	8 307	1 058	1 897	7 468

Note D.10. Produits constatés d'avance

Ce poste d'un montant de 1 047 milliers d'euros est relatif aux produits d'exploitation.

Note D.11. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

	Montant
Clients et comptes rattachés	246
Fournisseurs et comptes rattachés	216
Créances rattachées à des participations	25
Comptes courants	34
TOTAL	521

Note D.12. Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 570
Provision pour congés payés chargés	1 467
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel charges incluses	1 091
Autres charges fiscales	157
Autres dettes (avances projets cofinancés)	777
TOTAL	10 076

Produits à recevoir	Montant
Factures clients à établir	493
Factures clients à établir vis-à-vis de sociétés liées	596
Avoirs fournisseurs à établir	35
Avoirs fournisseurs à établir vis-à-vis de sociétés liées	1 025
Organismes sociaux	29
Produits divers	66
TOTAL	2 243

Note E. Notes relatives au compte de résultat

Note E.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé de :

Nature du chiffre d'affaire	(En millions d'euros)	%	Commentaires
Royalties	42,4	68 %	Licences vendues par les filiales de distribution du groupe ESI
Ventes de licences	11,7	19 %	Licences vendues directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits	3,0	5 %	Consulting vendu directement par ESI Group
Ventes de marchandises	0,1	0 %	Hardware vendu directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits Groupe	1,2	2 %	Facturé aux filiales
Produits activités annexes	1,2	2 %	Essentiellement refacturation de frais aux filiales
Prestations de services	2,5	4 %	Holding fees filiales
TOTAL	62,1	100 %	

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

Zone géographique	(En millions d'euros)	%
France	7,0	11 %
Europe (hors France)	20,1	32 %
Amériques	10,1	16 %
Asie	24,8	40 %
TOTAL	62,1	100 %

Note E.2. Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués par les frais de recherche et développement immobilisés sur l'exercice pour un montant de 19 035 milliers d'euros et sont détaillés ci-dessous :

Nature	Montant
Production stockée	92
Production immobilisée	19 035
Reprise sur amortissements et provisions	44
Transferts de charges salaires/charges/avantages en nature	350
Transferts de charges autres	48
Subventions	148
TOTAL AUTRES PRODUITS	19 716

Note E.3. Autres achats et charges externes

Nature	(En milliers d'euros)	%	Commentaires
Études et prestations de services	5 372	13 %	
Études et prestations de services Groupe	13 077	31 %	(1)
Frais de recherche et développement	12 247	29 %	(1)
Matières et fournitures	242	1 %	
Crédits-baux, locations et charges locatives	2 642	6 %	
Entretien, maintenance, réparations	1 034	2 %	
Assurances	256	1 %	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 333	3 %	
Coûts de distributions	2 913	7 %	(2)
Publicité, relations extérieures	788	2 %	
Frais de déplacements	1 780	4 %	
Frais postaux, télécommunications	773	2 %	
Divers	403	1 %	
TOTAL	42 859	100 %	

(1) Filiales du Groupe.

(2) Royalties sur produits tiers et commissions sur ventes.

Note E.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

Nature	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total	
	31/01/2013	31/01/2012	31/01/2013	31/01/2012	31/01/2013	31/01/2012
Certification des comptes individuels et consolidés	164	203	138	165	303	368
Missions accessoires	0	0	15	11	15	11
TOTAL	164	203	153	175	317	379

ESI Group a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2013 s'élève à 310,5 milliers d'euros.

Note E.5. Impôts et taxes

Nature	Montant
Taxe professionnelle	579
Taxe formation continue	170
Taxe d'apprentissage	70
Effort construction	44
Taxe sur les véhicules de société	38
Organic	77
Imposition forfaitaire annuelle	21
Imposition succursales	134
Autre	63
TOTAL	1 195

Note E.6. Dotations d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

Nature	Montant
Dotations amortissements frais de recherche et développement	16 435
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	418
Dotations amortissements immobilisations corporelles	439
Dotations amortissements charges à répartir	50
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	91
TOTAL	17 431

Note E.7. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 162 milliers d'euros comprend 40 milliers d'euros de redevances et 120 milliers d'euros de rémunération de jetons de présence.

Note E.8. Résultat financier

Le résultat financier positif de l'exercice est composé de :

Nature	Montant
Résultat de change	75
Résultat de la provision de change	(626)
Provision/Reprises dépréciation créances rattachées à des participations	(456)
Dividende Calcom ESI	659
Résultat liquidation filiale L3P	27
Intérêts d'emprunts	(218)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(256)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	191
Intérêts sur participation salariés	(4)
Autres charges/produits financiers	(23)
Produit nets cessions valeurs mobilières	7
TOTAL	(624)

Note E.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice est composé des éléments suivants :

Nature	Montant
Boni sur cession d'actions propres	65
Plus-value cession succursale indienne	302
Plus-value cession titres filiale ESI Tunisie	2
Moins-value cession titres filiale ESI Software Germany	(176)
Dotations amortissements dérogatoires	(107)
Charge exceptionnelle succursale indienne	(99)
Divers	14
TOTAL	3

Note F. Autres informations

Note F.1. Effectif moyen

(En équivalent taux plein)	Salariés
Cadres	167
Agents de maîtrise, techniciens	
Employés	18
Ouvriers	
TOTAL	185

Note F.2. Engagements pris en matière de retraite

La Société ne comptabilise pas de provision en matière de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de retraite est estimé à 2 204 milliers d'euros au 31 janvier 2013.

Note F.3. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formations cumulé au 31 janvier 2013 correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation est de 15 140 heures.

Note F.4. Rémunérations des dirigeants

	Montant
Salaires	591
Avantages en nature	13
Jetons de présence	16
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	38
TOTAL	657

Note F.5. Éléments concernant les entreprises liées et les participations, relevant de plusieurs postes de bilan et du résultat financier

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF CIRCULANT		
Créances rattachées à des participations	12 245	-
Stock et en-cours	1 526	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-
Créances clients et comptes rattachés	26 677	-
Avoirs à recevoir Groupe	1 025	-
Compte courant	6 582	-
Charges constatées d'avance	0	-
DETTES		
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 384	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 719	-
Avoirs à établir Groupe	80	-
Compte courant	6 582	-
Produits constatés d'avance	0	-
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT FINANCIER		
Charges	256	-
Produits	850	-

Note F.6. Succursales

Trois succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group :

Nom	
1	ESI India Sales & Technical (Branch Office)
2	ESI Group Netherlands – Branch Office
3	France ESI Group Shanghai Representative Office
TOTAL	

Adresse	Pays
1 N°24-25, Ground Floor, 27 th Cross, Banashankari 2 nd Stage, Bangalore – 560 70	Inde
2 Rotterdamseweg 183C 2629 HD Delft	Pays-Bas
3 Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road, 200235 Shanghai	Chine

À noter que la succursale indienne ne comprend que les mois de février et mars du fait de sa cession en 2012.

Note F.7. Engagements hors bilan**ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATIFS FUTURS**

	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à un an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 582	6 142
Locations mobilières	482	384
Crédits-baux	0	-
TOTAL	2 064	6 526

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note F.8. Engagements financiers

Dans le cadre de la convention de crédit du 18 novembre 2011, ESI Group a consenti en 2011 un nantissement de 99,98 % des actions d'ESI France. Suite à cette convention et aux différentes acquisitions réalisées, ESI Group a consenti un nantissement de 91 % des actions de la filiale ESI Software Germany (I.C.IDO) en 2011 et un nantissement de 100 % des actions de la filiale OpenCFD en 2012.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la Convention ou des Documents de Sûreté, l'Emprunteur s'engage, sous

contrainte de remboursement anticipé, à respecter les Ratios suivants :

Le respect des Ratios sera vérifié à chaque Date de Calcul sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par le(s) commissaire(s) aux comptes.

- Ratio R1 : Dette Financière Nette Consolidée divisée par l'EBITDA Consolidé (tels que ces termes sont définis en Annexe) : inférieur ou égal à 2,50.
- Ratio R2 : Dette Financière Nette Consolidée divisée par les Fonds Propres Consolidés (tels que ces termes sont définis en Annexe) : inférieur ou égal à 0,60.
- Ratio R3 : EBITDA Consolidé divisé par les Frais Financiers Nets (tels que ces termes sont définis en Annexe) : supérieur ou égal à 5.
- Au 31 janvier 2013, les covenants sont respectés.

Afin de gérer le risque de taux de cet emprunt, ESI Group a mis en place en 2012 deux swaps d'intérêt :

- un swap de 1 440 milliers d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,14 %) ;
- un swap de 2 057 milliers d'euros (Swap Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 0,49 %).

Ces deux swaps s'ajoutent à celui mis en place l'année précédente (Swap de 2 millions d'euros : Taux variable Euribor 1 mois/Taux fixe à 1,11 %).

La valeur de marché de ces instruments au 31 janvier 2013 est négative à hauteur de - 33 milliers d'euros.

Concernant la couverture du risque de change, le Groupe a mis en place au 31 janvier 2013 des instruments de couvertures (Vente à terme, Tunnel) pour couvrir le risque de change sur les devises nipponne et coréenne.

Ainsi, concernant le JPY, il s'est engagé à vendre à terme 150 millions JPY au cours moyen de 115,7. La valeur de marché de ces instruments est positive à hauteur de + 278 milliers d'euros.

Parallèlement, le Groupe a mis en place des Tunnels pour un nominal de 831 millions JPY avec les bornes moyennes suivantes 105,8/112,9. La valeur de marché de ces instruments est positive à hauteur de + 384 milliers d'euros.

Enfin, concernant le KRW, le Groupe a mis en place des Couvertures NDF le 28 janvier 2013 pour 1 425 millions KRW et s'est engagé pour 2013 à verser/recevoir le différentiel entre le cours spot et le cours moyen de couverture de 1 488,0. La valeur de ces instruments est négative au 31 janvier 2013 à hauteur de - 892 euros.

Note F.9. Cautions et nantissements

- Mise en place en décembre 2011 d'un nantissement de titres financiers (136 986 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord ; en contre-garantie des cautions sont émises par le Crédit du Nord en faveur de tiers pour un montant total de 1 200 000 euros. Le nombre des titres financiers nantis a été renégocié en 2012 suite à l'augmentation du cours et s'élève à 75 790 actions propres au 31 janvier 2013.
- Nantissement en 2013 de titres financiers (43 669 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 000 000 euros.
- Nantissement en 2013 de titres financiers (42 705 actions propres) au profit de la banque Société Générale en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 000 000 euros.
- Nantissement en 2013 de titres financiers (79 617 actions propres) au profit de la banque Crédit Industriel Commercial en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 500 000 euros.
- En décembre 2012, mise en place d'une caution de loyer auprès du Crédit du Nord pour un montant de 81 906 euros (échéance décembre 2022).

Note F.10. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

	Résultat avant impôt	Passage résultat	Résultat fiscal	(Charge)/Profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	2 480	357	2 837	(954)	1 526
Résultat exceptionnel	3	337	340	(113)	(111)
Participation					0
Crédit impôt recherche				2 146	2 146
VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	2 482	694	3 176	1 079	3 562

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française ESI France SAS.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du Groupe.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas de différence entre l'impôt supporté dans le cadre de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables.

Note F.11. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Nature	Montant
Contribution sociale de solidarité	77
Écart de conversion passif	521
Provision pour risques	0
Participation	0
Dépréciation des créances	646
Intérêts	726
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	1 969
ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (TAUX D'IMPOSITION DE 33,33 %)	656

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Note F.12. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note F.13. ESI Group, société mère consolidante

ESI Group est la société holding consolidante du Groupe.

Note F.14. Tableaux des filiales et participations (au 31 janvier 2013)

	Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus (en milliers d'euros)		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		(en euros)	(en euros)	(en %)	Brute	Nette	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ											
1. Filiales détenues à plus de 50 %											
ESI France SAS	France	1 020 000	4 204 511	100,0	458	458	(3 549 220)		11 250 849	(149 291)	
Straco SA	France	498 768	2 855 798	97,7	1 789	1 789	(559 700)		17 415	47 870	
NIHON ESI	Japon	81 090	3 150 428	97,0	75	75			23 858 129	527 445	
Hankook ESI	Corée du Sud	1 001 970	(456 251)	98,8	941	941			5 842 689	(230 647)	
ESI NA	États-Unis	0	(322 803)	100,0	3 726	3 726	7 158 672		20 010 379	(599 589)	
ESI Hispania SL	Espagne	100 000	(489 568)	100,0	100	100	1 019 737		2 087 488	(45 830)	
Mecas ESI s.r.o.	République tchèque	15 613	1 336 063	95,0	912	912	(7 971)		9 035 874	759 592	
ESI UK	Angleterre	116 686	(107 968)	100,0	164	164			2 078 728	(16 844)	
ESI US RD ⁽¹⁾	États-Unis	188 342	23 455	74,0	111	111			5 812 721	84 935	
CALCOM	Suisse	81 024	66 336	98,5	2 678	2 678			1 106 305	30 847	659 450
Zhong Guo Co Ltd	Chine	0	275 647	100,0	195	0			0	(33 939)	
ESI Software India	Inde	1 387	1 571 121	99,99	2	2			5 791 495	621 867	
Hong Kong ESI	Chine	946	(689 620)	100,0	120	0	829 379		0	(7)	
ESI-ATE Holding Ltd	Chine	9 497	(713 193)	100,0	1 793	0	1 676 306		38 175	(120 857)	
ESI Italia	Italie	500 000	(34 028)	70,0	350	350	(400 000)		2 444 255	27 329	
ESI South America	Brésil	7 437	(5 493)	95,0	6	6			883 900	47 198	
ESI Tunisie SARL	Tunisie	101 539	76 971	80,5	136	136			720 368	194 130	
ESI Group Beijing Ltd	Chine	593 582	(259 593)	100,0	543	543			1 554 421	46 717	
ESI Software Germany (I.C.IDO)	Allemagne	516 594	2 861 411	91,0	9 831	9 831	1 560 759		4 486 141	826 294	
EFIELD	Suède	11 584	264 086	100,0	250	250			701 098	195 590	
Open CFD Ltd	Angleterre	1	507 501	100,0	2 265	2 265	-525 088		670 852	182 129	
2. Filiales détenues entre 10 et 50 %											
ESI US Holding	États-Unis	571 368	-469 026	49,0	796	796			0	0	

(1) ESI US RD : participation directe = 49 % ; indirecte via US Holdings = 25 %.

5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de la Société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note B.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note B.1 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mai 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

5.2.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2013)

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Alain de Rouvray, Président-Directeur Général et actionnaire de ESI Group :

Afin de répondre au nombre minimal de sept actionnaires dans la société Straco, le prêt d'une action a été consenti par ESI Group à Monsieur Alain de Rouvray.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 mai 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Christine Vitrac

6 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1. Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au gouvernement d'entreprise, au contrôle interne et à la gestion des risques et des rapports des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2013, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 3 561 654,05 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 108 270,87 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au gouvernement d'entreprise, au contrôle interne et à la gestion des risques, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 janvier 2013, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2013 s'élève à 3 561 654,05 euros, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 3 561 654,05 euros ;
- Report à nouveau : 19 523 819,88 euros ;
- Total à affecter : 23 085 473,93 euros.

Affectation :

- 178 082,70 euros au compte de réserve légale ;
- 22 907 391,23 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de 1 256 007,72 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions figurant dans ledit rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans celui-ci.

Cinquième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. Met fin à l'autorisation donnée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012 ayant autorisé le Conseil à opérer sur ses propres actions ;
2. Autorise, pour une durée de 18 mois à compter du 23 juillet 2013, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue de :
 - a. assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF,
 - b. respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
 - des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
 - de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
 - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
 - de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera,
 - c. conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
3. Décide que le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6 500 000 euros.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

6.2. Assemblée Générale Extraordinaire

Septième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-2 et suivants, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes

Sixième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 160 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2013.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

Ce montant est arrêté jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale à cet égard.

les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante-cinq millions d'euros (45 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3. Décide que les Actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux Actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

4. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6. Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Huitième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-2, et suivants, L. 225-135 et L. 255-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission par voie d'offres au public, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société dans le cadre de l'article L. 225-148 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions 8 à 13 de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante-cinq millions d'euros (45 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'instituer au profit des Actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
4. Décide que le prix d'émission ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé qu'en cas d'émission autonome de bons de souscrip-

tion donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.

5. Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
6. Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 8^e et 9^e résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce, dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le Conseil d'Administration en application des résolutions 7 à 12 de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée Générale, faisant application de l'article L. 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1. Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élevation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital,

ni dépasser le plafond de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €), plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 7 à 9 ainsi que 11 et 12 de la présente Assemblée Générale.

2. Décide, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.
3. Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Onzième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 7 à 10 ainsi que 12 de la présente Assemblée Générale, et dans les conditions prévues à l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Douzième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- Décide que le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission dans le cadre

d'une émission sans droit préférentiel de souscription (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le NYSE d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées est limité à 20 % du capital social par an, et ce dans la limite du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €).
- Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus dans les résolutions 7 à 12.

Treizième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 1° du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société, dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant être supérieur à 5 % du capital au jour de la présente Assemblée, soit 294 538 actions.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Ce prix ne pourra ensuite être modifié qu'en cas de mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en application de l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées, au plus tard huit ans à compter du jour où elles seront consenties, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra toutefois fixer une durée d'exercice plus courte pour tout ou partie des bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des Actionnaires à leur droit préférentiel

1

2

3

4

5

6

7

8

de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- procéder aux allocations nominatives des options ;
- déterminer la durée de validité des options, dans les limites fixées ci-dessus ;
- fixer les conditions dans lesquelles les options sont accordées et peuvent être exercées, le Conseil d'Administration pouvant notamment (a) restreindre, limiter ou interdire (i) l'exercice des options ou (ii) la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements et (b) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, maintenir leur caractère exerçable ou modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- prévoir, le cas échéant, une période d'incessibilité et d'interdiction de mise au porteur des actions issues de la levée d'options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de l'exercice de l'option ;
- le cas échéant, procéder aux ajustements du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par exercice des options dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

L'Assemblée Générale décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2010 dans sa 8^e résolution.

Quatorzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- Décide que le Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de 26 mois pour mettre en place un nouveau plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.
- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée

aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 2 % du capital, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct des plafonds visés dans les autres résolutions et fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- Décide que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.
- Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- Décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- Décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservée aux adhérents de plans d'épargne

d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Quinzième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 60 000 actions, représentant 1,02 % du capital social au jour de la présente autorisation au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des autres entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura la faculté de fixer, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions et de prévoir ainsi soit, pour tout ou partie des actions une période minimale d'acquisition de quatre ans sans période de conservation, soit pour le solde, une période minimale d'acquisition de deux ans avec une période de conservation minimale de deux ans.

- Décide par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus que l'attribution définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises à un bénéficiaire si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration procédera aux attributions gratuites d'actions et déterminera notamment :

- l'identité des bénéficiaires des attributions ;
- les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions décrites ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur, et notamment fixer, le cas échéant, les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires,

en particulier l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale prend acte que cette autorisation emporte renonciation par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de cette autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

La présente autorisation met fin à l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2012 dans sa neuvième résolution.

Seizième résolution : Report de la limite d'âge du Directeur Général de 70 à 75 ans et modification corrélative de l'article 14 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter l'âge limite du Directeur Général de 70 à 75 ans.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 14 des statuts comme il suit :

« Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général ».

Dix-septième résolution : Réduction de la durée du mandat des administrateurs de six à quatre ans et modification corrélative de l'article 10 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire la durée des mandats des administrateurs de six (6) à quatre (4) ans.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 10 des statuts comme il suit :

« À compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, la durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans. S'agissant des mandats en cours au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013 susmentionnée, cette réduction de la durée des mandats de six à quatre ans n'est pas d'application immédiate.

Ainsi, les mandats en cours se poursuivront jusqu'à leur terme initial, la nouvelle durée de quatre ans s'appliquant à compter du prochain renouvellement des mandats en cours et des futurs mandats souscrits à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013. ».

6.3. Décisions communes

Dix-huitième résolution : Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société, 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group informe régulièrement ses Actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière principalement en ligne ainsi que par un rapport annuel établi à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui est à la disposition de chacun sur simple demande.

ESI Group continue par ailleurs de renforcer son action de communication en améliorant son site Internet : <http://www.esi-group.com/>. Celui-ci présente en français et en

anglais un descriptif détaillé du Groupe et de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux Actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter le rapport annuel, les documents de référence, les lettres aux Actionnaires, les comptes consolidés annuels et semestriels, les communiqués de presse et les statuts, et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence mise en application en 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en termes de diffusion.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ESI Group
Corinne Romefort-Régnier
100-102, avenue de Suffren
75015 Paris
investors@esi-group.com

NewCap
Louis-Victor Delouvrier
8, place de la Madeleine
75008 Paris
esi@newcap.fr

7.1. Communiqués de presse et avis financiers

7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français

Mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> La sixième conférence utilisateurs ESI dédiée à la vibro-acoustique se tiendra les 5 et 6 Juin à Paris. Renault et ESI Group signent un accord de collaboration stratégique.
Avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> Résultats annuels 2012/13. Herrenknecht adopte IC.IDO, solution ESI de Réalité Virtuelle, pour l'aide à la décision.
Mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> La première conférence des utilisateurs d'OpenFOAM. Chiffre d'affaires annuel 2012/13 : + 15,7 % à 109,0 millions d'euros. ESI vous donne rendez-vous au selon JEC Europe !
Fév. 2013	<ul style="list-style-type: none"> ESI lance son portail client « myESI ».
Janv. 2013	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de communication financière 2013/14.
Déc. 2012	<ul style="list-style-type: none"> ESI reçoit le prix EFB de « l'Alliance Innovante » lors du salon EuroBLECH 2012. ESI devient éligible au SRD Long-seulement. Astrium et ESI Group signent un accord pluriannuel de collaboration. Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2012/13 et à 9 mois.
Nov. 2012	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group annonce Virtual Performance Solution 2012. Signature d'un accord de joint-venture entre AVIC-BIAM et ESI Group. Le 23^e forum utilisateurs d'ESI au Japon se déroulera les 21 et 22 novembre 2012.
Oct. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Le deuxième ESI Global Forum présentera les dernières avancées technologiques en matière d'Ingénierie Virtuelle du Produit.
Sept. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition du rapport financier semestriel H1-FY12. Résultats semestriels 2012/13 : confirmation des tendances globales favorables. Le forum Utilisateurs d'ESI Chine se tiendra du 17 au 19 septembre à Chengdu, Sichuan. ESI Group ouvre ses premiers bureaux en Russie. Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2012/13 : 44,7 millions d'euros (+ 22,2 %). Acquisition d'OpenCFD Ltd, le leader des logiciels <i>Open Source</i> dans le domaine de la dynamique des fluides (CFD).
Août 2012	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group lance VA One 2012 : cette dernière version du logiciel de simulation vibro-acoustique intègre un module d'optimisation et un module de « <i>Cloud-Computing</i> ». ESI Group dévoile la liste des conférenciers confirmés à ce jour pour l'ESI Global Forum.
Juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group élu au Conseil d'Administration de l'AFDEL et d'ASTech Paris Région : deux nouvelles opportunités qui reconnaissent le leadership d'opinion d'ESI Group. Descriptif du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012.
Juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> Forte croissance du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012/13 : 21,2 millions d'euros (+ 22,4 %). Le second ESI Global Forum se déroulera les 18 et 19 octobre 2012 à San Diego, États-Unis. Publication du Document de référence 2011.
Avril 2012	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group double le chiffre d'affaires de son activité Composites en 2011. Progression des résultats annuels 2011/12.
Mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> Découvrez l'offre de réalité virtuelle immersive d'ESI à la foire d'Hanovre, l'espace Digital Factory accueillera IC.IDO, leader en solutions 3D en temps réel pour les industries manufacturières. Solide croissance du chiffre d'affaires annuel 2011/12 : 94,2 millions d'euros (+ 11,9 %). ESI annonce la version alpha de son Solveur Adjoint d'Optimisation : Intel félicite cette avancée technologique obtenue à l'aide de son compilateur pour Fortran 90. ESI annonce une nouvelle version d'ACE+ : la suite logicielle pour la simulation CFD et multiphysique permet d'améliorer le développement produit allant du secteur des semi-conducteurs à l'automobile.
Fév. 2012	<ul style="list-style-type: none"> ESI Group renforce son équipe de direction : Naury Birnbaum nommé Directeur de la Stratégie. ESI renforce son offre sur le marché des composites avec les dernières versions de PAM-FORM et PAM-RTM.
Janv. 2012	<ul style="list-style-type: none"> Sortie de la dernière suite logicielle de fonderie d'ESI : la solution de simulation de fonderie d'ESI s'étoffe grâce à Salsa 3D, un logiciel de calcul de dimensionnement des systèmes d'alimentation en fonderie sous pression.

1

2

3

4

5

6

7

8

7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais

May 2013	<ul style="list-style-type: none"> • ESI's sixth Vibro-Acoustic User Conference will take place June 5-6 in Paris, France. • Renault and ESI Group sign a framework agreement for strategic collaboration.
April 2013	<ul style="list-style-type: none"> • 2012/13 Annual results. • Herrenknecht uses ESI's collaborative Virtual Reality solution IC.IDO to make engineering decisions.
March 2013	<ul style="list-style-type: none"> • First OpenFOAM User Conference. • 2012/13 annual sales: +15.7% to €109.0 million. • Meet ESI Group at JEC Europe!
Feb. 2013	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Launches its Customer Portal "myESI".
Jan. 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Financial events agenda – 2013.
Dec. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI honored with the "Innovative Alliance" EFB award at EuroBLECH 2012. • Multi-year Collaboration Agreement between Astrium and ESI Group. • Revenues for the 3rd quarter and first 9 months of 2012/13.
Nov. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group releases Virtual Performance Solution 2012. • Joint-Venture framework agreement between AVIC-BIAM and ESI Group. • ESI's 23rd Japanese User Forum will take place on November 21 and 22, 2012.
Oct. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • The second ESI Global Forum will showcase the latest technological advances in Virtual Product Engineering.
Sept. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Results for the first half of 2012/13: Confirmation of the positive global trends. • ESI China user Forum will take place on September 17-19 in Chengdu, Sichuan. • ESI Group opens its first office in Russia. • Sales for the first half of 2012/13: €44.7 million (+22.2%). • Acquisition of OpenCFD Ltd, the leader in Open Source software in Computational Fluid Dynamics.
Aug. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group announces VA One: Latest release of noise and vibration simulation software includes embedded Design Optimization and support for cloud computing. • ESI Group announces confirmed keynotes & speakers to date for the upcoming ESI Global Forum.
July 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group elected member of the Board of both ASTech Paris Region and AFDEL, two new recognitions of trust in ESI's thought leadership.
June 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Buoyant increase in revenue in the first quarter of 2012/13: €21.2 million (+22.4%). • The second ESI Global Forum will take place in San Diego, USA, October 18 and 19.
April 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI doubles revenues for its composites activity in 2011. • Increase in 2011/12 annual results.
March 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Discover ESI's immersive Virtual Reality solutions at Hannover Messe. The fair's "Digital Factory" will showcase IC.IDO, leader in real time 3D solutions for manufacturing industries. • Solid growth in 2011/12 annual revenues: €94.2 million (+11.9%). • ESI announces pilot version of Adjoint Solver for design optimization: Intel applauds advances made with the help of its Fortran 90 compiler. • ESI releases the latest version of ACE+ Suite, the Multiphysics and Advanced CFD software improves product development processes for Automotive to Semiconductor industries.
Feb. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • ESI reinforces its leadership team: Appointment of Naury Birnbaum as Chief Strategy Officer. • ESI consolidates its composites manufacturing simulation offer with the latest releases of PAM-FORM and PAM-RTM.
Jan. 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Latest release of ESI's Casting Simulation Suite: ESI's foundry simulation solution is now extended by Salsa 3D, a gating and running design tool.

7.1.3. Informations déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Paris

- Nomination de Cristel Anne de Rouvray en qualité de Président-Directeur Général de la Société en remplacement d'Alain de Rouvray et confirmation du mandat du Directeur Général Délégué (décision du Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2012).
- Nomination d'Alain de Rouvray en qualité de Président-Directeur Général de la Société en remplacement de Cristel Anne de Rouvray et confirmation du mandat du Directeur Général Délégué (décision du Conseil d'Administration en date du 19 juillet 2012).
- Augmentation du capital de la société ESI Group qui passe de 17 600 637 euros à 17 613 387 euros, constatée par le Conseil d'Administration d'ESI Group en date du 28 février 2013 suite aux levées d'options au cours de l'exercice 2012.

7.2. Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration, sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2013
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques
- Rapports des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2013
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
- Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital (en application des deux résolutions précédentes)
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature
- Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne Entreprise
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées
- Report de la limite d'âge du Directeur Général de 70 à 75 ans et modification corrélative de l'article 14 des statuts
- Réduction de la durée du mandat des administrateurs de six à quatre ans et modification corrélative de l'article 10 des statuts
- Pouvoirs en vue de procéder aux formalités.

Rapport de gestion comprenant en annexes :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices
- le tableau relatif aux délégations de compétences au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Comptes consolidés et annexes

Comptes sociaux et annexes

Rapport des CAC sur les comptes consolidés et les comptes annuels

Attestation des CAC sur le montant global des rémunérations

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Rapport des CAC sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques

Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Liste des Actionnaires nominatifs d'ESI Group

Composition du Conseil d'Administration

Formulaire de vote par correspondance

Statuts à jour au 28 février 2013 de la société ESI Group

1

2

3

4

5

6

7

8

8 TABLE DE CONCORDANCE

8.1. Informations requises par le règlement européen 809/2004

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2012 figurant aux pages 70 à 124 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2012 sous le numéro D.12-0560 ;
- les comptes sociaux, comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2011 figurant aux pages 66 à 118 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juin 2011 sous le numéro D.11-0531.

Informations	Chapitres
1. Personnes responsables	1.1.
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1.1.
1.2. Déclaration des personnes responsables du document	1.1.
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1.2.
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A
3. Informations financières sélectionnées	2.3.
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	2.3.
3.2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	2.5.
5. Informations concernant l'émetteur	1.
5.1. Historique et évolution de la Société	1.3.
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.3.1.
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.3.1.
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.3.1.
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1.3.
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.3.3.
5.2. Investissements	2.4.
5.2.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice	2.4.
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur en cours	2.4.
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	2.4.
6. Aperçu des activités	2.
6.1. Principales activités	2.1.1.
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	2.1.1.
6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7.1.
6.2. Principaux marchés	2.1.2.
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1.2.
7. Organigramme	2.2.
7.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	2.2.1.
7.2. Liste des filiales importantes	5.1.5. note 3 et 5.2.3. note F14.
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	5.1.5. note 5.3.

Informations	Chapitres
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	2.5. & 4.3.
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière de l'émetteur	4.1.
9.2. Résultat d'exploitation	4.1.
9.2.1. Facteurs importants	4.1.
9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	4.1.
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2.5.
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	5.1.5. note 5.10.
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	5.1.4. & 4.1.2.
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4.1.2. & 5.1.5. note 5.11.
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	4.1.
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues	4.1.
11. Recherche et développement, brevets et licences	4.1.3.
12. Informations sur les tendances	4.2.
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	3.2.
14.1. Organes d'administration	3.2.
14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.4.
15. Rémunération et avantages	3.2.4. & 4.3.2.1.
15.1. Rémunération des mandataires sociaux	3.2.4. & 5.1.5. note 5.12.
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.2.4.
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	3.2.1.
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	3.2.1.
16.2. Informations sur les contrats de service	3.2.1.
16.3. Informations sur les Comités de l'émetteur	3.2.
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	3.2.
17. Salariés	4.3.
17.1. Nombre de salariés	4.3.
17.2. Participation et stock-options	4.3.
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	4.3.
18. Principaux Actionnaires	1.3.
18.1. Principaux Actionnaires	1.3.4.
18.2. Existence de droits de vote différents	1.3.2.3.
18.3. Contrôle de la Société	1.3.4.
18.4. Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	3.4.3.
19. Opérations avec des apparentés	N/A
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	5.
20.1. Informations financières historiques	5.1. & 5.2.
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	5.1. & 5.2.
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	5.1.6. & 5.2.4.
20.5. Date des dernières informations financières	7.1.
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	7.1.
20.7. Politique de distribution des dividendes	N/A
20.8. Procédures judiciaires ou d'arbitrage	N/A
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.1.1. & 5.1.5. note 1.2.
21. Informations complémentaires	1.
21.1. Capital social	1.
21.2. Acte constitutif et statuts	1.
22. Contrats importants	4.1.
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	7.
25. Informations sur les participations	5.2.3. Notes C2. et F14.

8.2. Informations requises dans le rapport financier annuel

Informations	Chapitre
Attestation du responsable du document	1
Rapport de gestion	4
• Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé	4
• Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4
• Informations relatives aux rachats d'actions	4
• Informations relatives aux facteurs de risque	4
États financiers et rapports	5
• Comptes annuels	5.2
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.2
• Comptes consolidés	5.1
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1

Crédits photos :

Courtesy of Fonderia Casati

ŠKODA Auto

AP&T

ŠKODA Power

VITKOVICE Heavy Machinery

Rolls-Royce

Primus

SAMSUNG Electronics

Dassault Systemes

Azimut Yachts

Damen Schelde Naval Ship Building

Conception et réalisation :





www.esi-group.com

NOUS CONTACTER

Relations Actionnaires

Corinne Romefort-Régnier

100-102 avenue de Suffren - 75015 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 53 65 14 14 - Fax : +33 (0)1 53 65 14 12

investors@esi-group.com